



Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services Au Public de la Sarthe – SDAASAP 72 –



Mandataire du groupement

NOUVEAUX TERRITOIRES CONSULTANTS

4, Place Franz Liszt – 75010 PARIS Tél. : 01 44 54 13 65 – contact@nouveaux-territoires.fr

Groupement d'Intérêt Economique – RCS Paris C 441 597 – SIRET : 441 597 697 00032 – APE : 7022 Z

Juillet 2017

Sommaire

SOMMAIRE	2
ATTENDUS DU SDAASAP 72 ET METHODE D'ELABORATION.....	4
LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES ETAPES D'ELABORATION DU SDAASAP 72	4
UNE ACCEPTION LARGE DE LA NOTION D'ACCESSIBILITE	7
DES SINGULARITES SARTHOISES DANS L'ACCES AUX SERVICES.....	8
ARMATURE GENERALE DU SDAASAP 72 : 6 CHANTIERS PRIORITAIRES ET 16 ACTIONS	14
LES CHANTIERS PRIORITAIRES ET LES ACTIONS.....	14
LES TROIS HYPOTHESES DE PRIORISATION PAR ACTION.....	15
ACCES AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.....	16
ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES DEMARCHES LOCALES DE PRIMO ACCUEIL ET DE PRIMO INFORMATION.....	26
ACTION 2 : ENGAGER UNE DEMARCHE « QUALITE » DU PRIMO ACCUEIL ET PRIMO INFORMATION A L'ECHELLE DE LA SARTHE A LA FAVEUR DE LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DEPARTEMENTAL DES MSAP	29
ACTION 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE MEDIATION EN FAVEUR DE L'ACCES AUX DROITS	31
ACCES A LA SANTE	33
ACTION 4 : DEVELOPPER DES POLITIQUES LOCALES DE SANTE EN PRIVILEGIANT LES PORTAGES INTERCOMMUNAUX	41
ACTION 5 : RENFORCER LES POLITIQUES DE PREVENTION MULTI ACTEURS A L'ECHELLE DE LA SARTHE	43
ACTION 6 : FAVORISER L'IMPLANTATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN SARTHE	45
ACCES AU PARCOURS EDUCATIF	47
ACTION 7 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DU MAILLAGE SCOLAIRE	52
ACTION 8 : RENFORCER L'ENVIRONNEMENT ET LES PRATIQUES NUMERIQUES DANS LES ECOLES ET ACTIVITES PERI ET EXTRA-SCOLAIRES	55
ACTION 9 : AMELIORER LES OFFRES PERI-SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES	57
ACCES AUX PRATIQUES ET SERVICES DE PROXIMITE : COMMERCE, LOISIRS-SPORT-CULTURE	59
ACTION 10 : RENOUVELER L'OFFRE DE SERVICES DE GRANDE PROXIMITE	66
ACTION 11 : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES INTERCOMMUNALES D'ANIMATION, DE MEDIATION ET D'EQUIPEMENT CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS.....	69
ACCES AU NUMERIQUE.....	71
ACTION 12 : QUALIFIER LES LIEUX-RESSOURCES D'ACCES AU NUMERIQUE EN SARTHE.....	75
ACTION 13 : DEVELOPPER LES INTERFACES NUMERIQUES ENTRE COLLECTIVITES SARTHOISES ET USAGERS.....	77
ACCES A LA MOBILITE LOCALE.....	79

ACTION 14 : DEVELOPPER DES STRATEGIES LOCALES DE MOBILITE-DEPLACEMENTS	84
ACTION 15 : EXPERIMENTER ET FAIRE PARTAGER LES OFFRES INNOVANTES DE MOBILITE LOCALE.....	86
ACTION 16 : INFORMER ET ACCOMPAGNER LES SARTHOIS DANS L'USAGE DES OFFRES DE MOBILITE	88
PILOTAGE ET SUIVI-ANIMATION DU SDAASAP 72	90

Attendus du SDAASAP 72 et méthode d'élaboration

Le cadre réglementaire et les étapes d'élaboration du SDAASAP 72

➤ Le cadre réglementaire

Le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public est prévu par l'article 26 de la loi du 4 février 1995 et précisé par le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016. Le schéma comprend :

- Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accès, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
- Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans ;
- Un plan de développement de la mutualisation des services au public.

➤ Le processus d'élaboration

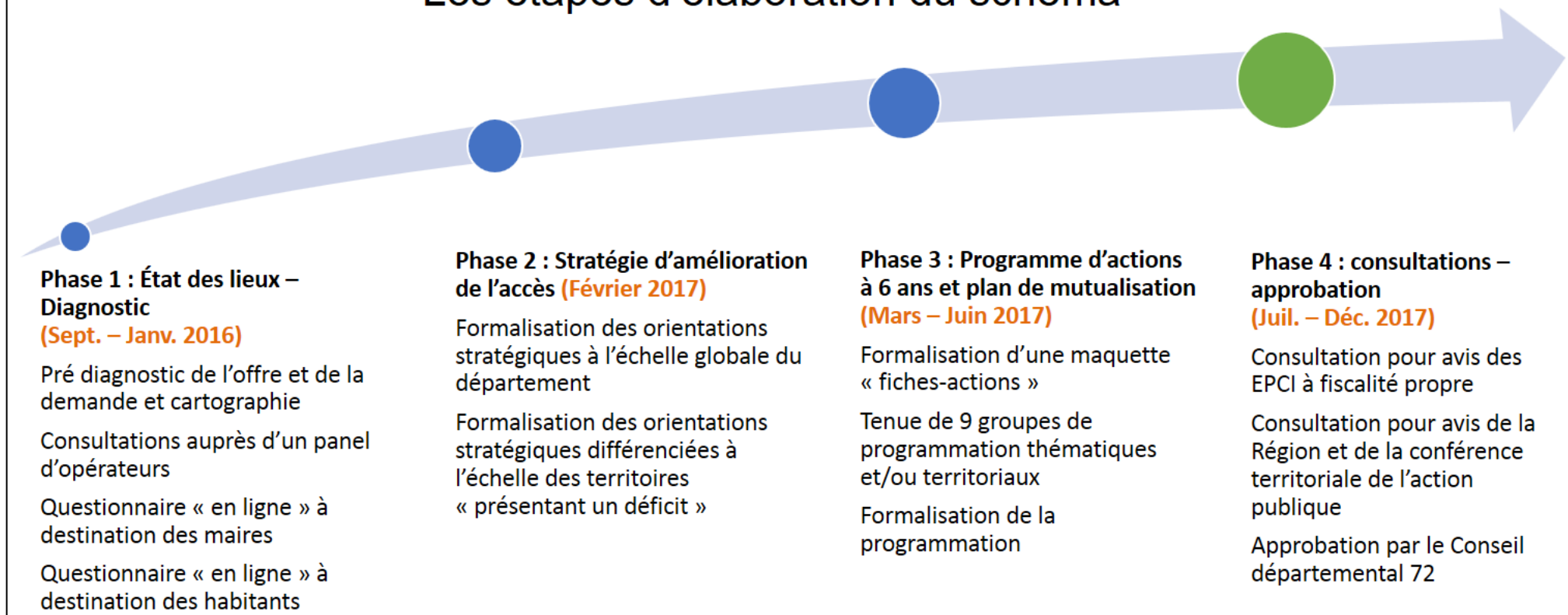
L'élaboration du SDAASAP 72 a donné lieu à large processus de concertation avec :

- En phase de diagnostic, des réunions de travail avec une vingtaine d'opérateurs de services : services de l'Etat ; services du Département, opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi ou autres opérateurs investis d'une mission de service public (La Poste, etc.) ;
- En phase de diagnostic, une enquête réalisée auprès des habitants de la Sarthe (1 154 réponses) et une enquête réalisée auprès des Maires (106 réponses) afin de mieux percevoir les besoins qui s'expriment en Sarthe quant à l'accès aux services ;
- En phase d'élaboration du plan d'actions, l'organisation de 6 réunions thématiques et 3 réunions territoriales afin d'identifier les contenus des actions à promouvoir dans les six années à venir.

L'avancée des travaux a donné lieu à une dizaine de réunions de présentation-validation au sein :

- D'un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président du Département et associant les représentants de ces deux institutions, la Région, les opérateurs nationaux des services de l'action sociale et de l'emploi, les représentants des collectivités locales et les intercommunalités de projets, les associations de consommateurs, etc. ;
- D'un Comité technique restreint et d'un Comité de technique élargi mobilisant prioritairement les services de l'Etat et du Département.

Les étapes d'élaboration du schéma



➤ Focus sur la réalisation de deux enquêtes pour apprécier l'expression de la demande

L'enquête auprès des habitants a été réalisée « en ligne » au mois de novembre 2016 à partir d'un lien URL disponible sur les sites Internet de la Préfecture et du Département. 1154 réponses ont été réceptionnées.

L'enquête avait pour objectif :

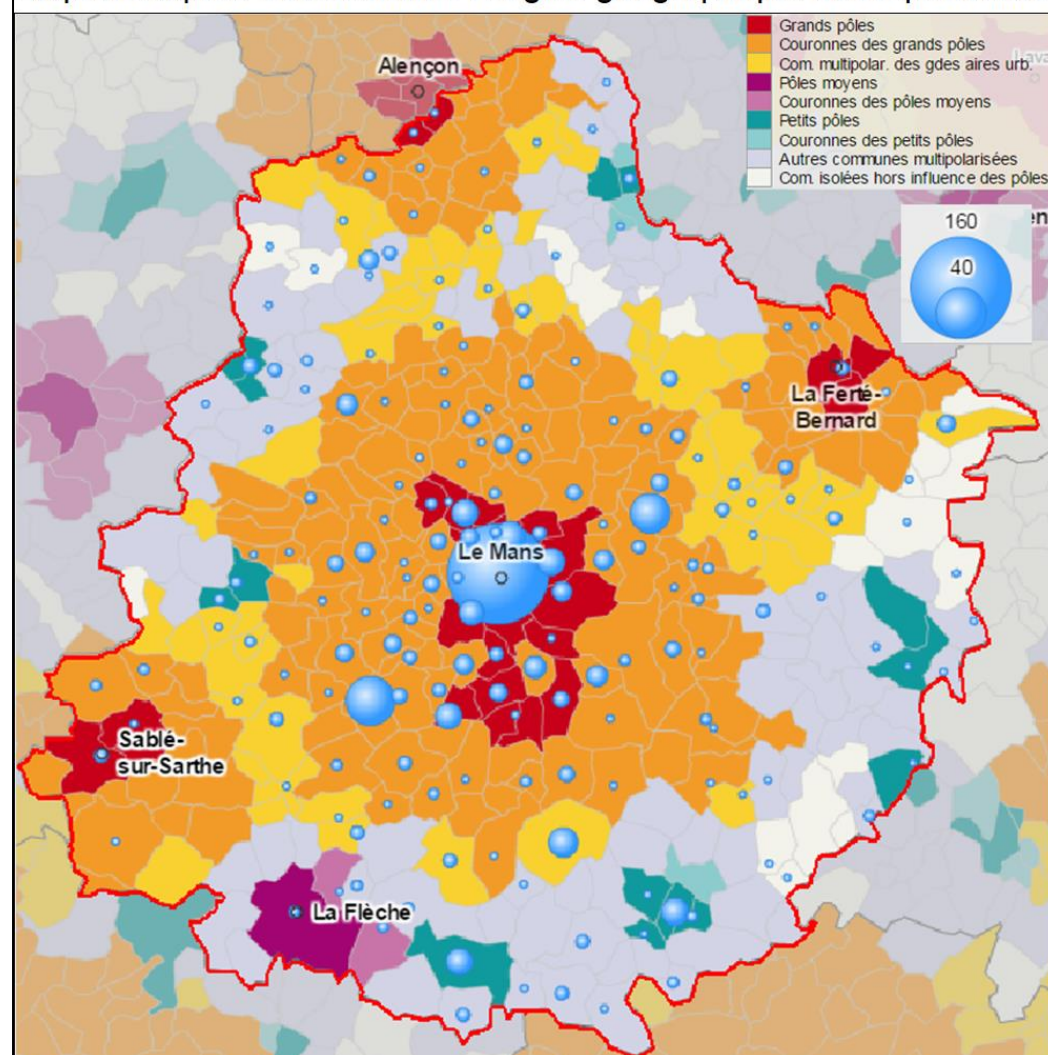
- D'apprécier les besoins des habitants en termes d'accès aux services,
- D'identifier les motifs de non utilisation ou non satisfaction dans l'accès aux services,
- D'apprécier les durées de trajet « acceptable » pour l'accès aux services,
- D'identifier les pistes d'amélioration prioritaires.

Des questions complémentaires relatives au profil des répondants (sexe, âge, lieu de résidence, équipement du foyer, etc.) ont permis d'affiner les analyses. Une analyse discriminante systématique des réponses a été réalisée selon l'origine géographique des répondants : habitants du pôle urbain du Mans, habitants du périurbain manceau, habitants du secteur rural.

L'enquête auprès des Maires a été réalisée à la même période de l'année et selon le même outil d'enquête en ligne. Elle avait pour objectif d'apprécier, du point de vue des Maires, les besoins des habitants de leur commune. 106 réponses ont été réceptionnées représentant 84 communes différentes (plusieurs réponses ont été réceptionnées pour certaines communes où, outre la Maire, d'autres élus municipaux ont également répondu).

Les questionnaires et les résultats de ces deux enquêtes sont consultables dans un document annexe.

Enquête auprès des habitants : origine géographique des répondants

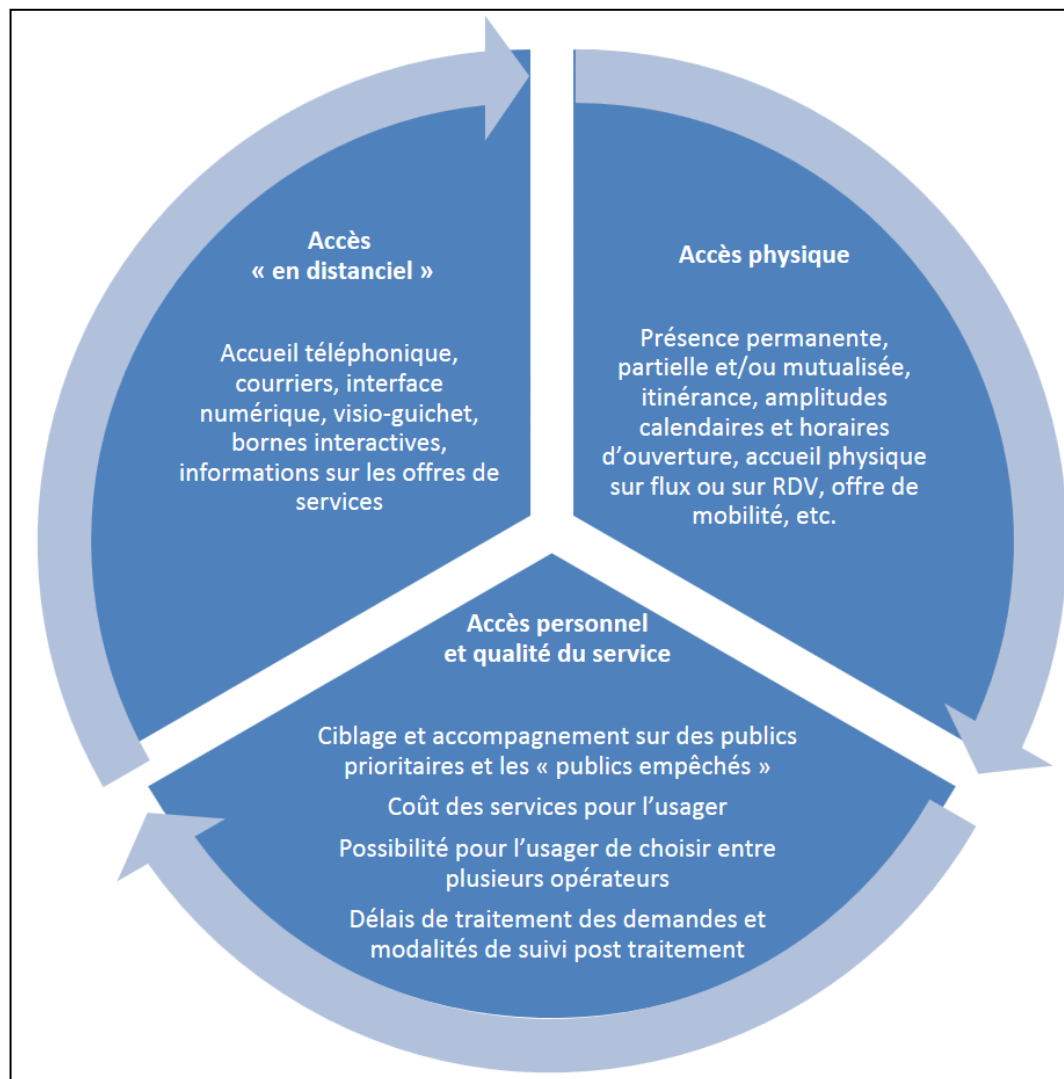


Une acception large de la notion d'accessibilité

La notion d'accessibilité à un service dépend de nombreux critères :

- **L'accessibilité physique** renvoie à la capacité des publics à se rendre physiquement à un service et interpelle donc principalement le maillage des équipements et services sur le territoire départemental mais également leurs périodes et horaires d'ouverture. Complémentairement, le déplacement des personnes pour accéder aux offres constitue une composante essentielle de cette accessibilité physique ;
- **L'accessibilité distancielle** renvoie aux prestations réalisées à distance entre l'administration et l'utilisateur. La correspondance « papier » et la relation téléphonique constituent en ce sens des outils « historiques ». Depuis une quinzaine d'années, le développement des technologies de l'information et des communications a considérablement étoffée l'offre dématérialisée ;
- **L'accès personnel** renvoie d'abord à la problématique de l'information sur les offres. Pour des publics « fragiles », il s'agit également de comprendre leurs besoins, les orienter et les accompagner dans l'usage de ces offres. Enfin, il s'agit de « raccrocher » une frange du public qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs droits.

Dans le cadre du SDAASAP 72, il s'agit bien de travailler complémentaires sur ces formes d'accessibilité et de réduire les entraves à chacune d'elles.

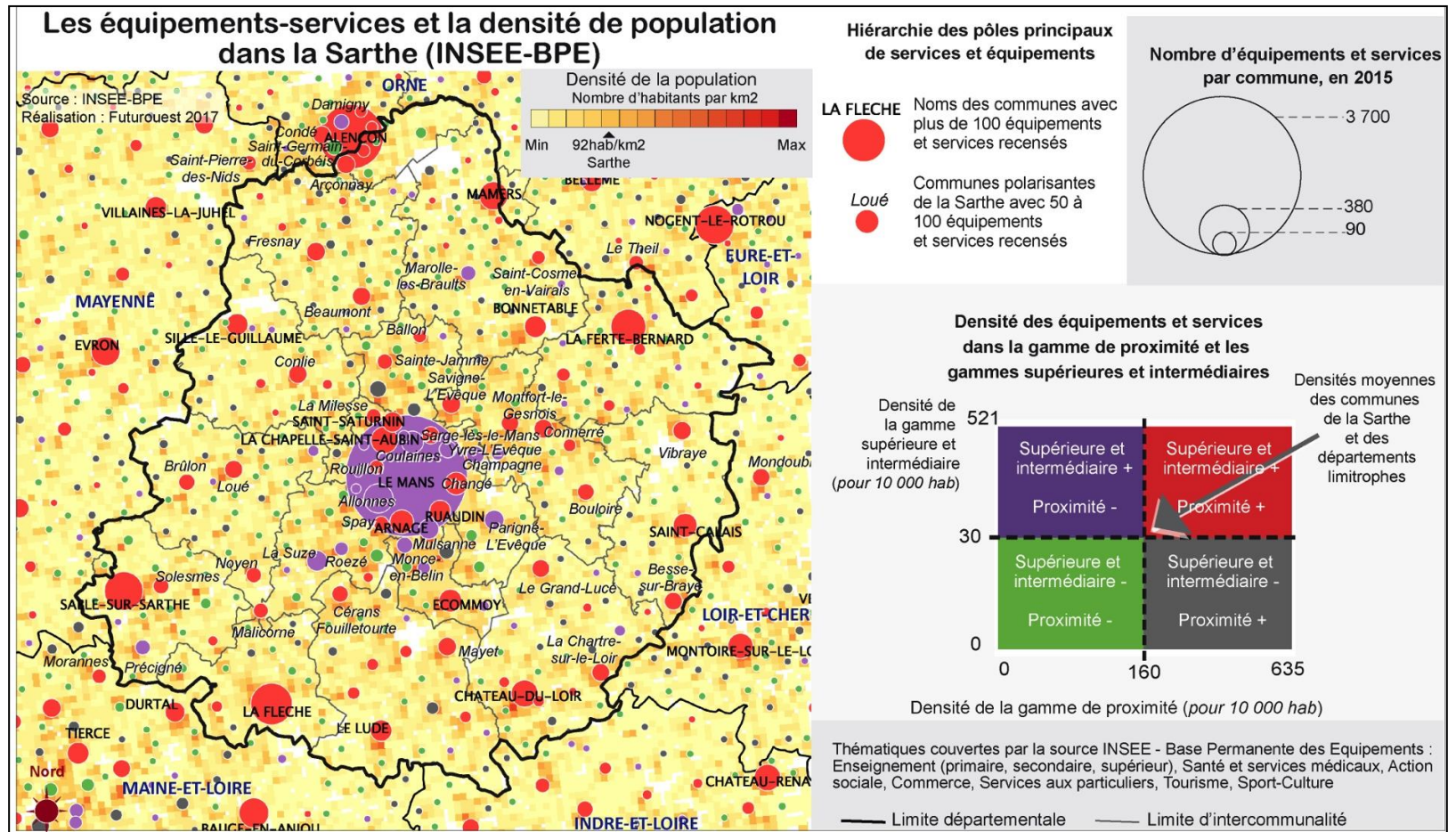


Des singularités sarthoises dans l'accès aux services

➤ Un maillage d'équipements et services aux habitants révélateur de l'armature urbaine sarthoise

L'offre d'équipements et services aux habitants de la Sarthe présente une organisation territoriale particulière dont les éléments suivants méritent d'être mis en exergue :

- Un pôle urbain mancelle qui polarise très largement l'accès aux équipements supérieurs pour les Sarthois. Le pôle urbain d'Alençon assure des fonctions sensiblement identiques pour les populations nord-sarthoises ;
- Une première couronne périurbaine mancelle

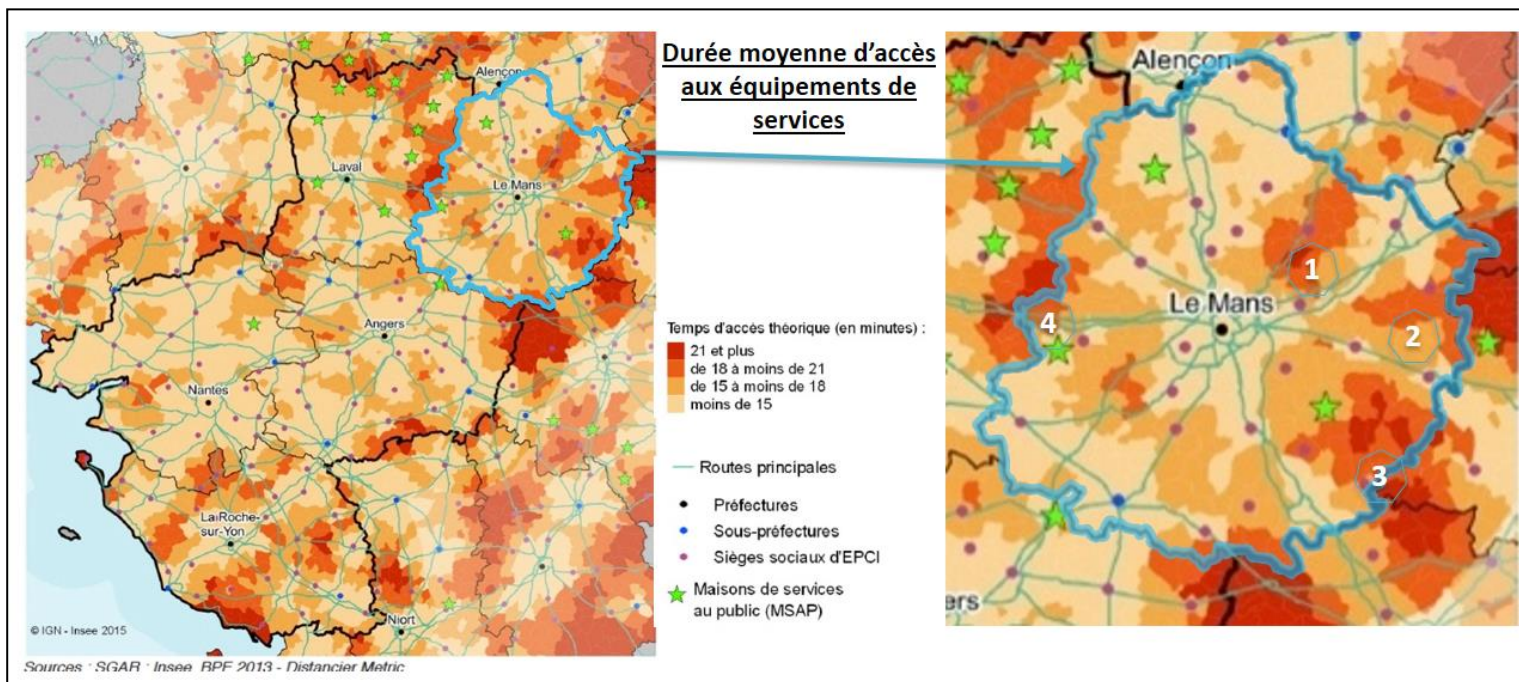


relativement sous-dotée en services de proximité et intermédiaires alors même que la croissance de population y est dynamique ;

- En dehors de l'agglomération mancelle, les pôles urbains principaux situés majoritairement sur la périphérie de la Sarthe, soulignant l'importance des interfaces à consolider avec les départements voisins ;
- De nombreux pôles de proximité dans l'espace interstitiel entre Le Mans et la périphérie de la Sarthe. Ces pôles de proximité apparaissent dotés toutefois d'une offre d'équipements et services peu diversifiée, notamment par la gamme de première nécessité.

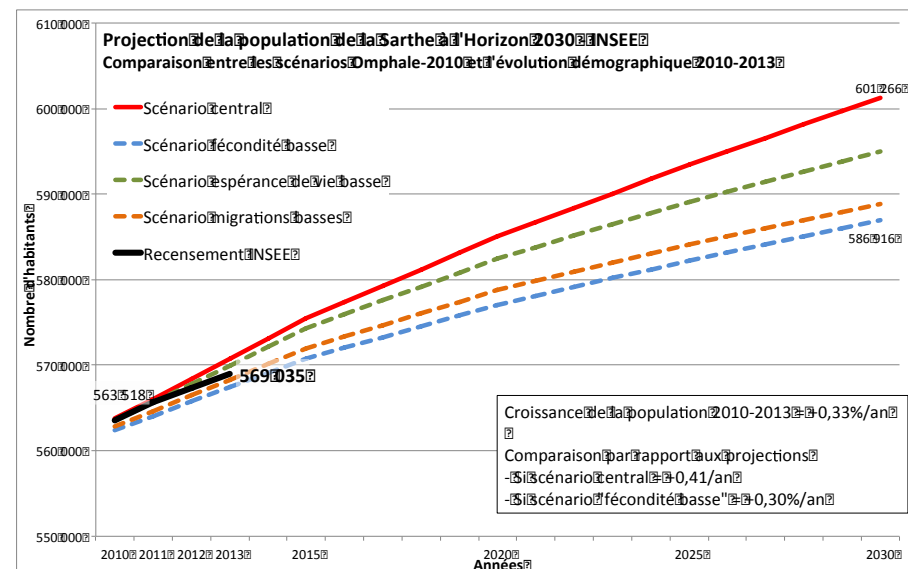
Le temps d'accès aux différents services est comparable à la moyenne régionale, avec cependant quatre secteurs qui se distinguent par une moindre accessibilité :

- Autour de Bonnétable (n°1 sur la carte ci-dessous), un secteur bénéficiant d'une croissance de population et interpelle quant à la consolidation de l'offre de services afin d'accompagner cette dynamique résidentielle ;
- Autour de Vibraye (n°2),
- Dans la vallée du Loir (n°3) et au Nord de Loué (n°4), des secteurs en repli (marqués par un vieillissement de la population, une diminution du nombre d'habitants et une faible densité de population), ce qui tend à contraindre la capacité à y maintenir une offre de services et équipements.



En tout état de cause, les perspectives de croissance de la population (environ 30 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 selon l'Insee) laissent encore augurer :

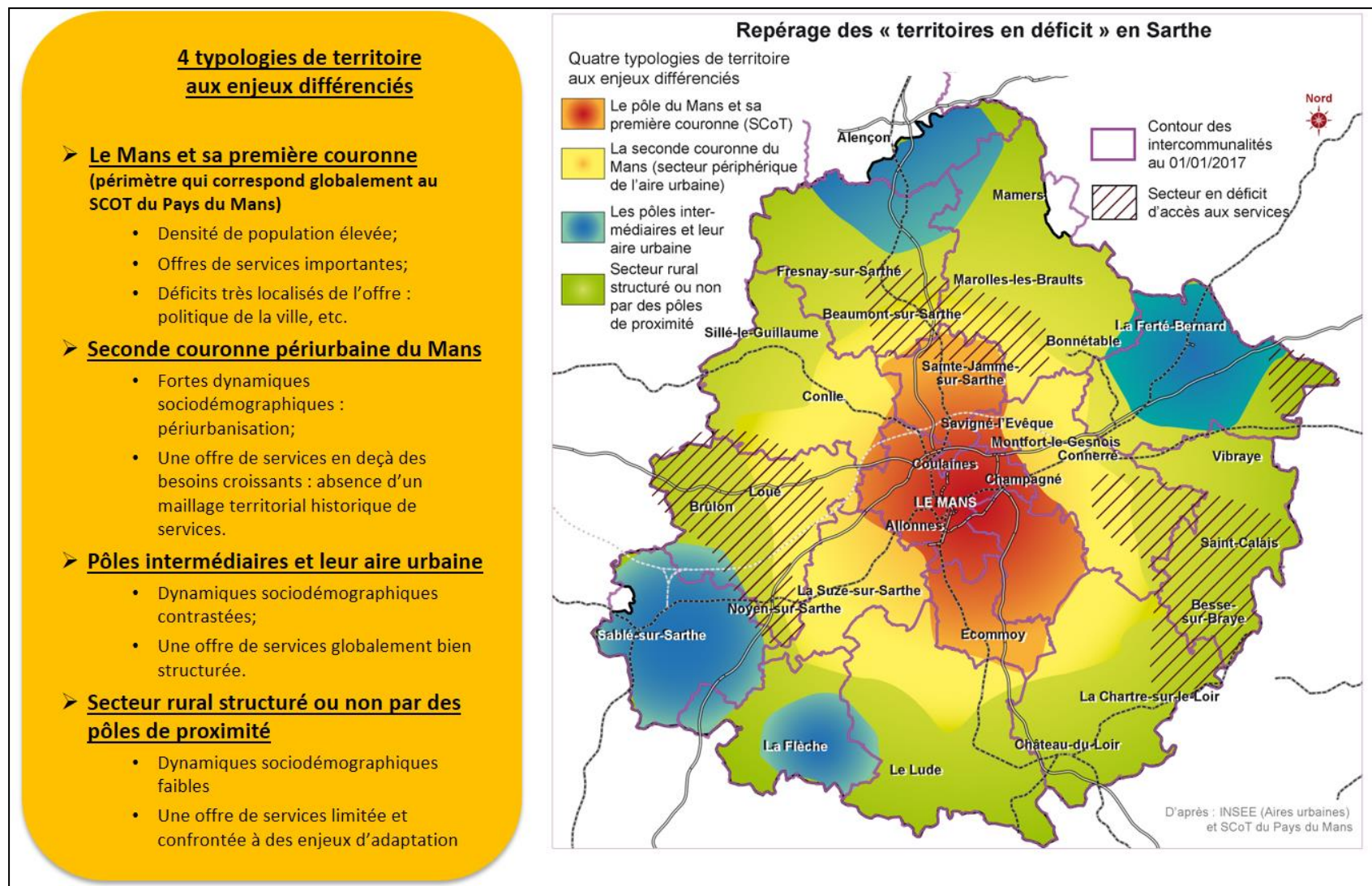
- D'une manière générale, d'un volume de besoins de services en hausse ;
- De manière plus spécifique, des natures de services à développer qui seront nuancées selon les territoires sarthois : vieillissement de la population, localisation des populations les plus fragilisés socialement, etc.



➤ Une stratégie de maillage des équipements et services différenciée selon les territoires dans le cadre du SDAASAP 72

L'organisation future des équipements et services aux sarthois pour les années à venir se doit de croiser les dynamiques sociodémographiques à l'œuvre dans les territoires avec la structuration en volume et en nature des offres de services.

La carte ci-jointe synthétise les enjeux différenciés selon une typologie de quatre territoires.



➤ Une recomposition en cours du paysage institutionnel

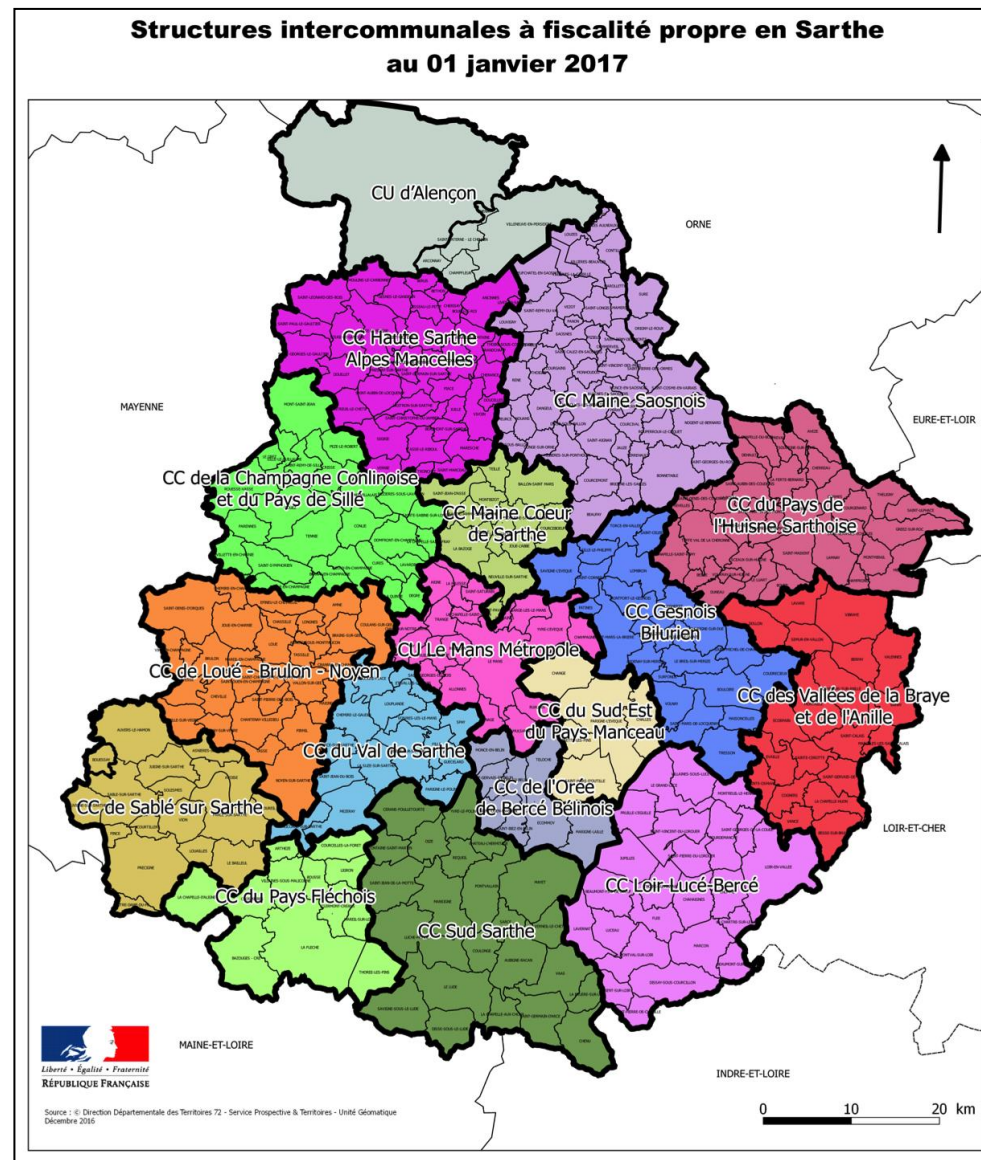
La réforme territoriale engagée par l'Etat (Loi NOTRe du 07 août 2015 notamment) bouleverse profondément le paysage institutionnel sarthois avec notamment :

- La refonte des périmètres de la coopération intercommunale avec, à compter du 1er janvier 2017, l'existence de 16 EPCI à fiscalité propre contre 29 auparavant. Cette réorganisation territoriale des intercommunalités de projet met en évidence une meilleure adéquation entre les nouveaux périmètres de coopération intercommunale et les logiques de bassins de vie et donc une opportunité réelle pour mieux déployer les services à la population ;
- Le transfert du Département vers la Région de compétences importantes en matière de transports ;
- La réaffirmation du Département comme « chef de file » pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.

Par ailleurs, l'Etat et la Région se saisissent de cette réforme territoriale pour affermir leurs politiques contractuelles avec les territoires de proximité :

- Contrats de ruralité de l'Etat avec les intercommunalités de projet autour de trois grands objectifs : garantir à tous l'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et assurer la mise en réseau des territoires ;
- Pacte Régional pour la Ruralité de la Région Pays-de-la-Loire autour de quatre défis prioritaires : le maintien des commerces de proximité, l'amélioration des conditions de mobilité et de transports, le développement des infrastructures numériques, l'offre de santé ;

En tout état de cause, ces différents dispositifs contractuels pourront contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires du SDAASAP 72.



➤ Les lignes de forces des stratégies des acteurs quant à l'accès aux services

Le SDAASAP 72 n'a pas pour ambition de redéfinir les **stratégies** et politiques sectorielles des différents acteurs impliqués dans le développement des services aux Sarthois. Par contre, il doit envisager des champs de coopération et de mutualisations accrues entre ces opérateurs afin de faciliter l'accès de tous les habitants aux offres de services.

En phase de diagnostic, la bonne compréhension de leurs stratégies respectives, l'identification de « lignes de force » communes tant en termes de maillage du territoire départemental que de modalités d'accès ont permis de jeter les bases d'une stratégie partagée.





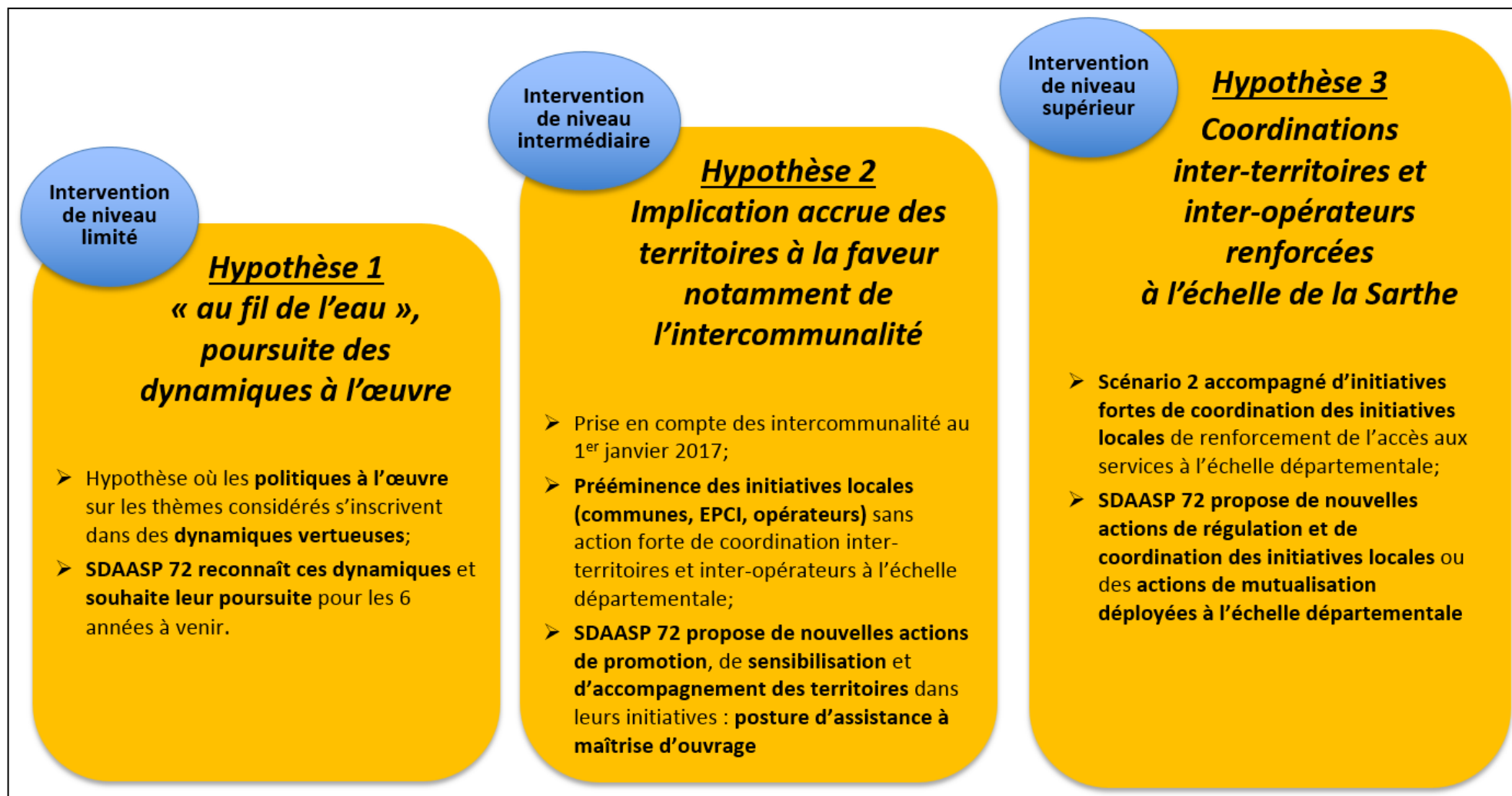
Armature générale du SDAASAP 72 : 6 chantiers prioritaires et 16 actions

Les chantiers prioritaires et les actions

Accès aux droits et accompagnement social	Action 1 : Accompagner les démarches locales de primo accueil et de primo information
	Action 2 : Engager une démarche « qualité » du primo accueil et primo information à l'échelle de la Sarthe à la faveur de la mise en place d'un réseau départemental des MSAP
	Action 3 : Renforcer les actions de médiation en faveur de l'accès aux droits
Accès à la santé	Action 4 : Développer les politiques locales de santé en privilégiant les portages à l'échelle intercommunale
	Action 5 : Renforcer les politiques de prévention multi acteurs à l'échelle de la Sarthe
	Action 6 : Favoriser l'implantation des professionnels de santé en Sarthe
Accès au parcours éducatif	Action 7 : Anticiper et accompagner l'évolution du maillage scolaire
	Action 8 : Renforcer l'environnement et les pratiques numériques dans les écoles et activités péri et extra-scolaires
	Action 9 : Améliorer les offres péri-scolaires et extra-scolaires
Accès aux pratiques et services de proximité : commerce, loisirs-sport-culture	Action 10 : Renouveler l'offre de services de grande proximité
	Action 11 : Accompagner les politiques intercommunales d'animation, de médiation et d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
Accès au numérique	Action 12 : Qualifier les lieux-ressources d'accès au numérique en Sarthe
	Action 13 : Développer les interfaces numériques entre collectivités sarthoises et usagers
Accès à la mobilité locale	Action 14 : Développer des stratégies locales de mobilité-déplacements
	Action 15 : Expérimenter et faire partager les offres innovantes de mobilité locale
	Action 16 : Informer et accompagner les Sarthois dans l'usage des offres de mobilité

Les trois hypothèses de priorisation par action

Au regard de la stratégie actuelle des différents acteurs, trois « niveaux ou ambitions » d'interventions ont été établis. Ils sont retracés dans le tableau ci-après.



Accès aux droits et accompagnement social

Éléments de contexte et de diagnostic

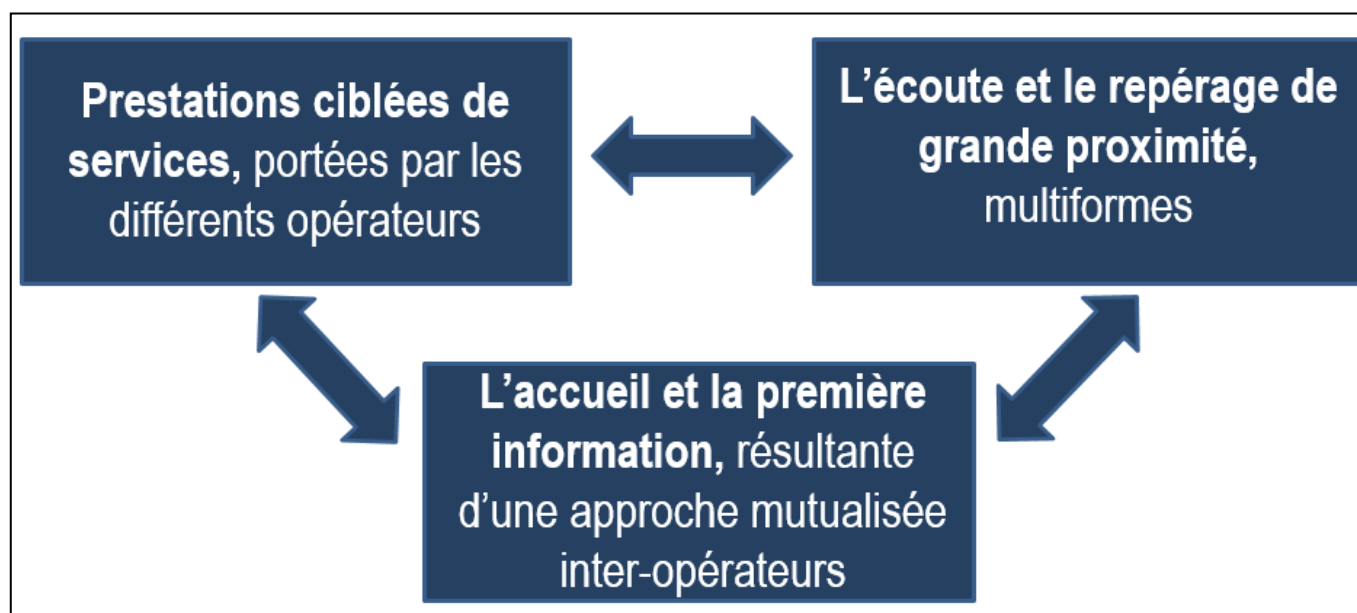
➤ Le champ de l'accès aux droits et à l'accompagnement social et professionnel

L'accès aux droits et à l'accompagnement social et professionnel (emploi-formation) recouvrent une pluralité très importante d'acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux qui, chacun et/ou de manière coordonnée, concourent à travers des cadres stratégiques et leur action à relever les défis de la lutte contre le non recours aux droits et favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des Sarthois.

Dans le cadre du SDAASAP 72, les analyses ne portent pas sur les contenus des politiques de chacun de ces acteurs mais bien sur la question de l'accès à leurs offres de services.

Trois clés d'entrée permettent de diagnostiquer cette thématique de l'accès aux droits :

- **Prestations ciblées de services.** Les politiques sociales et de l'emploi développées par les opérateurs et leur déploiement sur le territoire Sarthois permettent d'identifier les lignes de force communes à chacun d'eux qui impactent fortement l'accès à leurs services ;
- **L'accueil et la première information** renvoient aux dispositifs mutualisés entre les opérateurs afin de renforcer l'accès aux droits et à leurs services. Il cible les politiques d'accueil-information généralistes en direction des publics mais également l'enjeu spécifique de l'organisation du premier accueil social inconditionnel sur le territoire départemental ;
- **L'écoute et le repérage de grande proximité** cible les publics en grande précarité et dans une situation de non recours aux droits, que ce non recours soit subi ou voulu. En tout état de cause, il suggère des politiques de médiation pour aller au-devant de ces publics.



➤ Les prestations ciblées des différents opérateurs et le maillage de leurs services

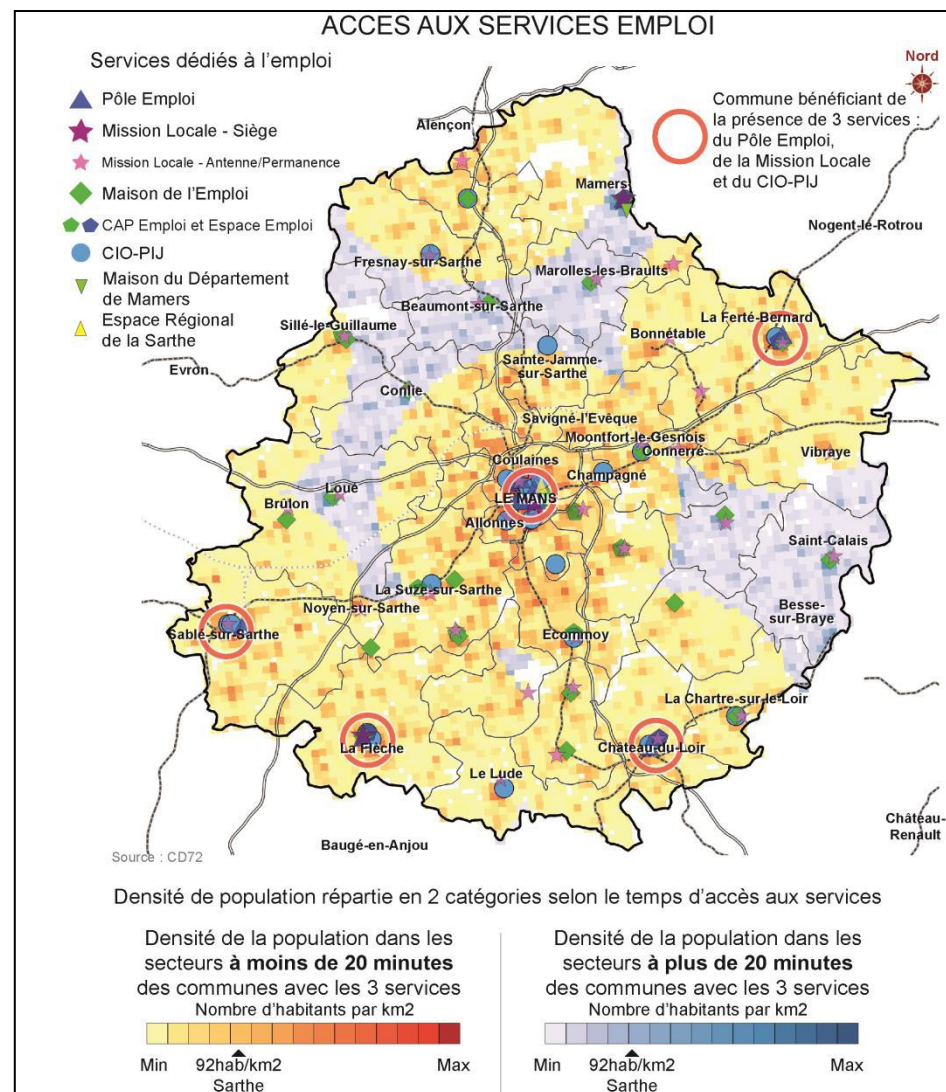
L'accès aux services de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'organise à partir des principaux pôles urbains, avec des relais dans les pôles locaux via des permanences et antennes. Cette concentration relative des services dans les pôles urbains génère un éloignement pour les actifs d'une partie du périurbain (de Marolles à Loué) et de l'espace rural au Sud Est du département (vers Saint-Calais et Bessé-sur-Braye).

L'accès des publics se structure d'abord à partir de Pôle Emploi et des Missions Locales avec :

- 8 agences Pôle Emploi localisées dans les principaux pôles urbains (dont 3 dans l'agglomération Mancelle, notamment dans les quartiers d'habitat social),
- Un maillage fin du territoire départemental par les 3 Missions Locales avec près d'une quarantaine de points de contacts (antennes, permanences).

Des pratiques de primo information ou d'actions inter-opérateurs ont été engagées mais les marges de progrès apparaissent encore possibles :

- Conventionnement Pôle Emploi concernant les MSAP mais constat d'une mobilisation parfois difficile des référents MSAP aux réunions biannuelles d'informations ;
- Conventionnement Pôle Emploi avec les communes en Quartiers Prioritaires de la Ville, conventionnement Pole Emploi avec seulement quelques communautés de communes dans une logique « Relais-Emploi » ;
- Interrogation des Missions Locales sur le redéploiement de leur présence territoriale dans le cadre des nouveaux périmètres intercommunaux ;
- Conventionnement des Missions Locales avec Pôle Emploi sur des actions de premières informations des 16-26 ans via des permanences sur rendez-vous dans certains centres sociaux et mairies ;
- Conventionnement du CD72 avec 5 CCAS pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- Démarches partielles en matière d'articulation du développement économique local et de la gestion prévisionnelle des ressources humaines avec le constat d'une dynamique « Maison de l'emploi » en recul ou interrompue ;
- Soutien aux démarches locales et novatrices d'insertion par l'économie via notamment le Programme Départemental d'Insertion avec une « équipe innovation » de 11 personnes en appui aux 45 structures d'insertion financées par le CD72 ;



- Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) lancé en 2014 qui informe en ligne ou via une plateforme téléphonique afin de « garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. »

En matière d'action sociale, la Loi NOTRe du 7 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département comme « chef de file » de l'action sociale sur les territoires.

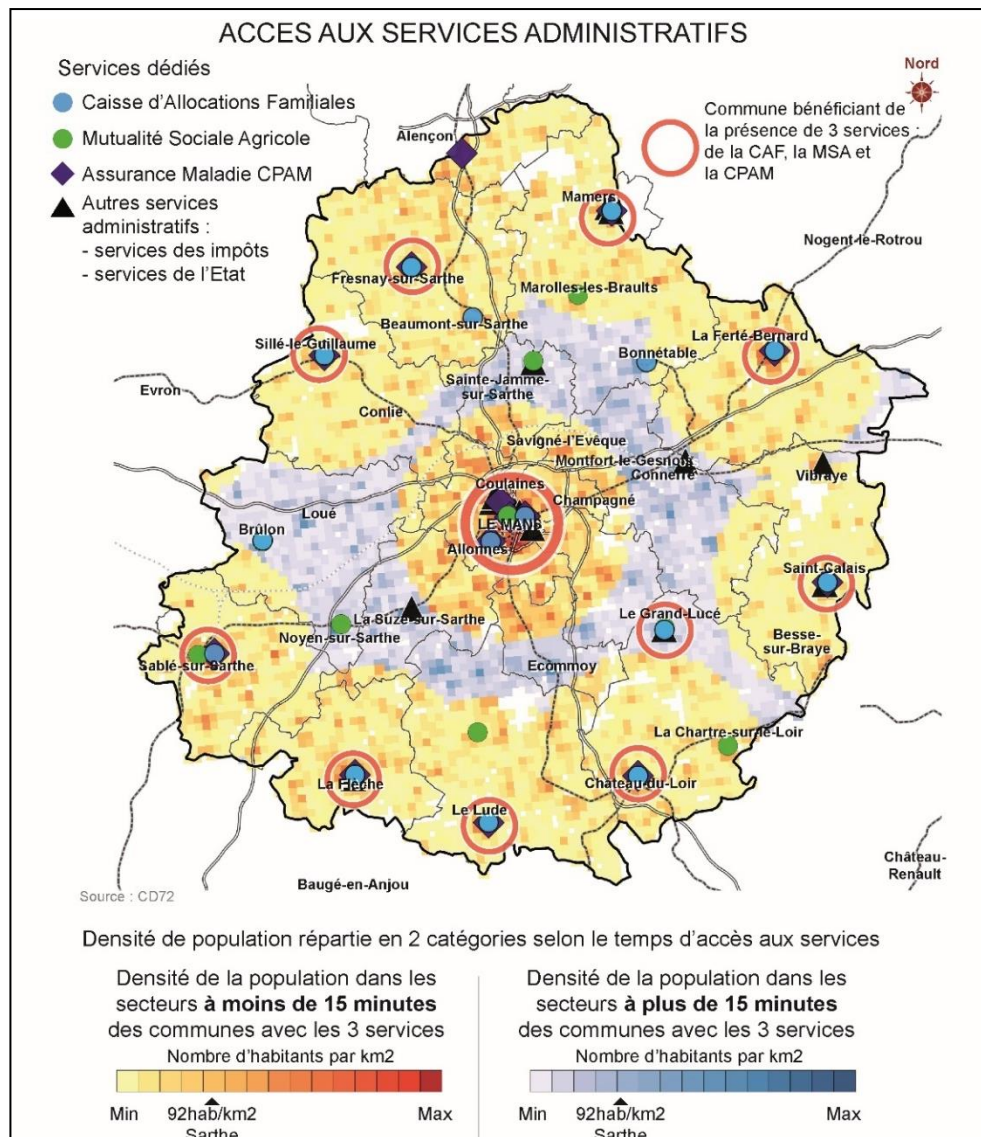
En ce sens, le Département de la Sarthe a développé un cadre stratégique global d'intervention via le schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019 avec :

- Un schéma unique qui couvre les champs de l'enfance et de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées ;
- La volonté du CD72 d'une définition partagée de ce schéma avec les autres partenaires institutionnels et les associations de terrain ;
- Une volonté affichée de décloisonner et coordonner l'action des acteurs afin de fluidifier les parcours.

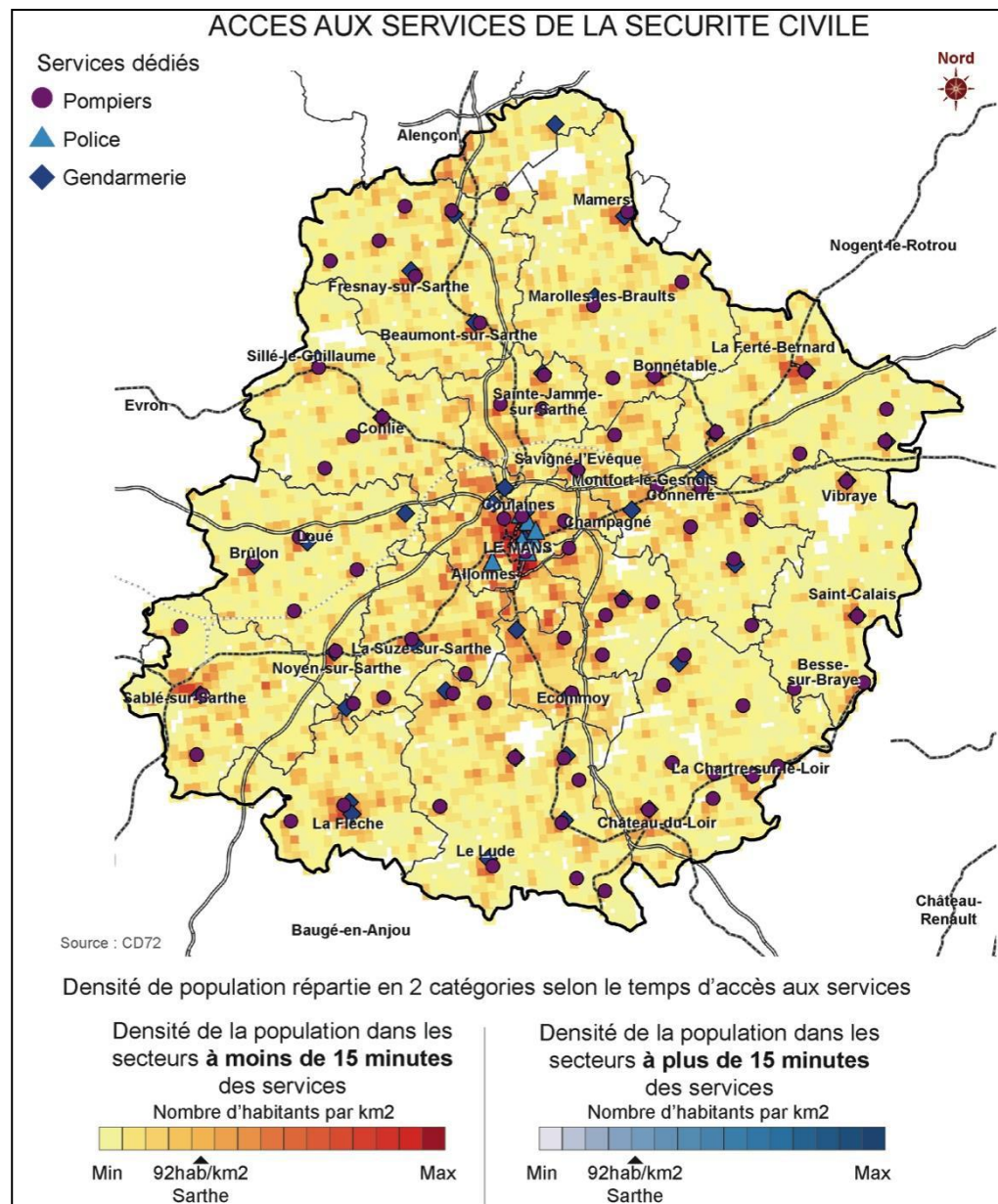
L'action de terrain se déploie à partir de cinq circonscriptions de solidarité départementale composée de douze (et une treizième d'ici début 2018) unités de circonscriptions de la solidarité départementale avec des points de contact au siège ou dans les vingt antennes de ces circonscriptions mais également des permanences de travailleurs sociaux en mairie, MSAP et au besoin chez l'habitant (72 lignes de permanences au total).

Les « opérateurs nationaux de l'action sociale » (CAF, CPAM, MSA, CARSAT, etc.), particulièrement CAF et CPAM via leur siège, agences ou permanences, assurent encore un maillage globalement efficace du territoire départemental.

Les services de l'Etat s'organisent à partir des principaux pôles sarthois, à commencer par Le Mans où la création en 2012 du pôle administratif de Paixhans a permis de concentrer sur un même site l'essentiel des services de l'Etat. La question d'un accueil inter services mutualisé permettrait d'améliorer l'orientation des publics. Les sous-préfectures de Mamers et de La Flèche pourraient voir leur rôle évoluer dans le cadre d'une réflexion inter services propre aux services de l'Etat. Enfin, les pôles secondaires accueillent notamment les services de la DGFIP selon un maillage désormais a priori stabilisé.



Les services « régaliens » de la sécurité (pompiers-sécurité civile, police, gendarmerie) se déploient selon un maillage assez fin permettant d'assurer une réactivité de proximité dans les territoires sarthois avec, par exemple, 76 centres d'incendie et secours.



➤ Les principales tendances observées quant à l'accès aux droits chez les opérateurs nationaux

L'ensemble des grands opérateurs nationaux de l'actions sociale (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, etc.) et de l'emploi (Pôle Emploi) connaissent des lignes de convergence dans l'exercice de leur activité et dans les formes de relations avec les usagers. Il faut notamment mettre en exergue :

- Des cadres nationaux qui fixent leurs missions mais qui sont en rapide évolution :
 - Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 (COG) entre la CNAF, la CNAV et l'Etat ;
 - Réforme de l'assurance maladie, protection universelle maladie (2016) ;
 - Convention État-Unédic-Pôle Emploi 2015-2018.
- Des contraintes importantes d'optimisation du fonctionnement de ces structures qui se traduisent notamment par des mutualisations importantes au sein de chacun de ces opérateurs : création de caisses interdépartementales et/ou mutualisations de certaines fonctions de « back-office » ou « front-office » entre plusieurs structures (plateformes téléphoniques, gestion du courrier numérique, etc.) ;
- Des obligations de bonnes pratiques de l'administration vis-à-vis de l'utilisateur qui se généralisent avec des tableaux de bord de suivi de la qualité au sein chez chacun de ces opérateurs, la mise en place depuis plusieurs années de la Charte Marianne, la mise en place progressive de dispositifs du type « Dites-le nous une fois » ou « Silence vaut acceptation » ;
- Une réduction des accueils sur flux du public avec pour conséquence une moindre présence territoriale propre à chaque opérateur (fermeture ou limitation des lieux d'accueil physique permanents ou des créneaux d'ouverture) avec la volonté de basculer les accueils sur rendez-vous pour des prestations à haute valeur ajoutée ;
- Corolairement à ce moindre accueil sur flux, un développement majeur des prestations dématérialisées, des services et procédures en ligne pour les prestations de base avec la volonté de travailler à l'autonomisation des publics dans ce type de démarches.

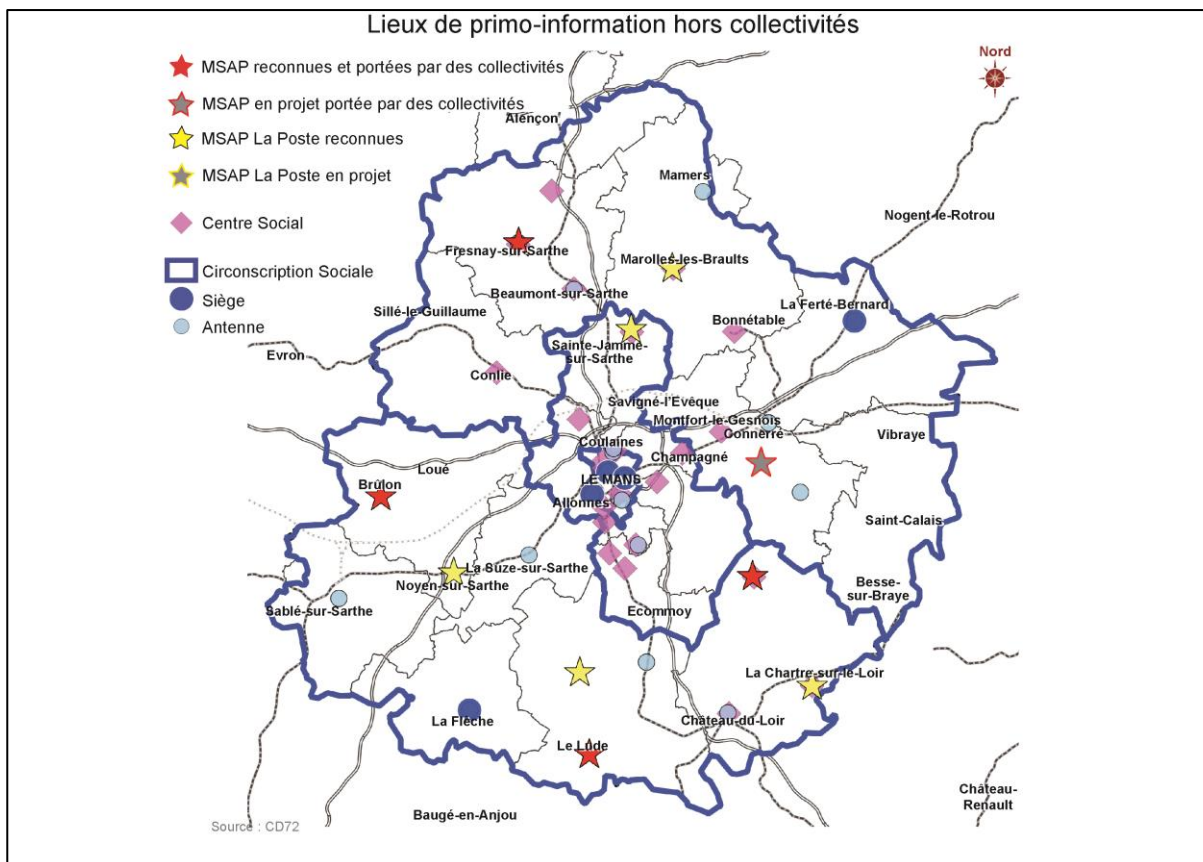
➤ **Une fonction de primo accueil et primo information qui se renouvelle timidement à la faveur de la création de quelques Maisons de Services Au public (MSAP)**

La fonction de premier accueil et de première information peut être définie de la manière suivante : accueillir et écouter la personne, évaluer son besoin immédiat ou plus global et le traduire avec elle en une demande claire afin de le l'informer sur ses droits puis, le cas échéant, assister la personne dans des démarches simples et/ou l'orienter voire la mettre en relation avec l'opérateur spécialisé.

Force est de reconnaître, avant même la création des MSAP, un maillage ancien de points de primo-accueil et primo-information :

- **Les centres sociaux** constituent un acteur historique de ce primo-accueil-information et sont majoritairement localisés dans l'agglomération mancelle. Ils connaissent des réalités très contrastées dans le contenu de leurs politiques et animations, dans les modalités de conventionnement avec les opérateurs, dans les publics ciblés et leur niveau de fréquentation. Par ailleurs, certains centres connaissent des conditions et modalités de fonctionnement difficiles : aménagements des lieux peu propices, moyens financiers limités, etc. Enfin, contrairement à d'autres départements de la région, il faut constater une mise en réseau à l'échelle de la Sarthe limitée et généralement fondée sur des coopérations interpersonnelles ;
- **Les mairies et leurs CCAS** constituent une autre porte d'entrée historique de ce primo accueil. Les sièges d'intercommunalités (et le cas échéant leur CIAS) montent également en puissance sur cette fonction ;
- **Les sièges et antennes des circonscriptions d'action sociale du Département** assurent de fait, et au-delà de leurs missions « régaliennes », un primo-accueil et primo-information tous services et opérateurs confondus. Le Département a engagé une démarche d'amélioration de l'accueil des publics et la primo information à partir de ses antennes dénommée « accueil optimisé des usagers ».

Au final, il faut constater, à travers l'action de tous ces opérateurs, des pratiques et des prestations de nature et de qualité très différentes.



Les MSAP connaissent dans le département un développement encore limité avec, à ce jour, neuf Maisons : quatre portées par les collectivités locales dont trois sont issues d'anciens Relais de Services Publics, cinq créations récentes portées par la Poste... et un projet de création porté par une collectivité.

Les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi parties prenantes à la création expriment l'intérêt principal à travers ces MSAP de renforcer-déléguer leur primo- accueil et primo-information et non pas de déployer de permanences décentralisées.

Si les MSAP « historiques » (issues de RSP) apparaissent efficaces dans le contenu de leurs animations et la qualité de leurs aménagements (infrastructure – aménagement et équipement interne), force est de constater que des marges de progrès significatives sont identifiées dans les MSAP plus récentes et celles qui pourraient être créées à l'avenir :

- En travaillant à la qualification de ces lieux : qualité des infrastructures, des équipements et aménagements internes (espaces de confidentialité, mutualisation d'outils), localisation des MSAP dans des lieux non stigmatisant, etc. ;
- En travaillant à une harmonisation par le haut de la qualité des prestations de primo-accueil et primo-information au sein de chacune d'elle ;
- En ouvrant les thématiques de ce primo-accueil et primo-information (au-delà de la charte nationale des MSAP) : aux services de la formation professionnelle, à l'ensemble des services publics locaux.

Enfin, il est exprimé par certains opérateurs nationaux mobilisés l'insuffisante réflexion-concertation inter-opérateurs lors de la création de chacune de ces MSAP et plus globalement dans la définition d'un maillage départemental de ces MSAP afin de couvrir de manière optimale la Sarthe.

➤ **L'écoute et le repérage de grande proximité**

Dans le champ de l'action sociale, les principaux opérateurs (Département, opérateurs nationaux tels la CPAM, la CAF, la MSA, etc.) constatent l'importance croissante des cas d'isolement et/ou du non recours au droit, qu'ils soient subis ou voulus : 30% pour la Couverture Maladie Universelle (CMU), 50% pour l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), estimation d'environ 30% pour le RSA au niveau national.

Différentes explications peuvent être mises en avant :

- Une crainte de stigmatisation, notamment en secteur rural, entraînant ce non recours au droit. Ce constat est moins prégnant en secteur urbain.
- Une « rupture du lien de confiance » ressentie par certains publics fragilisés dans leur relation avec les institutions publiques, qu'elles soient nationales ou locales ;
- Des formes de développement territorial qui constituent des facteurs potentiellement aggravants (quartiers d'habitat social, périurbains éloignés dans la couronne mancelle, habitat isolé en secteurs ruraux...).

En conséquence, il s'agit donc de détecter ces publics puis d'organiser la médiation pour les « raccrocher » aux dispositifs d'insertion ou de réinsertion sociale.

Ces situations de grande précarité sont susceptibles d'être repérées par une grande diversité d'acteurs :

- Les mairies (secrétaires de mairie, élus locaux, CCAS...) ... identifiées comme le lieu référent de proximité par excellence (cf. enquête auprès des Maires) ;
- Les associations locales (centres sociaux, acteurs caritatifs) qui peuvent encore permettre le dialogue dans la durée afin de raccrocher certains publics ;

- Les professionnels de santé, les écoles, etc.

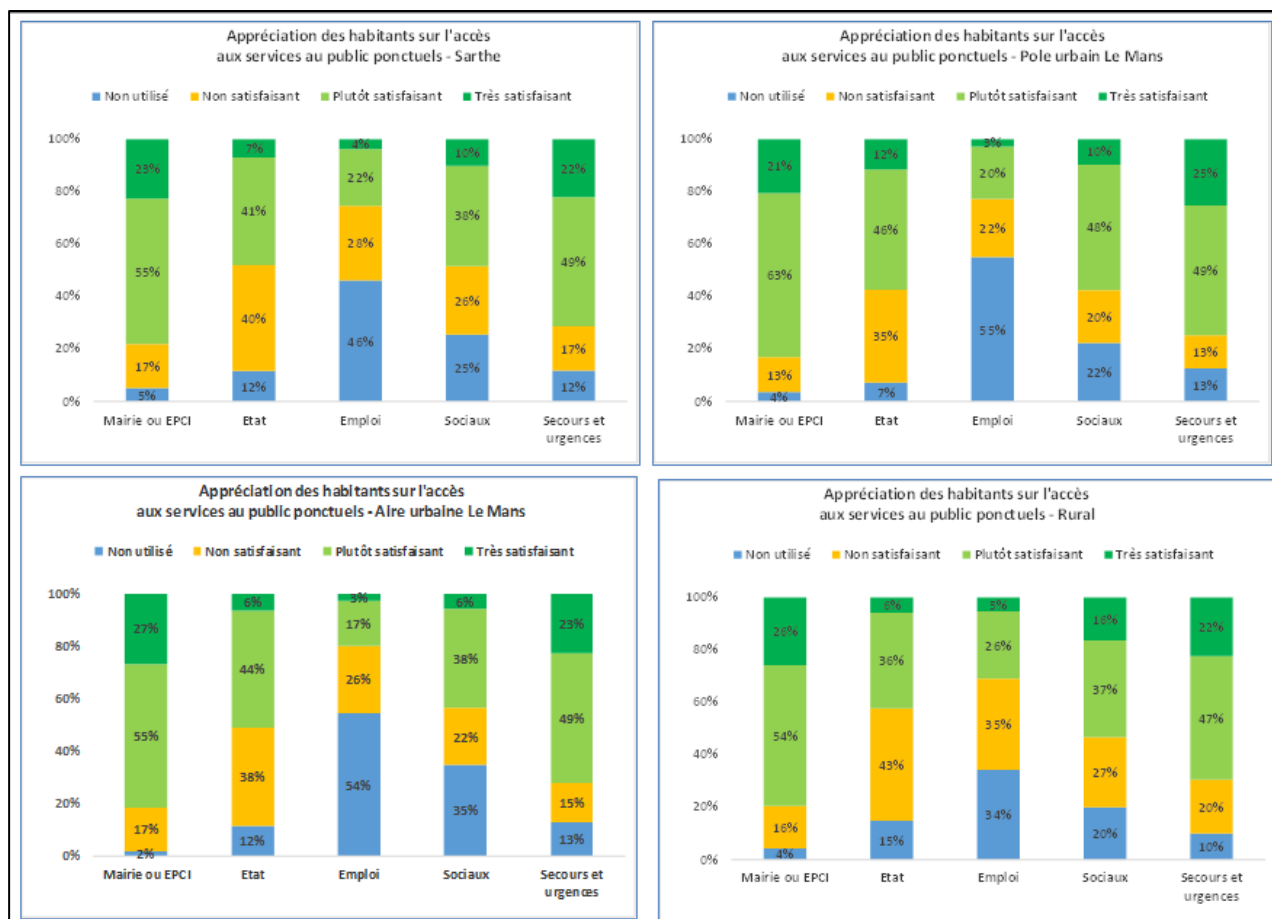
Des démarches proactives sont engagées par de nombreux acteurs pour « aller vers » ces publics fragilisés. On peut à titre d'exemple citer :

- Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville dans l'agglomération manceau ainsi que celle des agents du Département en charge de la « lutte contre l'exclusion » ;
- Les rendez-vous systématiquement proposés par la MSA lors de l'évolution de la situation personnelle : naissance d'enfant, droits à la retraite, nouvel affilié, etc. ;
- Les campagnes ciblées d'informations par la CAF (pour la prime d'activité) et la CPAM (pour la CMU et l'ACS) afin de lutter contre le non recours aux droits.

➤ Un niveau de satisfaction très nuancé des Sarthois selon la nature des services

En ce qui concerne l'appréciation générale sur l'accès aux différents services, l'enquête réalisée auprès des Sarthois met en évidence que :

- Les services de la mairie/EPCI ainsi que les services de secours/urgences sont estimés d'un accès satisfaisant ou très satisfaisant par une forte majorité de répondants ;
- A l'inverse, les services de l'Etat et de l'emploi sont jugés moins favorablement : 48% de satisfaits ou très satisfaits contre 40% d'insatisfaits pour les services de l'Etat ; une majorité d'insatisfaits dans les personnes qui utilisent les services de l'emploi ;
- Pour ceux qui les utilisent, les services sociaux recueillent une majorité de répondants satisfaits ou très satisfaits ;
- Les habitants du secteur rural sont ceux qui montrent le plus d'insatisfaction quant à l'accès aux services au public ponctuels, notamment pour les services de l'Etat et les services de l'emploi. A contrario, les habitants du pôle urbain manceau sont davantage satisfaits que les autres Sarthois.



En ce qui concerne les principaux motifs de non utilisation ou de non satisfactions :

- La faiblesse des périodes/horaires d'ouverture des services est la première motivation d'insatisfaction mise en avant par les répondants. Ce constat est particulièrement vrai pour les services des mairies/EPCI et ceux de l'Etat. C'est également une des raisons principalement mises en avant pour l'accès aux services de l'emploi et aux services sociaux ;
- L'éloignement aux services est également mis en avant comme motif de non satisfaction ou de non utilisation ; tout particulièrement pour l'accès aux services de l'Etat et aux services de secours/urgences ;
- Alors que les habitants du pôle manceau mettent en avant les périodes/horaires d'ouverture des services comme motif de non utilisation ou non satisfaction, les habitants du secteur rural mettent d'abord en avant la question de l'éloignement ;
- Les habitants du secteur rural mettent davantage en avant la problématique de l'information sur les offres existantes. A noter, la particularité des habitants du périurbain manceau qui semblent être en déficit d'informations sur l'offre de la mairie/EPCI.

En ce qui concerne les temps d'accès aux services :

- Une très forte majorité de Sarthois estime le temps acceptable à moins de 15 minutes pour accéder aux services de la mairie/EPCI et aux services de secours et d'urgence ;
- Par contre, la moitié d'entre eux estime acceptable de faire plus de 15 minutes pour accéder aux services de l'Etat, de l'emploi et aux services sociaux ;
- Ce sont les habitants du secteur rural qui apparaissent le moins enclins à accepter des temps importants de trajet (supérieurs à 15 mn) pour accéder aux services au public ponctuels ; même si une petite proportion d'entre eux (que l'on ne retrouve pas dans les autres territoires) accepte des temps de trajets supérieurs à 30 minutes.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- Au regard des tendances lourdes mises en avant précédemment, l'accès aux droits et à l'accompagnement social et professionnel doit, dans le cadre du SDAASAP 72, s'orienter prioritairement sur la recherche, pour la grand public, d'une accessibilité physique facilitée et d'une lisibilité accrue des interventions des opérateurs. Au-delà de l'intervention de chacun d'eux, c'est bien la recherche de coopérations stratégiques et fonctionnelles accrues entre ces acteurs qui est visée afin d'organiser au mieux le primo accueil et la primo information sur l'ensemble du territoire sarthois. Les propositions relayées relèvent donc d'un cadre départemental partagé pour qualifier ce premier accueil-première information et d'un accompagnement des territoires dans la mise en œuvre opérationnelle.
- Les phénomènes croissants de non recours aux droits, subis ou voulus, nécessite par ailleurs de renforcer des politiques proactives afin d'aller « au-devant » des publics les plus fragilisés, qui spontanément, n'iront plus vers les offres de services.

Action 1 : Accompagner les démarches locales de primo accueil et de primo information

<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est de créer, faciliter et/ou fluidifier le parcours d'accès aux droits des publics à l'échelle de leur territoire de vie-bassin de vie. Cette échelle de territoire de bassin de vie renvoie d'une manière générale à l'échelle communautaire dans les territoires ruraux mais peut également renvoyer à l'échelle de la ville voire du quartier dans la ville du Mans.</p> <p>Ce primo accueil et cette primo information doivent porter sur un socle large de services publics nationaux et locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services publics nationaux, Région et Département directement impliqués dans l'action sociale et plus spécifiquement dans le primo accueil social inconditionnel, l'accès à l'emploi et à la formation ; - Services publics locaux (gérés par les communes, EPCI à fiscalité propre ou autres syndicats) ou acteurs associatifs impliqués dans les politiques sociales, d'accès aux services de la petite enfance-enfance-jeunesse, d'accès à la culture et au sport, d'accès à des services dédiés en direction de publics spécifiques (aide à domicile, portage de repas), etc., - Accès aux services publics environnementaux : eau-assainissement, ordures ménagères, etc. - Accès aux offres de mobilité locale ; - Etc. <p>Pour ce faire, il est nécessaire de structurer à chacune de ces échelles un dispositif global de primo accueil et primo information en renforçant la coordination de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans cette démarche.</p> <p>Selon les territoires, il s'agira de renforcer l'efficacité de démarches qui ont déjà pu être engagées ; dans d'autres territoires, il s'agira de les créer au regard de l'absence de ce type d'initiative.</p> <p>Les acteurs locaux à impliquer dans ces dispositifs locaux sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les MSAP lorsqu'elles existent et, lorsqu'elles n'existent pas, en étudier la valeur ajoutée et en assurer la promotion au regard des autres acteurs locaux déjà impliqués, - Les mairies et leurs CCAS, les intercommunalités de projets (et éventuels CIAS), - Les Circonscriptions de la Solidarité Départementale du Département, - CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, etc. - La Région sur la question de l'accès aux services de la formation professionnelle et la mobilité; - Les centres sociaux.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>→ Il s'agit d'inciter les territoires à mener une réflexion-action sur l'organisation locale de leur service de primo accueil et primo information. La création/ renforcement de la qualité des MSAP peut constituer la cheville ouvrière de cette structuration du primo accueil local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit des pratiques locales du primo accueil et primo information ; - Préconisations opérationnelles pour structurer les liens fonctionnels entre l'ensemble des acteurs locaux impliqués (« qui fait quoi ») : mairies-intercommunalités, MSAP, circonscriptions d'action sociale, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du maillage de ces lieux : lieux « fixes » voire organisation d'une itinérance. - Qualité de l'infrastructure d'accueil pour les publics : localisation de l'infrastructure dans le tissu urbain et adossement éventuel à un lieu bien identifié par tous (mairie, siège d'intercommunalité, lieu culturel ouvert au public du type médiathèque), qualité des aménagements (espaces de confidentialité, espaces communs et/ou de confidentialité, etc.) ; - Qualité des équipements du lieu d'accueil : équipement informatique et téléphonique des espaces de confidentialité réservés aux rendez-vous, visio-guichets, écrans d'informations (ou autres supports) sur l'actualité de l'accès aux droits, etc. ; - Qualité des prestations de primo accueil et primo information : partenariats et conventionnement avec les acteurs impliqués, information-formation en continu des agents, mise à disposition ou formation d'agents spécifiquement dédiés au primo accueil social inconditionnel, outils de suivi-reporting des activités, etc.
Publics cibles	<p>→ Cette action vise l'ensemble des publics des territoires de vie-bassin de vie au sens où ce primo accueil et primo information doit dépasser les seuls champs de l'emploi et des prestations-aide sociale pour s'intéresser à l'accès aux droits et à l'information sur l'ensemble des services publics nationaux ou locaux</p> <p>→ Pour autant, il doit de manière ciblée, s'intéresser spécifiquement aux publics fragilisés pour lesquels le primo accueil social inconditionnel est indispensable.</p>
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Au regard des offres actuellement développées sur le territoire départemental (cf. « carte des MSAP »), l'ensemble des territoires sarthois sont potentiellement intéressés par cette démarche. Pour autant, les efforts engagés par les communes/intercommunalités qui portent déjà des MSAP (Brûlon, Fresnay-sur-Sarthe, le Grand-Lucé, Le Lude) rendent moins prioritaires ces territoires.</p> <p>→ L'enquête réalisée auprès des Maires peut également permettre de cibler les communes/intercommunalités intéressées (40% des maires ayant répondu se dit intéressés par la démarche de mutualisations de services du type MSAP</p>
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Préfecture / Département pour l'animation de l'expérimentation</p> <p>→ Les acteurs impliqués : communes et intercommunalités de projet et acteurs locaux impliqués localement dans une fonction de primo accueil et primo information</p> <p>→ Seront également mobilisés : les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, la Région (formation professionnelle, transports)</p>
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Les investissements susceptibles d'être réalisés peuvent être soutenus dans le cadre des Contrats de ruralité</p> <p>→ Le FNADT et le fonds inter-opérateurs participent financièrement au fonctionnement des MSAP labellisées</p> <p>→ La DETR pour le financement d'investissements</p> <p>→ Nouvelle compétence optionnelle « Maison de services au public » dans le cadre Loi NOTRe</p> <p>→ « Guides nationaux » : Charte nationale de qualité des MSAP, la charte Marianne, le guide national du premier accueil social inconditionnel de proximité</p> <p>→ Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) des Pays de la Loire</p>
Actions pour mise en œuvre	<p>1 – Cadrage entre les pilotes pressentis d'une stratégie de sensibilisation-information des territoires et d'une méthodologie d'audit des pratiques existantes sur les territoires et d'accompagnement des territoires</p> <p>2 – Appel à candidature pour retenir de 1 ou 2 territoire(s) pour mettre en place la structuration des politiques locales de primo-</p>

	<p>accueil et primo information et présentation de la méthode d'accompagnement. Implication éventuelle des territoires ayant déjà développé de bonnes pratiques</p> <p>3 – Retour d'expériences auprès de l'ensemble des acteurs sarthois du primo accueil et primo information.</p>																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation de réunions territorialisées de sensibilisation-information : Nombre de réunions réalisées / nombre de communes/intercommunalités présentes</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'accompagnement des territoires : nombre de territoires accompagnés</p>																																

Action 2 : Engager une démarche « qualité » du primo accueil et primo information à l'échelle de la Sarthe à la faveur de la mise en place d'un réseau départemental des MSAP

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est de structurer de manière pérenne à l'échelle de la Sarthe une démarche qualitative de primo accueil et de primo information des MSAP dans le cadre d'une mise en réseau renforcée de ces principaux acteurs avec pour objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer une équité de traitement de l'ensemble des habitants sarthois dans l'accès aux droits, - De définir un maillage sarthois optimal de ces lieux de primo accueil et primo information, tout particulièrement des MSAP, - De préciser voire consolider le contenu socle du primo accueil et primo information généraliste mais également celui du primo accueil social inconditionnel et l'organisation des acteurs pour les réaliser, - De consolider les conditions, les modalités et les contenus de l'animation dans la durée de ce réseau des acteurs de primo accueil et primo information. <p>De fait, ce réseau doit mobiliser prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérateurs nationaux impliqués dans la création/fonctionnement des MSAP, - Le Département au titre de son action sociale, - La Région au titre de ses politiques en matière de formation professionnelle et de transports.
Objectifs opérationnels	<p>A travers la constitution et l'animation d'un réseau départemental des démarches de primo accueil et primo information associant les acteurs précités, les objectifs opérationnels pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La production d'un « référentiel commun des bonnes pratiques MSAP / points de primo informations Sarthe », garant de la complémentaire et de la qualité des démarches locales ; → L'organisation de formations régulières et d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques à destination des agents d'accueil ; → La mise en place et l'alimentation dans la durée d'un outil mutualisé de suivi-reporting des activités de primo accueil et de primo information sur les territoires, → La mise en place d'actions communes d'animations concernant une problématique spécifique d'accès aux droits ou ciblant des publics particuliers, → La réflexion sur la mise en place éventuelle d'outils mutualisés : matériels informatiques et logiciels, banque de données d'informations, etc. → Etc.
Publics cibles	<p>→ Cette action concerne prioritairement les acteurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, le Département et la Région ainsi que les structures et personnels en charges de l'animation des MSAP</p>
Degré de	<p>→ Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe</p>

priorisation et ciblage territorial	→ Dans les actions qu'il pourra développer, la mise en place de ce réseau inter opérateurs intéresse l'ensemble des territoires sarthois																																
Acteurs impliqués	→ Pilote pressenti : Préfecture → Les acteurs impliqués : Le Département, l'ensemble des opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi impliqués dans les MSAP, la Région, La Poste, Association des Maires de la Sarthe, Association des Maires Ruraux de la Sarthe → Seront également mobilisés : les structures gestionnaires de MSAP et leur personnel d'animation																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ La Charte nationale de qualité des MSAP, la charte Marianne, pourront être des outils utiles pour établir le référentiel commun et inter opérateurs de bonnes pratiques.																																
Actions pour mise en œuvre	1 – Mise en place d'un Groupe projet 2 – Définition partagée entre les opérateurs du référentiel commun puis promotion du référentiel auprès des territoires 3 – Mise en place d'actions concrètes entre les opérateurs																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Indicateur de réalisation de mise en place d'un groupe projet : oui/non → Indicateur de réalisation d'un référentiel commun : oui / non → Indicateurs de mise en place d'actions opérationnelles : nombre et nature des actions réalisées																																

Action 3 : Renforcer les actions de médiation en faveur de l'accès aux droits

Objectifs stratégiques	<p>Face à la croissance du non recours aux droits, subie ou voulue, par des publics en situation de grande fragilité sociale et d'isolement dont certaines personnes handicapées, il s'agit de renforcer les actions pour aller au-devant de ces publics car ils n'iront plus spontanément et par eux-mêmes vers les offres de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à exprimer le besoin et donc difficulté à exprimer une demande claire interpellant les opérateurs, - Méconnaissance de ces droits, - Crainte de stigmatisation en faisant appel aux acteurs sociaux, - Méfiance dans les institutions nationales ou locales, - Etc. <p>Il s'agit donc de mobiliser les acteurs qui, par leur travail de terrain, sont encore en contact direct ou indirect avec ces publics afin de remettre ces derniers dans le circuit de l'accès aux droits.</p>
Objectifs opérationnels	<p>Il s'agit de soutenir et développer des actions pro actives de médiation pour aller au-devant de ces publics puis les accompagner de manière renforcée dans leurs parcours d'accès aux droits.</p> <p>A l'instar des actions développées dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mancelle (notamment), différentes expérimentations locales pourraient être soutenues en ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> → De manière prioritaire Il s'agit d'abord que les territoires locaux identifient les acteurs de proximité « sentinelles » qui peuvent ou pourraient détecter ces publics en grande fragilité sociale : mairies, travailleurs sociaux, centres sociaux et acteurs caritatifs, facteurs, etc. Il s'agit ensuite de les accompagner tout au long de leur parcours d'accès aux droits : idée de référents de parcours, de création d'écrivains publics, etc. ; → De manière complémentaire, des expérimentations spécifiques pourraient également être engagées et soutenues dans les territoires avec des actions de médiation et de resocialisation au travers d'animations développées par le Département, les centres sociaux et/ou d'autres associations à vocation sociale sur le terrain (secteur caritatif par exemple) : animation autour de la lecture publique, ateliers cuisine, ateliers couture, ateliers jardinage, etc. → Des expérimentations coordonnées sur une problématique spécifique ou sur des publics cibles (populations jeunes désocialisées par exemple) pourraient également être développées par les opérateurs nationaux de l'action sociale (CAF, CPAM, MSA, CARSAT, etc.) et le Département pour promouvoir l'accès aux droits : campagnes ciblées et individualisées d'informations, appels à projets auprès des centres sociaux, des associations caritatives ou tout autre structure en contact potentiel avec ce public en grande précarité.
Publics cibles	<p>→ Les publics en grande précarité sociale sont la cible de cette action : ceux qui ont renoncé à leurs droits de manière volontaire ou subie</p>
Degré de priorisation	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ L'ensemble des territoires sarthois, à l'exception de ceux déjà engagés dans le cadre de la politique de la ville, peuvent être</p>

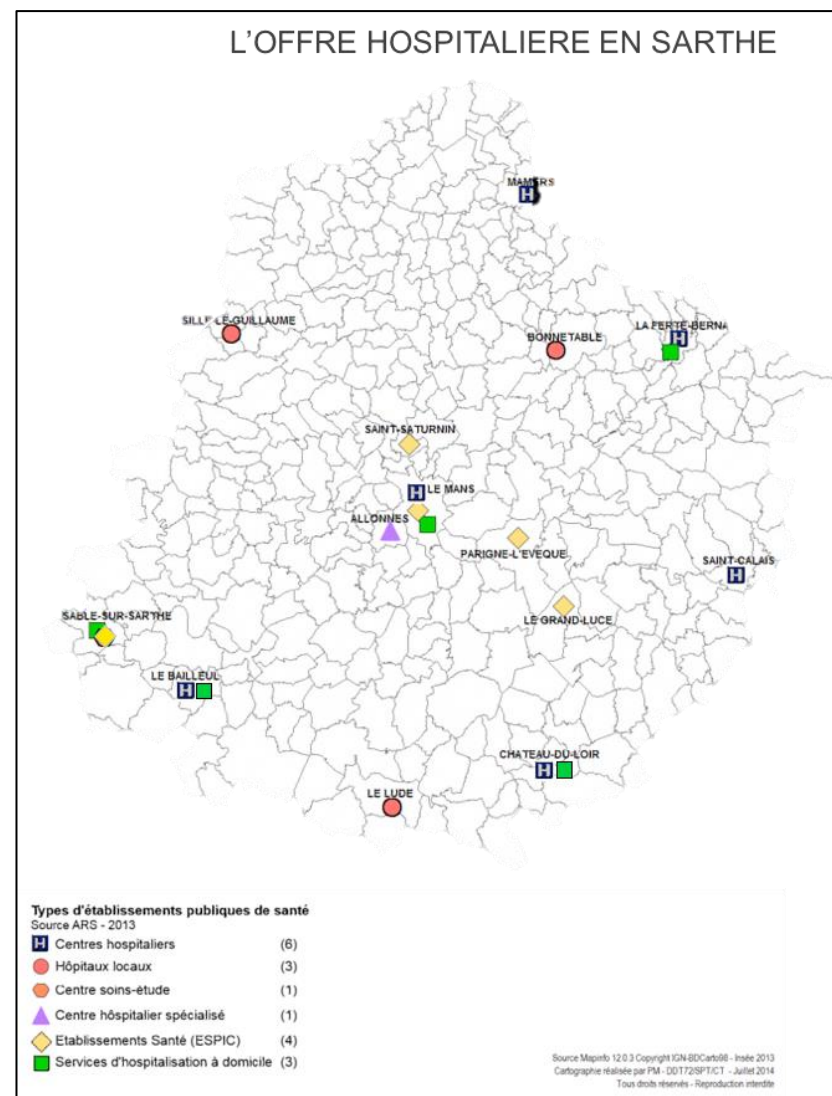
et ciblage territorial	concernés par cette action																								
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Association Départementale des Maires de la Sarthe, Association Départementale des Maires Ruraux.</p> <p>→ Les acteurs impliqués : intercommunalités/communes pourraient être les maitrises d'ouvrage de ces actions expérimentales de proximité, acteurs nationaux de l'action sociale, le Département, la DDCS, l'ARS, CAF, CPAM, Missions Locales, Pôle Emploi, UT-DIRECCTE</p> <p>→ Seront également mobilisés : ensemble des acteurs locaux assurant une fonction « sentinelle »</p>																								
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Les actions engagées dans le cadre de la politique de la ville de l'agglomération mancelle et Sablé ainsi que celles développées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion peuvent constituer des outils précieux quant au développement de bonnes pratiques</p> <p>→ Réflexion du Département sur des animations « lecture publique » dans les Unités et antennes des Circonscriptions d'action sociale (cf. action 11)</p>																								
Actions pour mise en œuvre	<p>1 – Définition et lancement d'appels à projets auprès de territoires pilotes pour engager des actions de médiation et ciblage de territoires qui ont des publics potentiellement très fragilisés dans l'accès aux droits</p> <p>2 – Retour d'expériences vers les territoires</p>																								
Calendrier révisé	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'appels à projets</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'actions : nombre de territoires ayant répondu à l'appel à projet</p>																								

Accès à la santé

Éléments de contexte et de diagnostic

➤ Des indicateurs multiples de fragilité des populations de la Sarthe

- Un **vieillissement plus marqué de la population** en Sarthe. Selon les projections de l'INSEE, 1/3 de la population française (31%) aura 60 ans et plus en 2040, la proportion serait de 32,6% dans la Sarthe.
- **12,9 % de la population sarthoise vit sous le seuil de pauvreté en 2013**, proportion la plus élevée de la région (10,9 % dans les Pays de Loire). Même si elle reste inférieure à la moyenne nationale (14,5% en France métropolitaine), la pauvreté a augmenté beaucoup plus fortement dans la Sarthe entre 2008 et 2011 : +1,8 points, pour des progressions régionales de 0,5 point et nationale de 1 point.
- **La Sarthe présente une mortalité générale proche de la moyenne régionale.** En revanche, la mortalité prématurée en Sarthe est supérieure par rapport à la moyenne régionale de 4% pour les hommes et de 9% pour les femmes. Cette surmortalité résulte principalement de la forte mortalité par suicide et par pathologies liées à la consommation excessive d'alcool chez les hommes et chez les femmes de moins de 65 ans.
- Le cumul de ces fragilités se traduit par ailleurs par des **taux importants de non recours aux droits et aux soins** notamment dans les secteurs ruraux isolés où le relatif éloignement des offres de soins constitue un handicap supplémentaire (cf. supra « Accès aux droits et accompagnement social » sur le non recours à la CMU / CMUC).



➤ Un maillage territorial de l'offre hospitalière a priori stable mais des évolutions qualitatives en cours de définition

Il est constitué par :

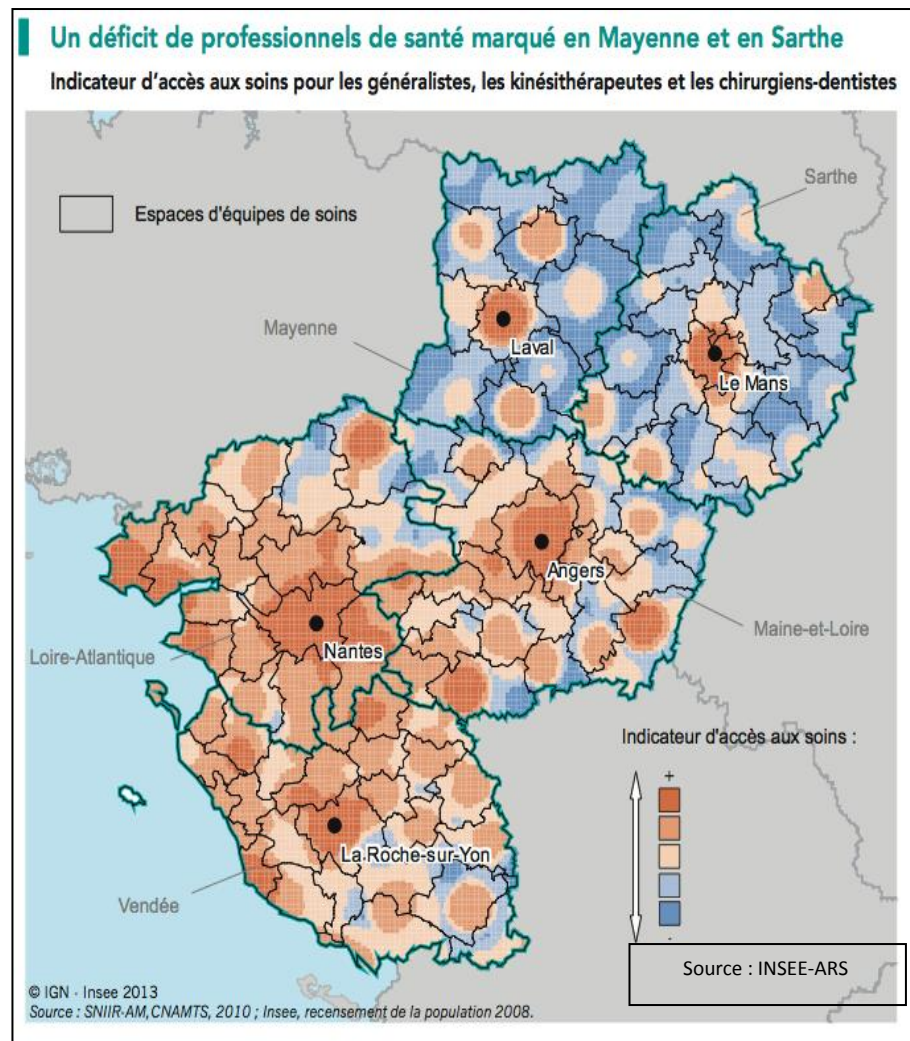
- Un Centre Hospitalier Général important : le CHM du Mans,
- Deux Centres Hospitaliers dans lesquels une activité de chirurgie est ouverte : le Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL), le Centre hospitalier de La Ferté Bernard,
- Deux hôpitaux de proximité : Château du Loir et Saint Calais,
- Des hospitaliers : Le Lude, Beaumont sur Sarthe, Bonnétable et Sillé-le-Guillaume,
- Le CH de Mamers est rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal d'Alençon (CHICAM),
- Le Département compte aussi deux cliniques et cinq Etablissements du secteur privé d'intérêt Collectif (EPSIC) ;
- Deux HAD, l'un géré par l' AHSS l'autre par le CH de Château du Loir.

En Sarthe, l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) constitue un acteur majeur dans le secteur psychiatrique et dans la prise en charge - avec un ensemble de partenaires - de la santé mentale.

Le CHU d'Angers est le centre hospitalier universitaire de référence ; cependant des liens étroits existent avec les CHU de Nantes, Tours et Caen. Le CH du Mans est intégré dans la dynamique régionale HUGO.

Au sein du CH du Mans, le Centre de Recherche Clinique(CRC) positionne ce centre hospitalier et in fine le tissu hospitalier public sarthois dans une dynamique dont les effets sont importants pour la population du département.

Les établissements publics hospitaliers de la Sarthe sont inscrits dans la dynamique du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). Ce groupement a pour objectif de développer des coopérations médicales – définies dans un projet Médical Partagé (PMP), de répondre de manière graduée aux besoins des populations et de développer des coopérations dans certains domaines tels la formation, les achats et les systèmes d'information.



Les indicateurs d'accès aux soins reposent sur une analyse en composante principale des indicateurs « d'accessibilité potentielle localisée » des cinq professionnels de santé étudiés : médecins généralistes, masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologistes et psychiatres, ainsi que les officines de pharmacie.

➤ **Une offre de santé ambulatoire fragile mais qui constitue un terrain dynamique d'innovation**

La Sarthe est un des dix départements français les moins bien couverts en offre médicale de premier recours (médecins généralistes, masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes) : 72 médecins généralistes libéraux pour 100 000 hab. en 2013 contre 81 en Pays de Loire et 87 en moyenne nationale ; 18,3 ETP pour 10 000 habitants en offre médicale de premier recours en 2013, niveau départemental le plus faible en Pays de Loire avec la Mayenne.

Les déficits sont patents en secteur rural mais aussi en seconde et troisième couronne de l'agglomération mancelle, voire dans certains quartiers du Mans.

Au-delà des carences de l'offre ambulatoire de proximité, l'offre de spécialistes concentrée sur l'agglomération mancelle est par ailleurs insuffisante et vieillissante : ophtalmologistes, dermatologues, ORL, gynécologues, etc.

Les facteurs de fragilité sont multiples (âge des praticiens, manque de maîtres de stage, etc.) ; ils concernent aussi bien les médecins généralistes libéraux que les spécialistes.

Mais cette situation offre pour l'ensemble des acteurs du champ de la santé des pistes de développement telles que la coopération entre professionnels de santé, les coopérations territoriales, la mise en place d'outils nouveaux d'accueil et de formation, la recherche d'une réponse renouvelée aux besoins.

Cette situation constitue un défi en termes d'innovation : télémédecine, objets connectés. Il convient aussi de prendre en compte un élément majeur : la nécessité pour l'ensemble des acteurs d'être à l'écoute des besoins actuels des professionnels de santé et en particulier les jeunes professionnels de santé et d'anticiper sur les futures conditions d'exercice de ces métiers.

➤ **Une coopération entre professionnels de santé libéraux : une dynamique en développement**

Les professionnels de santé ont mis en place des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP). Ces Maisons sont portées par un projet médical défini par l'ensemble des professionnels de santé d'un territoire.

A ce jour la situation en Sarthe est la suivante :

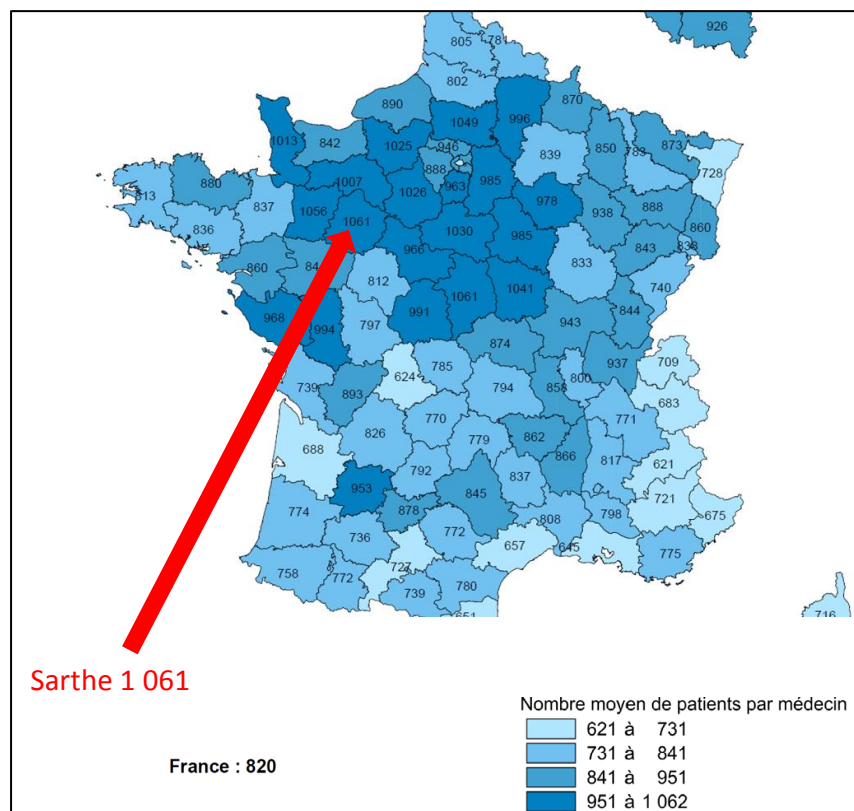
- 15 projets de santé territoriaux validés, dont 8 projets multi-sites ;
- 12 MSP existantes et 4 en cours de construction.
- Sous l'impulsion des élus, se créent dans le département des centres municipaux de santé, au sein desquels les professionnels de santé sont salariés. Ces centres représentent une réponse aux besoins de la population. En juin 2017, dans le département de la Sarthe ont été mis en place 6 Centres Municipaux de Santé (La Ferté-Bernard, Connerré, St Cosme en Vairais, Fresnay sur Sarthe, St Calais, Tuffé).

➤ Des pratiques de télémedecine en développement

Des initiatives sont prises sur le territoire de santé de la Sarthe, à l'initiative des centres hospitaliers, de l'Agence Régionale de Santé (plateforme Qimed) et du Département de la Sarthe. Depuis 2016 ont été mises en place des consultations en gérontopsychiatrie au sein de plusieurs EHPAD du département (cf. action/expérimentation en cours entre l'EPSM et plusieurs EHPAD). Ces pratiques tendent à développer la télé consultation, la télé expertise. Elles constituent des outils à fort potentiel pour soutenir une offre de proximité.

Quelques premières actions émergentes tel que le réseau départemental en matière d'imagerie médicale mobilisent des radiologues et bénéficient d'un accompagnement du Département de la Sarthe.

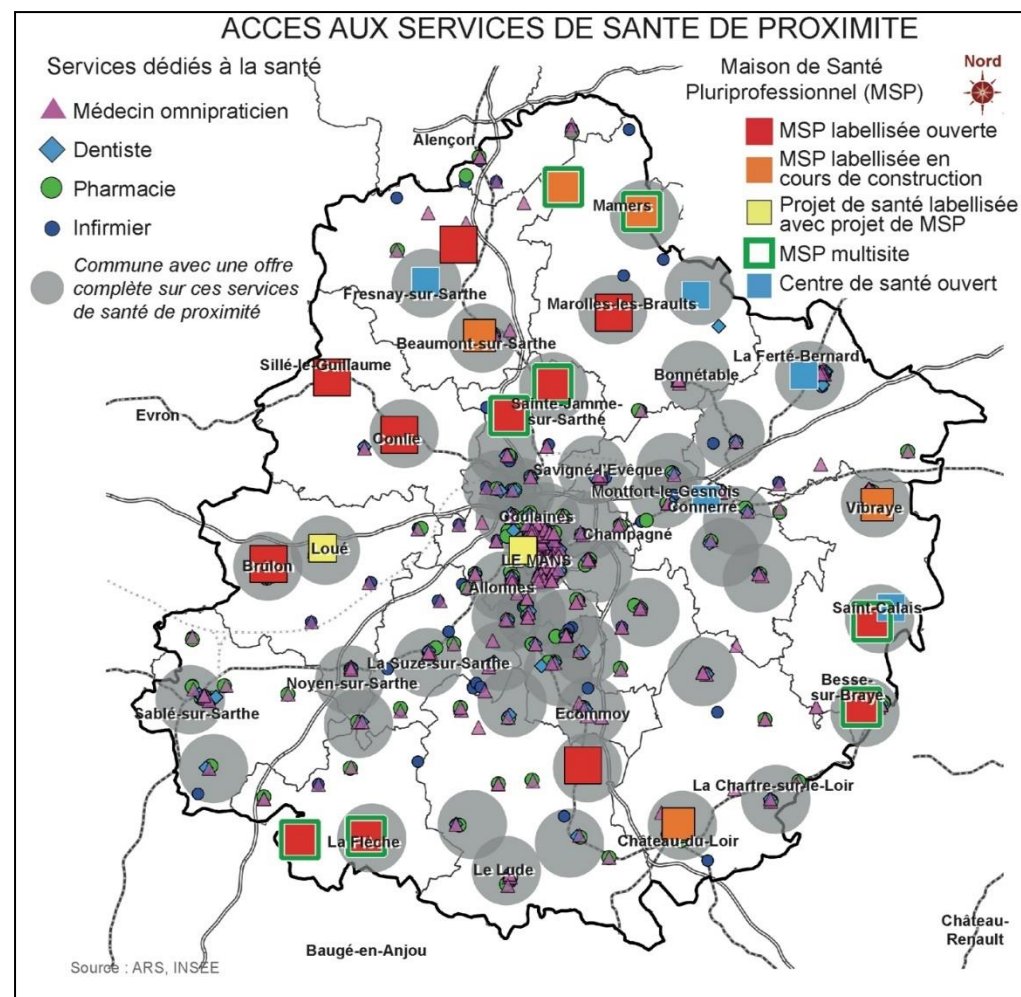
Par ailleurs, le Département de la Sarthe affiche une priorité en matière d'embranchement en fibre optique des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, même si celle-ci n'est pas concrétisée à ce jour malgré la dynamique engagée.



Nombre moyen de patients par Médecin Traitant :
moyennes départementales
EFFECTIF MOYEN DE LA PATIENTELE MTT PAR MG LIBERAL
HORS MEP

Situation par département au 30 septembre 2015

Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public de la Sarthe – décembre 2017 - NTC

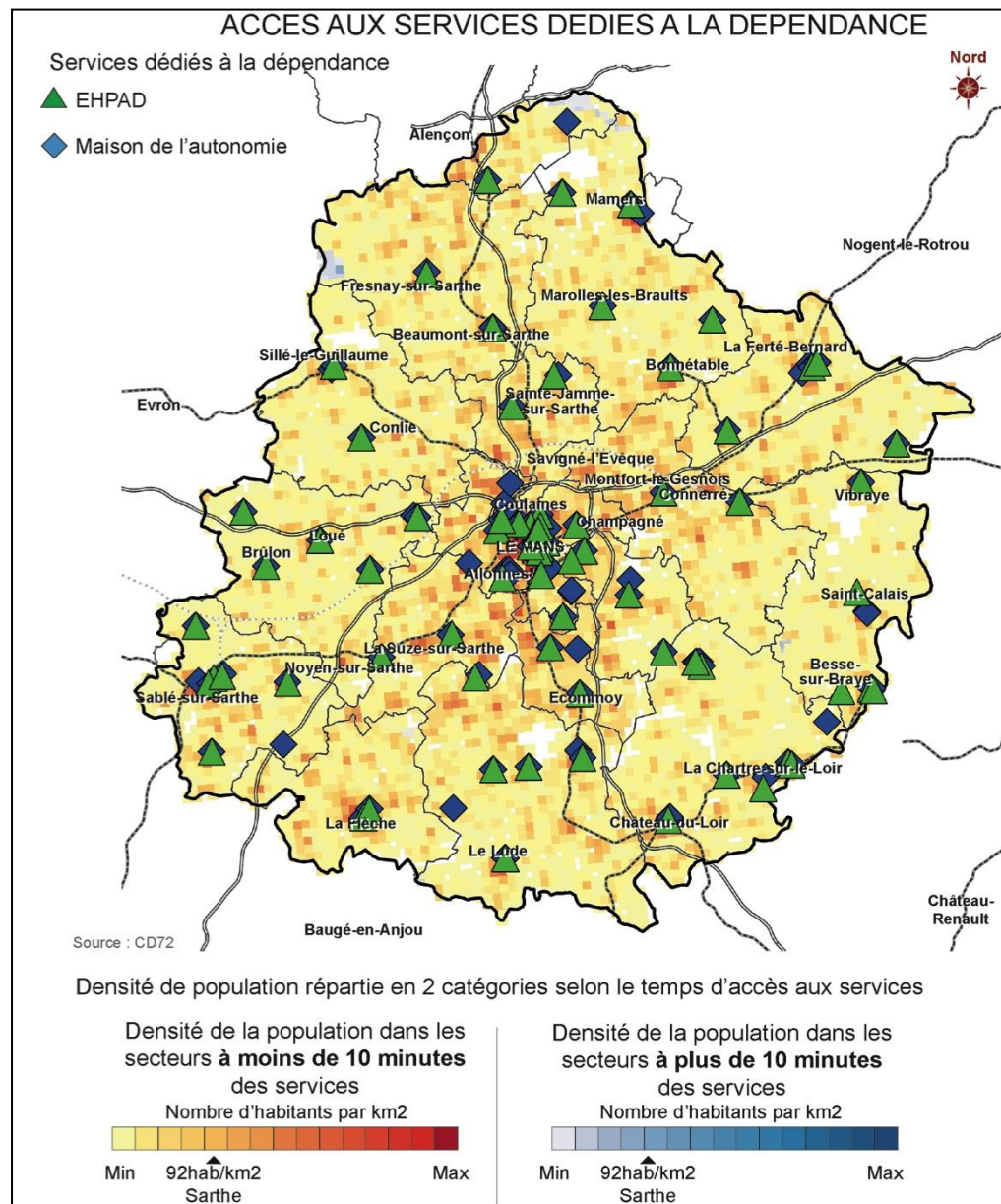


➤ Une offre sarthoise de soins et d'hébergement en direction des personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes

- La Sarthe est correctement dotée en offre médicalisée ou non pour adultes handicapés : taux d'équipement en offre médicalisée de 2,6 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2011 (2,2 en Pays de la Loire en 2011) et taux d'équipement en offre non médicalisée de 5,6 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2011 (4,6 en Pays de la Loire).
- La Sarthe bénéficie d'une bonne couverture en hébergement médicalisé pour personnes âgées même si elle est inférieure à la moyenne régionale : taux d'équipement en EHPAD dans les Pays de la Loire de 142 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans en 2010 (101 places en France métropolitaine). La Sarthe comptabilisait 117 places en 2008 contre 147 en moyenne régionale.

L'offre sarthoise en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) se situe dans la moyenne nationale. Les taux d'équipement sont globalement homogènes sur l'ensemble du département (taux d'équipement compris entre 17 et 25 places pour 1000 habitants âgés de + 75 ans). Au cours des 5 dernières années les processus de rapprochement entre SSIAD (dans le cadre d'absorption fusion en particulier) ont contribué à lisser les taux d'équipement en Sarthe. Ils sont intégrés dans une dynamique territoriale - locale et départementale - de la définition de Parcours de Soins et de Parcours de Santé. Cependant, il serait nécessaire de renforcer à court terme le nombre de places d'Equipes spécialisées Alzheimer (ESA) sur le territoire du Mans, cela dans le cadre des mesures nouvelles régionales prévues au titre du Plan maladies neurodégénératives (PMND).

- La Sarthe est par ailleurs le département le plus doté en hébergement non médicalisé : 44 places pour 1000 habitants de 75 ans pour une moyenne régionale de 28 places). A cette offre s'ajoute une pratique non négligeable de l'accueil familial.
- Enfin, la coordination des opérateurs de la gérontologie est structurée à partir de 13 CLIC.



- Seul déficit repéré en Sarthe, les places d'accueil de jour sont en deçà de la moyenne régionale : 2,5 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans contre 3 en Pays de Loire. Hormis la ville de la Ferté Bernard et le secteur de Mamers – Marolles - Neufchatel en Saonois, tous les territoires d'immédiate proximité disposent d'une offre en accueil de jour, laquelle a été réorganisée, notamment en ce sens, en 2011/2012.

➤ **Des initiatives en développement, notamment en matière de prévention contre la perte d'autonomie ou de soins des personnes en situation de handicap**

- Les acteurs –soutenus par l'ARS et le Département mettent en place des outils innovants en vue d'apporter du répit aux aidants, de fluidifier les parcours de la personne dépendante et de diversifier l'offre de service. : plate-forme d'appui, plateforme de répit, gestion de cas complexes, dispositif de coordination d'aval, MAIA, Via trajectoire, SPASAD, etc.
- Par ailleurs, on notera le déploiement d'un programme de prévention de la perte d'autonomie, à l'initiative du Comité des financeurs. Généralisé à l'ensemble du territoire national, le Comité des financeurs de la Sarthe lancera prochainement un troisième appel à candidatures en vue de soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie de personnes âgées par des actions très diverses ancrées dans les territoires : activités physiques adaptées, ateliers prévention, actions culturelles et de loisirs destinées à rompre l'isolement et la solitude, etc. ;
- Enfin, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap est une thématique prioritaire du Projet régional de santé : consultations dédiées, notamment en matières bucco-dentaires, mise en place de référents handi-patients dans les établissements de santé : la dynamique est enclenchée et doit être amplifiée. Le département est pilote pour la mise en œuvre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ». Cette démarche vise à mobiliser des acteurs et des moyens c pour permettre de bâtir une réponse adaptée pour les personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global.

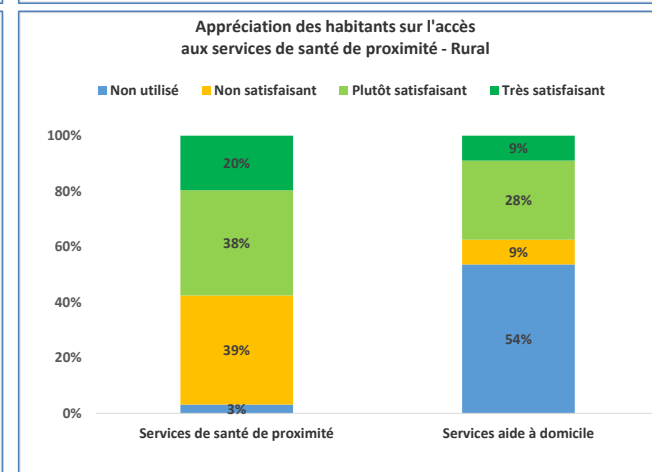
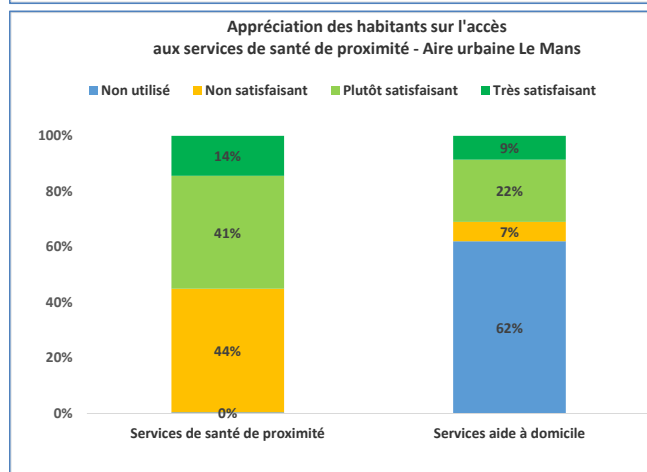
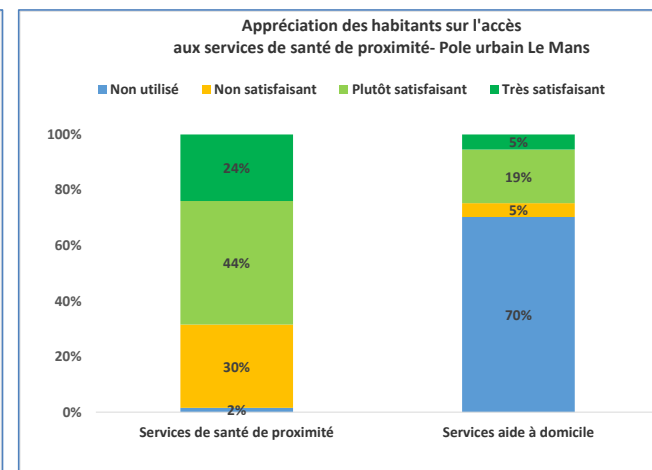
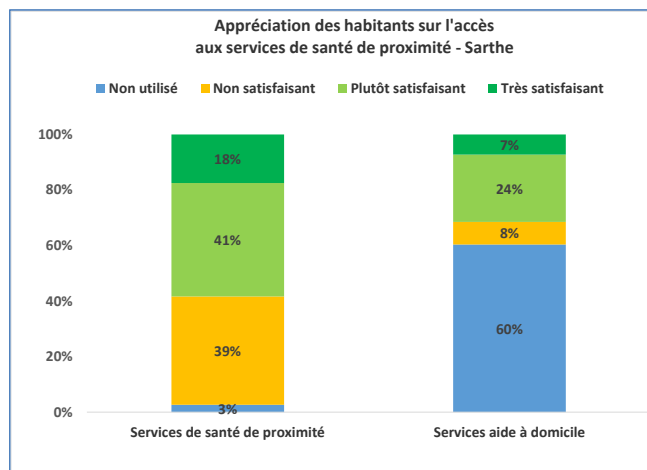
➤ Des habitants du pôle urbain du Mans davantage satisfaits que les autres sarthois pour l'accès aux services de santé de proximité

- A l'échelle de la Sarthe, 59% des personnes interrogées estime satisfaisant l'accès aux services de santé de proximité (médecin, pharmacie, dentiste, etc.).
- 68% de ceux qui résident dans le pôle urbain du Mans sont satisfaits ou très satisfaits pour l'accès aux services de santé de proximité alors que cette proportion n'est que de 55% dans le périurbain manceau et de 58% en secteur rural. La proportion de très satisfaits en secteur périurbain manceau apparait même très faible.
- Concernant les services de l'aide à domicile, 6 habitants sur 10 n'utilisent pas ce service. Pour ceux qui l'utilisent, le niveau de d'accès est jugé très positivement.

Les principaux motifs de non utilisation ou de non satisfaction du service mis en avant sont :

- La qualité/diversité insuffisante de l'offre de santé de proximité est la principale motivation de non utilisation ou de non satisfaction des habitants sarthois. On peut penser que la faible densité de professionnels de premier recours est ici mise en avant par les habitants. En ce sens, cette motivation serait à rapprocher de celle relative à l'éloignement au domicile (20% des motivations de non utilisation ou non satisfaction).
- La trop faible amplitude de jours et horaires d'ouverture est plus accessoirement mise en avant par les habitants pour expliquer la non utilisation ou la non satisfaction dans l'accès à ces services de santé de proximité.
- Les habitants du secteur rural jugent plus positivement que les habitants des autres territoires la qualité/diversité de l'offre de santé de proximité mais jugent plus négativement le temps d'accès depuis leur domicile.

Les services de santé sont également attendus comme un « service de grande proximité » :



- Près de 20% des habitants estiment la durée de trajet acceptable pour se rendre aux services de santé de proximité inférieure à 5 minutes et près de 85% à moins de 15 minutes. Ces proportions sont globalement identiques en secteurs urbain, périurbain et rural.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- Au regard des bonnes conditions de couverture de soins et d'hébergement en direction des personnes âgées et dépendantes, l'effort n'est pas ici particulièrement porté sur ce champ d'actions ;
- Par ailleurs, les coopérations inter hospitalières relèvent des politiques nationales de la santé et sont largement portées notamment par l'Agence Régionale de la Santé ;
- L'effort du SDAASAP 72 se porte davantage sur le renforcement de l'offre de santé de proximité et des actions de prévention à la faveur d'une meilleure cohérence des interventions locales du secteur médical et du secteur sanitaire et social.

Action 4 : Développer des politiques locales de santé en privilégiant les portages intercommunaux

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu de contribuer au maintien et au renouvellement de l'offre de soins de proximité.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Amplifier et améliorer les pratiques de mutualisation de l'offre de soins ambulatoire et de télémédecine pour s'assurer des conditions optimales d'installation et de renouvellement des professionnels de santé, et tout particulièrement sur les secteurs périurbains et ruraux du département. → Favoriser et amplifier l'émergence ici ou là, de politiques locales de santé qui abordent les questions de santé et de soins de manière globale et pro active : diagnostic partagé et prospectif des enjeux, définition de priorités stratégiques, programmation pluriannuelle en privilégiant les portages intercommunaux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation et accompagnement à la mise en place des politiques locales de santé en privilégiant les portages à l'échelle des intercommunalités de projet <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques dans la Sarthe et hors de la Sarthe ; - Définition d'un projet de territoire médical sur la base d'un diagnostic fin et partagé des enjeux à l'échelle des bassins de vie intercommunaux : mobilisation essentielle des professionnels du secteur médical et du secteur para médical ; - État des lieux des démarches existantes de mutualisation de l'offre ambulatoire (Maison de Santé Pluridisciplinaire ou autres démarches), repérage des projets éventuels, préconisations en vue de qualifier les démarches existantes ou en projet de mutualisation ou de promouvoir de nouvelles démarches : mobilisation des élus et des professionnels ; - État des lieux et préconisations de développement d'actions de prévention primaire (cf. Action 5) ; - Recours éventuel aux dispositifs « MSP », « contrats locaux de santé » ou « Communautés professionnelles territoriales de santé » à l'échelle des bassins de vie intercommunaux. → État des lieux et renforcement des pratiques de télémédecine <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des pratiques locales et préconisations de développement des pratiques de télémédecine ; - Diagnostic des besoins locaux d'équipement en télémédecine des espaces de mutualisation de l'offre de santé ambulatoire du type MSP, des EHPAD, des établissements hospitaliers ou autres lieux et accompagnement technique et financier des démarches d'équipement ; - Anticipation / concertation sur l'embranchement « fibre optique » des MSP existantes et en projet conformément aux priorités du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 72 ; - Accompagnement des publics sur le développement des pratiques de télémédecine (MSP, EHPAD, etc.)

Publics cibles	→ Cette action concerne plus particulièrement les professionnels de santé et les collectivités locales (communes, intercommunalités) , voire le Département de la Sarthe au titre de sa politique volontariste en matière de soutien au renouvellement de l'offre de santé de proximité.																																
Degré de priorisation et ciblage territorial	→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité → Ciblage territorial : A priori, l'ensemble du département est concerné. Pour autant, une attention particulière sera portée sur la seconde couronne périurbaine du Mans et les secteurs ruraux faiblement polarisés.																																
Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Délégation Territoriale de la Sarthe au titre de ses missions d'impulsion des initiatives locales et de contractualisation avec les territoires (sensibilisation et accompagnement des territoires) et APMSL sur les actions de sensibilisation et Ordre des médecins 72 (volet Télémédecine) → Les acteurs impliqués : Intercommunalités (EPCI à fiscalité propre), communes pour le portage des politiques locales de santé, CPAM, MSA → Seront également mobilisés : Département de la Sarthe au titre de sa politique volontariste, Professionnels libéraux des secteurs médical et para médical, professionnels du secteur sanitaire et social (CPAM, MSA, RSI, etc.).																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ Mobilisation du dispositif réglementaire « Contrat Local de Santé » (ARS) → Mobilisation du dispositif réglementaire « Communauté professionnelle territoriale de santé » (Loi Santé de janvier 2016) → Mobilisation de retours d'expériences et de bonnes pratiques en Sarthe : Ex. Limites et acquis des démarches réalisées de mise en place des Maisons de Santé Pluridisciplinaires																																
Actions pour mise en œuvre	1 - Constitution et animation du réseau départemental des maisons de santé pluridisciplinaires ou autres démarches de mutualisation 2 - Actions de sensibilisation et « retours d'expériences » à destination première des intercommunalités et professionnels 3 – Appel à projet de territoire-pilote pour mise en place de politiques globales communautaires de santé																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="600 1034 1794 1238"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Indicateur de la vitalité de la dynamique d'acteurs recherchée : - Nombre d'actions de sensibilisation et « retours d'expériences » à destination première des intercommunalités / an ; - Nombre de territoires accompagnés / an ; / Nombre et état d'avancement des Contrats Locaux de Santé / an.																																

Action 5 : Renforcer les politiques de prévention multi acteurs à l'échelle de la Sarthe

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est de renforcer les actions de prévention primaire par rapport aux fragilités sanitaires et sociales particulièrement prégnantes en Sarthe au niveau de certains publics. L'objectif est de faire - tant dans un cadre collectif qu'individuel - de chaque personne le co-acteur de sa santé</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> → De lutter plus efficacement contre le non recours aux soins qui est un phénomène en constante progression chez certains publics fragilisés ; → De renforcer les politiques de prévention à la faveur notamment d'un décloisonnement des interventions médicosociales et sociales et du développement d'une veille sociale partagée entre différents opérateurs : porteurs de soins médicaux et para médicaux, offreurs de soins et de services à domicile, acteurs de l'action sociale, associations caritatives, etc.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'une politique de prévention multi acteurs en fédérant l'ensemble des opérateurs qui déploient actuellement des actions de prévention primaire sur le département : <ul style="list-style-type: none"> - Définition de thématiques communes de prévention multi opérateurs à l'échelle de la Sarthe et programmation d'actions communes entre ARS, CPAM, MSA, CARSAT, CAF, MAIA, collectivités locales, etc. - Approche large des actions de prévention qui englobe notamment les préparations/sorties d'hospitalisation, les coopérations entre médecine hospitalière, médecine ambulatoire et intervenants à domicile de l'action médico-sociale, programme de prévention de la perte d'autonomie ; → Confortement/Extension du dispositif « Parcours des aînés – MAIA » : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif qui vise à décloisonner les interventions médico-sociales et sociales en direction des personnes de plus de 75 ans (médecins traitants, infirmiers, soins et services à domicile, travailleurs sociaux, etc.) en vue de détecter plus efficacement les symptômes de perte d'autonomie et de les retarder, d'éviter le recours excessif à l'hospitalisation ou de faciliter les sorties d'hospitalisation. - Élargissement du dispositif « Parcours des aînés – MAIA » à d'autres publics.
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> → Publics ciblés du dispositif « Parcours des aînés – MAIA » : personnes de plus de 75 ans → Élargissement éventuel du dispositif Parcours des aînés – MAIA » à d'autres publics cibles : publics fragilisés et/ou à faible mobilité (personnes âgées, personnes isolées et précarisées, etc.) en fonction des thématiques prioritaires de prévention primaire (conduites addictives, nutrition, pratiques sportives, etc.)
Degré de priorisation et ciblage territorial	<ul style="list-style-type: none"> → Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe → Actions à déployer sur l'ensemble du département avec ciblage territorial éventuel sur les territoires concentrant les indicateurs de fragilité sanitaire et sociale

Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Délégation Territoriale de la Sarthe et/ou CPAM - MSA</p> <p>→ Les acteurs impliqués : Collectivités locales (communes, intercommunalités, Département de la Sarthe), CARSAT, CAF, MAIA, Associations départementales des Maires, les acteurs sanitaires et les associations.</p> <p>→ Seront également mobilisés : Associations départementales et locales intervenant sur les actions de prévention</p>																																								
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Dispositifs national, régional, départemental et local de prévention actuellement déployés sur la Sarthe</p> <p>→ Dispositif « Parcours des aînés – MAIA »</p>																																								
Actions de mise en œuvre	<p>1 – Mise en place d'un groupe de travail fédérant l'ensemble des opérateurs déployant des actions de prévention sur la Sarthe</p> <p>2 – Évaluation à mi-parcours du dispositif expérimental «Parcours des aînés – MAIA »</p> <p>3 - Actions de pérennisation / généralisation du dispositif «Parcours des aînés – MAIA » et élargissement à d'autres publics</p> <p>4 – Développement d'autres démarches de prévention primaire : choix des thématiques communes inter opérateurs et définition des modalités de mise en œuvre</p>																																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 683 1803 938"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation du groupe de travail « prévention » nbre de réunions</p> <p>→ Indicateur de réalisation de l'évaluation à mi-parcours du dispositif « Parcours Santé des aînés » : Oui / Non</p> <p>→ Indicateur de la réalisation d'autres démarches de coordination médicale et médico-sociale : Oui / Non ; lesquelles ?</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'autres démarches de prévention inter opérateurs : Oui / Non, lesquelles ?</p>																																								

Action 6 : Favoriser l'implantation des professionnels de santé en Sarthe

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu de développer les efforts de coopération entre les Professionnels de santé, l'ARS, le Département, la CPAM, MSA et services de l'Etat. Au regard des enjeux particulièrement prégnants de renouvellement des professionnels de santé tant au niveau du secteur de la médecine ambulatoire (sur l'ensemble du département,) que sur le plan des professionnels du secteur para médical, il s'agit ici de déployer de nouvelles actions afin de faciliter l'installation de nouveaux professionnels en Sarthe.</p> <p>Il s'agit notamment de déployer des nouvelles actions dans le prolongement du dispositif d'aide aux études médicales mis en place par le Département de la Sarthe depuis 2007 (62 contrats signés et 15 installations en Sarthe à ce jour).</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Promotion et accompagnement des stages d'internes auprès des médecins de la Sarthe : amplification du travail de démarchage et de sensibilisation auprès des médecins sarthois en activité → Développement d'un partenariat avec les Facultés de Médecine d'Angers, Nantes, Tours, Caen : promotion de stages dès la 3^{ème} année d'externat, mise en place éventuelle de dispositifs logistiques d'accueil et d'hébergement des internes sur le département, aides financières éventuelles, etc. → Déploiement d'une stratégie de communication ciblée et de marketing territorial en direction des internes et/ou jeunes diplômés en vue d'inciter les nouvelles implantations en Sarthe dans le prolongement des actions déjà engagées → Élargissement des actions ci-avant exposées à destination de professionnels du secteur para médical
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> → Professionnels de santé : secteur médical et para médical → Internes et jeunes diplômés en médecine ou autres spécialités para médicales
Degré de priorisation et ciblage territorial	<ul style="list-style-type: none"> → Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe → Actions à déployer sur l'ensemble du département avec ciblage territorial éventuel sur les territoires concentrant les indicateurs de vieillissement et de non renouvellement des professionnels de santé → Une attention particulière sera portée sur la seconde couronne périurbaine du Mans et les secteurs ruraux faiblement polarisés.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> → Pilotes pressentis : l'Agence Régionale des pays de la Loire, Délégation Territoriale de la Sarthe, Département de la Sarthe, CPAM-MSA → Les acteurs impliqués : Ordre des médecins / Ordre des pharmaciens / Associations départementales des professionnels de santé / l'APMSL / Le Mans Métropole / l'Association des Maires de la Sarthe / l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe → Seront également mobilisés : Intercommunalités et communes
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<ul style="list-style-type: none"> → Dispositif en vigueur du Département de la Sarthe en faveur du renouvellement des professionnels de santé

Actions pour mise en œuvre	<p>1 - Amplification du travail de démarchage et de sensibilisation auprès des médecins sarthois en activité pour renforcer l'accueil de stagiaires</p> <p>2 - Développement d'un partenariat avec la Faculté de Médecine de l'Université d'Angers</p> <p>3 - Déploiement d'une stratégie de communication ciblée et de marketing territorial en direction des internes et/ou jeunes diplômés</p> <p>4 - Élargissement des actions ci-avant à destination des infirmières, masseurs kinésithérapie, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et autres professionnels de santé</p>																																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="600 416 1794 671"> <thead> <tr> <th data-bbox="600 416 757 464">Étapes</th> <th data-bbox="757 416 831 464">2017</th> <th data-bbox="831 416 904 464">2018</th> <th data-bbox="904 416 978 464">2019</th> <th data-bbox="978 416 1052 464">2020</th> <th data-bbox="1052 416 1126 464">2021</th> <th data-bbox="1126 416 1200 464">2022</th> <th data-bbox="1200 416 1274 464">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="600 464 757 517">1</td> <td data-bbox="757 464 831 517"></td> <td data-bbox="831 464 904 517"></td> <td data-bbox="904 464 978 517"></td> <td data-bbox="978 464 1052 517"></td> <td data-bbox="1052 464 1126 517"></td> <td data-bbox="1126 464 1200 517"></td> <td data-bbox="1200 464 1274 517"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 517 757 569">2</td> <td data-bbox="757 517 831 569"></td> <td data-bbox="831 517 904 569"></td> <td data-bbox="904 517 978 569"></td> <td data-bbox="978 517 1052 569"></td> <td data-bbox="1052 517 1126 569"></td> <td data-bbox="1126 517 1200 569"></td> <td data-bbox="1200 517 1274 569"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 569 757 622">3</td> <td data-bbox="757 569 831 622"></td> <td data-bbox="831 569 904 622"></td> <td data-bbox="904 569 978 622"></td> <td data-bbox="978 569 1052 622"></td> <td data-bbox="1052 569 1126 622"></td> <td data-bbox="1126 569 1200 622"></td> <td data-bbox="1200 569 1274 622"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 622 757 671">4</td> <td data-bbox="757 622 831 671"></td> <td data-bbox="831 622 904 671"></td> <td data-bbox="904 622 978 671"></td> <td data-bbox="978 622 1052 671"></td> <td data-bbox="1052 622 1126 671"></td> <td data-bbox="1126 622 1200 671"></td> <td data-bbox="1200 622 1274 671"></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation des actions de démarchages en direction des médecins sarthois : Oui / Non, lesquels ?</p> <p>→ Nombre d'opérations de sensibilisation des étudiants : Oui</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'actions similaires en direction du secteur para médical : Oui</p>																																								

Accès au parcours éducatif

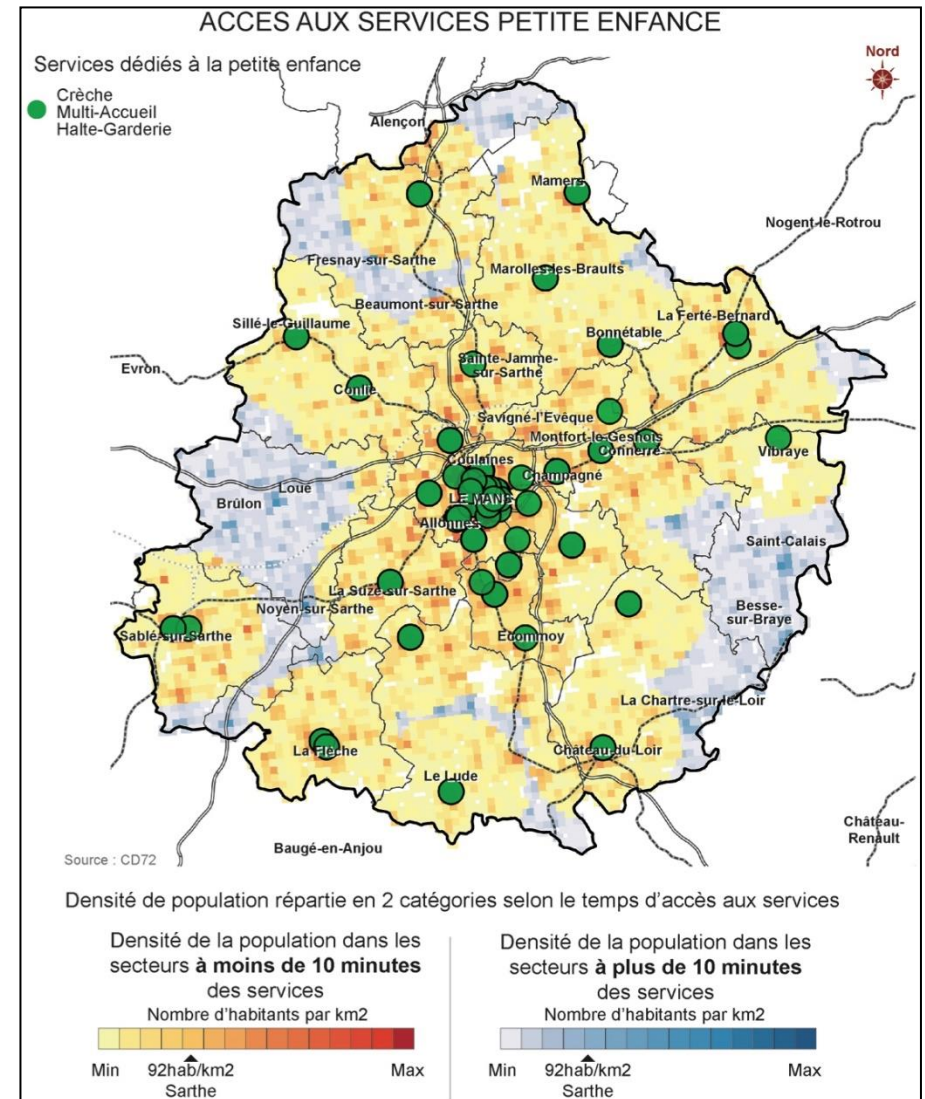
Éléments de contexte et de diagnostic

➤ Des déterminants sociodémographiques qui interpellent les évolutions quantitatives et qualitatives des offres à destination de l'enfance et de la jeunesse

- Des dynamiques résidentielles globalement plutôt faibles sur la dernière décennie dans le département et qui se traduisent par des effectifs scolaires en baisse dans l'enseignement primaire et secondaire à l'exception provisoire dans les lycées de l'agglomération mancelle (hors cœur aggloméré).
- Des perspectives démographiques à horizon 3-5 ans qui confirment un net repli des effectifs scolaires, déjà manifeste dans le primaire et à très brève échéance dans les établissements secondaires.
- Une corrélation entre les jeunes présentant un cumul de difficultés (sociales, éducatives, sanitaires, psychiques) et une poursuite d'études supérieures plus faible que dans les autres départements de la région.

➤ Une offre importante pour l'accueil de la petite enfance essentiellement assurée par les assistantes maternelles

- Une offre d'accueil tous modes confondus proposée pour 76% des enfants en bas-âge (4^{ème} département français pour une moyenne française métropolitaine de 56%).
- Une offre d'accueil essentiellement assurée par de la garde individuelle : la Sarthe est le département français qui propose la plus forte densité d'assistantes maternelles. A contrario, l'offre en accueil collectif (multi-accueil, crèche, halte-garderie) est mécaniquement réduite avec 1 500 places offertes dans 59 structures. On notera par ailleurs des formes « semi collectives » qui se développent avec notamment la création de « Maisons d'assistants maternels ».

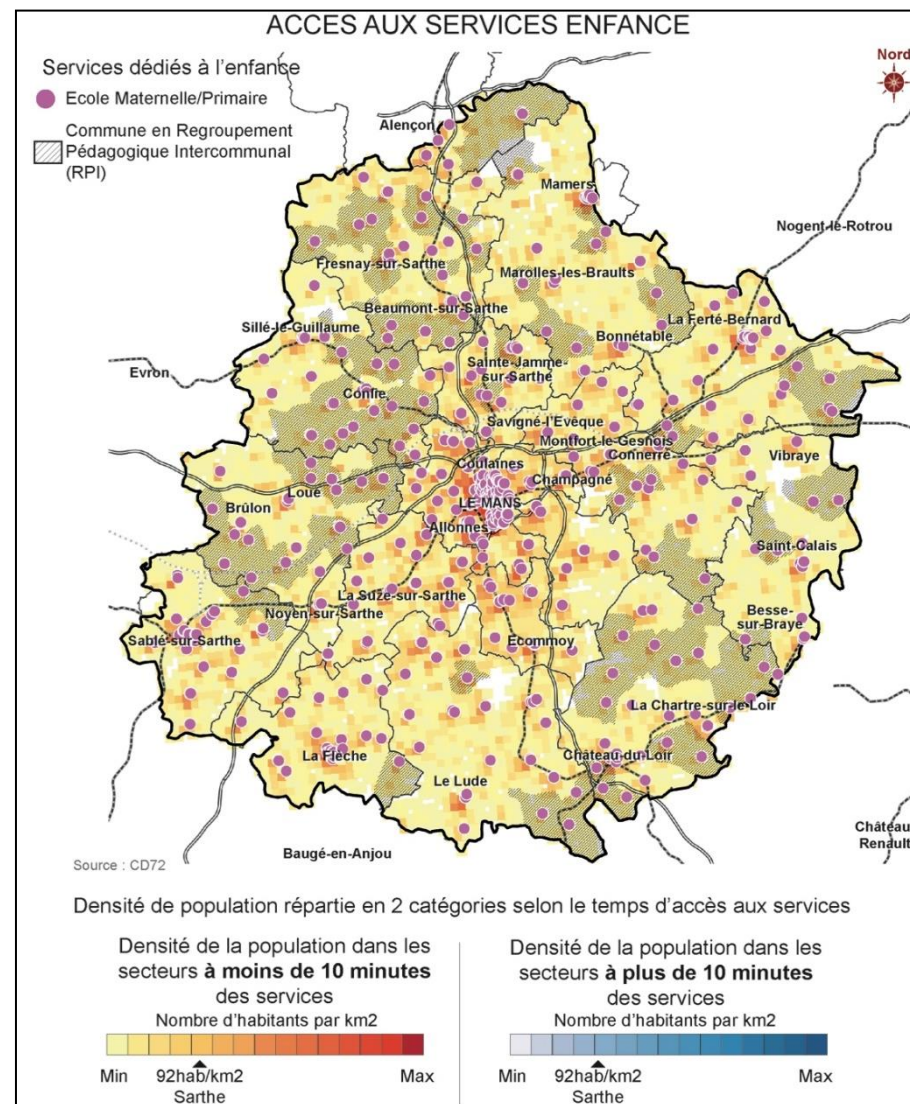


- A noter que l'implication intercommunale se traduit également par le soutien aux assistantes maternelles via les RAM (Relais Assistantes Maternelles) ou les RAMPE (Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants).
- On notera enfin, des démarches engagées en matière d'appui à la parentalité via notamment les Lieux d'Accueil Parents Enfants Appui (LAEP) ou dans le cadre de la politique de la ville (quartiers éligibles du Mans).

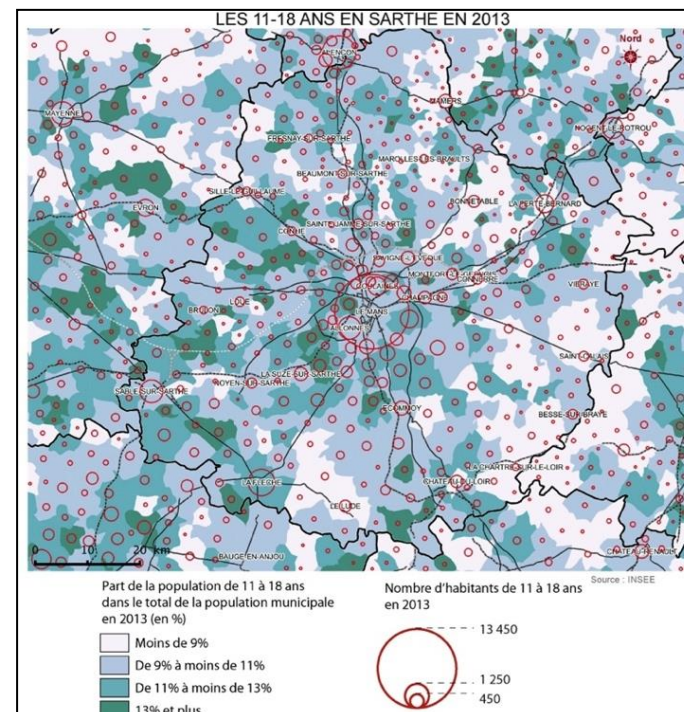
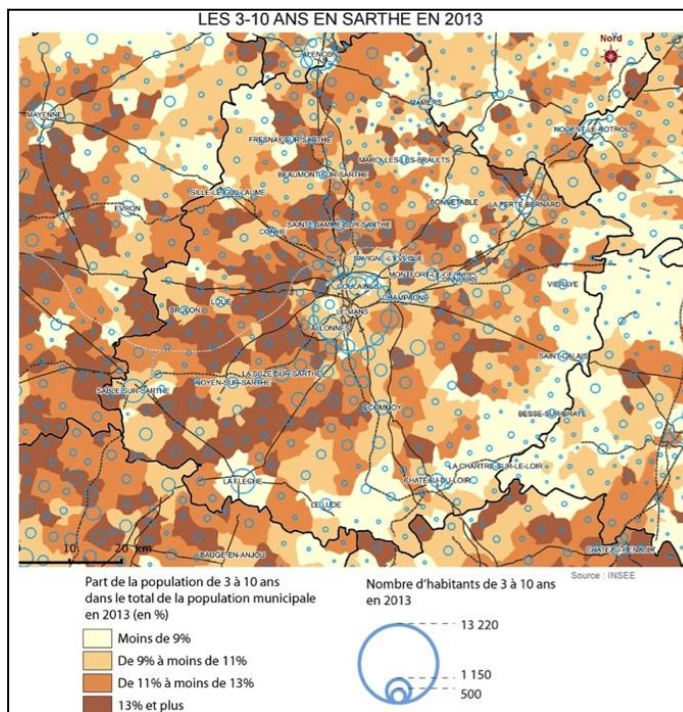
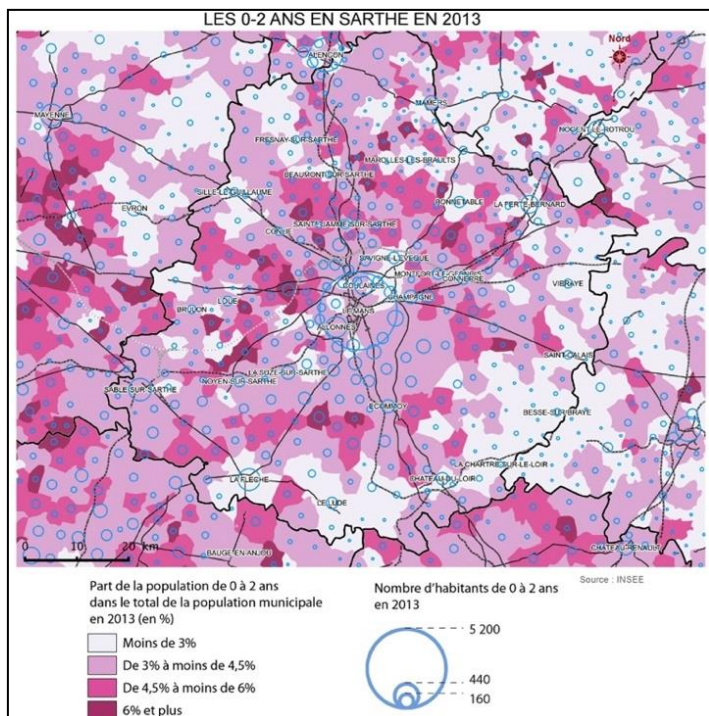
➤ Un maillage d'établissements d'enseignement primaire et secondaire serré et désormais confronté à la baisse des effectifs

- Un maillage départemental d'écoles primaires dense qui se traduit par un nombre important de petites écoles : environ un tiers des écoles primaires dispose de 1 à 3 classes. On notera par ailleurs l'existence de nombreux syndicats intercommunaux (SIVOS) mais une très faible implication des EPCI à fiscalité propre dans le champ des équipements scolaires à ce jour.
- A l'instar des écoles, le maillage territorial en collèges est également serré, résultant d'une politique départementale historique et volontariste en la matière. 24 collèges fonctionnent aujourd'hui avec des effectifs réduits (moins de 350 élèves). Ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés en termes de fonctionnement : équipe pédagogique limitée, stimulation des élèves pas toujours optimale, sous valorisation des locaux et moyens logistiques, etc.
- Par contraste, l'offre de lycées est quant à elle, nettement plus polarisée par l'agglomération mancelle et les pôles intermédiaires de Sablé/Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc. On note toutefois, la présence d'établissements de taille réduite à Sillé-le-Guillaume, Mamers et Montval-sur-Loir. Les effectifs sont jusqu'à présent en progression constante sur l'agglomération mancelle alors que les tendances sont orientées à la baisse dans les autres secteurs.
- Dans ce contexte général de recul ou d'atténuation des dynamiques démographiques, des réflexions émergentes visent à optimiser le maillage des équipements scolaires : Schéma territorial des écoles primaires initié par l'Éducation nationale, premières initiatives de coopérations entre collèges, projet de schéma territorial des collèges, etc.

➤ Des offres périscolaires et extrascolaires en évolution suite à la réforme des rythmes scolaires

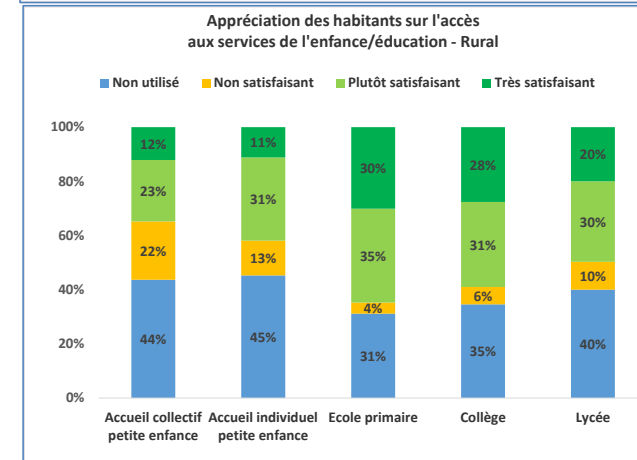
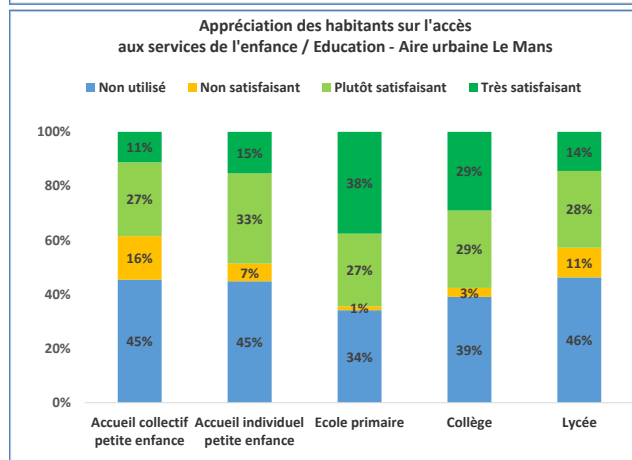
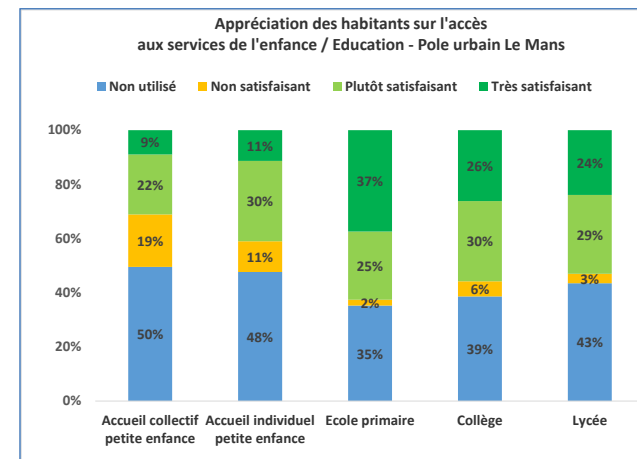
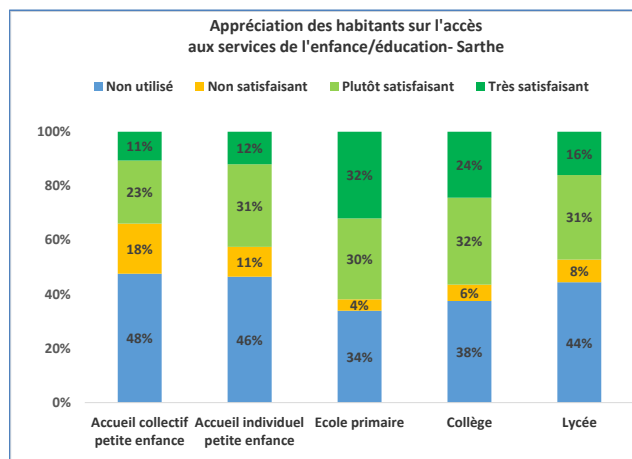


- On dénombre 174 accueils de loisirs et 90 accueils périscolaires en Sarthe à ce jour. L'offre d'animation périscolaire est très largement portée par les communes, soit via des services en régie, soit par portage associatif.
- La réforme nationale des rythmes scolaires visant à la généralisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans les communes s'est traduite par de profondes évolutions des offres mais selon des ambitions et des moyens mobilisés fortement contrastés selon les territoires.
- En matière d'activités extrascolaires en direction de l'enfance et de la jeunesse, les intercommunalités à fiscalité propre se sont souvent mobilisées avec des progrès sensibles dans la qualité du service rendu.



➤ Des niveaux élevés de satisfaction pour l'accès aux services de l'enfance/éducation mais davantage nuancés pour l'accueil collectif de la petite enfance

- La proportion d'habitants ayant répondu au questionnaire et n'utilisant pas les services de l'enfance/éducation est élevée. Elle est à mettre en rapport avec la typologie des répondants : seul 45% des répondants sont en couple avec enfant(s) et 9% sont seuls avec enfant(s).
- Nonobstant les personnes qui n'utilisent pas les services, le niveau de satisfaction (plutôt satisfait ou très satisfait) apparaît globalement élevé. Néanmoins, les services d'accueil collectif et dans une moindre mesure, les services d'accueil individuel de la petite enfance apparaissent moins satisfaisants.
- L'école primaire est le service qui recueille la proportion la plus élevée d'habitants très satisfaits.
- C'est en secteur rural que l'offre de garde de la petite enfance apparaît la moins satisfaisante. A contrario, c'est en secteur périurbain qu'elle apparaît la moins insatisfaisante pour les habitants (tout particulièrement pour la garde individuelle).



Les principaux motifs de non utilisation ou de non satisfaction mis en avant sont :

- Des motifs de non utilisation ou de non satisfaction d'abord liés à l'éloignement notamment en secteur rural et à la qualité/diversité de l'offre ;
- L'éloignement au domicile et la qualité/diversité de l'offre. Cette dernière motivation est sans doute à mettre en rapport avec la faible densité d'offre collective de garde ;
- C'est en secteur rural que les deux motivations précitées apparaissent avec davantage d'acuité.

Les temps de trajet acceptables pour accéder aux services sont nuancés :

- Les services d'accueil de la petite enfance et de l'école primaire constituent des offres de grande proximité pour les habitants.
- A contrario, plus du quart des répondants estime le temps de trajet acceptable à plus de 15 minutes pour se rendre au collège, la proportion étant même de plus de 50% pour l'accès au lycée.
- Les habitants du périurbain manœuvre apparaissent plus enclins que ceux du secteur rural à réaliser des temps de trajets plus importants pour accéder au collège et au lycée.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- La diversification accrue des modes d'accueil de la petite enfance, politique progressivement engagée notamment par les territoires locaux. En la matière le SDAASAP 72 prend acte des dynamiques à l'œuvre et ne prévoit pas de mesures complémentaires en la matière.
- L'anticipation accrue et partagée du maillage territorial de l'offre d'équipements scolaires primaires et secondaires selon une logique de bassin de vie intercommunal.
- Le développement de l'environnement et des pratiques numériques avec une focale particulière dans l'enseignement primaire compte tenu des avancées significatives réalisées en la matière au niveau de l'enseignement secondaire.
- La prise en compte globale des temps de l'enfant en travaillant sur l'amélioration des activités péri et extrascolaires en forte articulation avec l'offre éducative.

Action 7 : Anticiper et accompagner l'évolution du maillage scolaire

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est d'adapter l'offre scolaire au plus près des besoins actuels et prospectifs du territoire. Cette action suppose par définition des coopérations accrues entre l'Éducation nationale, les collectivités locales (Conseil départemental de la Sarthe pour les collèges, bloc communal pour les écoles maternelles et élémentaires), le corps enseignant et les associations de parents d'élèves.</p> <p>Il s'agit notamment de travailler à deux principaux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Anticiper au mieux sur l'adaptation du maillage territorial des écoles maternelles et élémentaires ; → Favoriser les partenariats inter collèges tout particulièrement en secteur rural et péri urbain compte tenu des projections démographiques à la baisse dans les années à venir ;
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Anticiper et accompagner l'adaptation du maillage territorial des écoles maternelles et élémentaires à l'échelle des bassins de vie intercommunaux : <ul style="list-style-type: none"> - Conjuguer les approches sociodémographiques prospectives de l'Éducation Nationale (prévisions des effectifs scolaires), les diagnostics socio-démographiques de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les politiques communales et intercommunales (politiques locales de planification, de développement économique, de développement des services à la population, etc.) permettant d'aller au-delà des prévisions de court terme ; - Réalisation concertée d'exercices prospectifs à 4-5 ans entre l'Éducation Nationale, les communes, les intercommunalités et les autorités organisatrices du transport scolaire (Région, opérateurs, etc.) ; - Approche intercommunale par bassin de vie de manière à intégrer les logiques de complémentarités et/ou de concurrence entre les communes ; - Implication des acteurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ; - Définition d'une stratégie partagée : Regroupement Pédagogique Intercommunal, anticipation sur des fermetures éventuelles de classes, promotion d'établissements multi sites, réorganisation éventuelle du service de transport scolaire, etc. ; - Contractualisation éventuelle notamment dans le cadre de dispositifs de l'État, « les zones d'éducation prioritaire » ou le dispositif régional « Pacte pour la ruralité ». → Anticiper et accompagner les partenariats inter-collèges à l'échelle départementale : <ul style="list-style-type: none"> - Conjuguer les approches sociodémographiques prospectives de l'Éducation Nationale (prévisions des effectifs scolaires) et la politique du Conseil départemental permettant d'aller au-delà des prévisions de court terme ; - Réalisation concertée d'exercices prospectifs à 4-5 ans entre l'Éducation Nationale, le Conseil départemental et les autorités organisatrices du transport scolaire (Région, opérateurs, etc.) ; - Implication des acteurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ; - Définition d'une stratégie départementale partagée : réorganisation éventuelle du service de transport scolaire, définition

	d'axes de coopération inter collèges : télé enseignement, mutualisation de personnel, projets pédagogiques communs, échanges sportifs et culturels, etc.																																								
Publics cibles	→ Département, communes, intercommunalités																																								
Degré de priorisation et ciblage territorial	→ Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe → Actions à déployer sur l'ensemble du département avec ciblage territorial éventuel sur les territoires de seconde couronne périurbaine de l'agglomération mancelle, les pôles intermédiaires et leur aire urbaine ainsi que les secteurs ruraux de frange.																																								
Acteurs impliqués	→ Pilote pressenti : Éducation nationale (IA – DASEN 72) → Les acteurs impliqués : DDCS, CAF, intercommunalités, communes, Département de la Sarthe (Collèges), autorités organisatrices de transports → Seront également mobilisés : Représentations syndicales des enseignants, Associations des parents d'élèves, Représentants de l'enseignement privé catholique,																																								
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ Dispositif de l'Éducation nationale « Projets Éducatifs de Territoire » (PEDT) → Dispositif de l'Éducation nationale « Contrat Local d'Éducation » → Dispositif contractuel de la CAF « Convention territoriale globale » avec les collectivités du bloc communal → Dispositif « Conseil départemental de l'éducation nationale »																																								
Actions pour mise en œuvre	1 - Mise en place d'un Groupe « Projet » mobilisant Éducation Nationale, Département 72, représentants des communes et intercommunalités, autorités organisatrices des transports scolaires et approche prospective partagée du maillage territorial de l'offre scolaire 2 - Actions d'information et de sensibilisation à l'échelle départementale et aux échelles des bassins de vie 3 - Définition d'une stratégie à l'échelle du département et mise en œuvre 4 - Développement de stratégies locales pilotes (maillage dans les écoles primaires et maternelles), mise en œuvre et retours d'expériences à l'échelle de la Sarthe																																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">→ Indicateur de réalisation du Groupe « Projet » : nombre de réunions→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation : types et nombres d'actions réalisées / an→ Indicateur de réalisation de stratégies départementale et locales : Nombre de stratégies engagées / an
---	---

Action 8 : Renforcer l'environnement et les pratiques numériques dans les écoles et activités péri et extra-scolaires

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer les conditions d'exercices des pratiques numériques dans les écoles partant du constat que les situations sont aujourd'hui très hétérogènes selon les cas. Trois principaux objectifs sont ici recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ainsi, en matière d'Environnement Numérique de Travail (espace collaboratif entre parents et enseignants comprenant un suivi des notes, des informations sur la vie scolaire, un partage de dossiers pédagogiques, etc.), la situation est fortement dépendante des volontés et moyens des communes mais aussi des conditions de couverture du réseau numérique en secteur rural. Il apparaît opportun d'harmoniser par le haut les ambitions en la matière à l'échelle de la Sarthe. → Par ailleurs, si le conseil départemental de la Sarthe a déployé une politique volontariste en matière de connexion à la fibre et d'équipements numérique des collèges dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique adopté en 2013, la situation est bien différente concernant les écoles élémentaires dans la mesure où cela relève également de la responsabilité des communes, voire des intercommunalités. Une action plus concertée à l'échelle de la Sarthe est ici proposée. → Au regard de la vulnérabilité des élèves et aux risques croissants de pratiques addictives et de harcèlements via les réseaux sociaux et le Net, la promotion d'actions de médiation numérique est ici retenue.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer/Mutualiser l'Environnement Numérique dans les écoles maternelles et primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation-information des élus et des enseignants au niveau des communes et des intercommunalités sur les enjeux d'une approche systémique et pro active ; - Accompagnement technique du bloc communal dans leurs démarches d'équipements numériques des écoles et des lieux d'activités péri et extra scolaires : Espace Numérique de Travail, autres équipements numériques (tablettes, armoires informatiques, vidéoprotection, etc.), embranchement en fibre optique des établissements, etc. - Réflexion sur des mutualisations à l'échelle départementale : groupement de commandes, dispositif partagé de maintenance des équipements à partir par exemple de structures existantes. → Développer des actions de médiation numérique préventive à l'intention des élèves via la mobilisation du dispositif national « Promeneur du Net » : <ul style="list-style-type: none"> - Démarche nationale portée par le Ministère des Affaires Sociales, la CNAF, la MSA ; - Démarche éducative et préventive pouvant mobiliser notamment les animateurs des activités péri et extra scolaires sur l'éducation au bon usage du numérique à destination des enfants. <p>Cette action peut également être mise en rapport avec l'action n°13 « Développer les interfaces numériques entre collectivités sarthoises et usagers ».</p>

Publics cibles	→ Cette action concerne les publics scolaires des écoles maternelles et primaires et les parents d'élèves																																																												
Degré de priorisation et ciblage territorial	→ Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe → Actions à déployer sur l'ensemble du département avec ciblage territorial éventuel sur les territoires de seconde couronne périurbaine de l'agglomération mancelle ainsi que les secteurs ruraux de frange.																																																												
Acteurs impliqués	→ Pilotes pressentis : Association des Maires de France de la Sarthe et Association des Maires Ruraux de la Sarthe et CAF 72 (volet médiation numérique) → Les acteurs impliqués : collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités), Éducation nationale (IA – DASEN 72) → Seront également mobilisés : Agence des Territoires de la Sarthe																																																												
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ Dispositif « Pacte régional pour la ruralité » : Région Pays de Loire → Dispositif de l'Éducation nationale « Projets Éducatifs de Territoire » (PEDT)																																																												
Actions pour mise en œuvre	1 - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée et pro active 2 – Appels à projets auprès de « territoires pilotes » : Diagnostics, définition de stratégies locales et programmations pluriannuelles aux échelles de bassins de vie 3 - Mise en œuvre des stratégies locales et premiers retours d'expériences à l'échelle du réseau d'acteurs départemental																																																												
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 1018 1805 1222"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th colspan="2">2017</th> <th colspan="2">2018</th> <th colspan="2">2019</th> <th colspan="2">2020</th> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		1															2															3														
Étapes	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023																																																
1																																																													
2																																																													
3																																																													
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation à destination des territoires : Nombre d'actions / an → Indicateur de réalisation de stratégies locales : nombre de stratégies locales engagées / an																																																												

Action 9 : Améliorer les offres péri-scolaires et extra-scolaires

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est d'adapter l'offre périscolaire au plus près des besoins actuels et prospectifs du territoire. La mise en œuvre de la réforme nationale des Temps d'Activités Péri scolaires s'est faite de manière inégale selon les territoires et dans des conditions pas toujours optimales au regard des fortes contingences calendaires imposées quant à la généralisation du service sur l'ensemble des communes. Par ailleurs, la recomposition du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017 s'est traduit par l'agrandissement des intercommunalités à fiscalité propre et parfois par des « rapatriements » vers les communes de certaines compétences optionnelles et/ou facultatives dont fait partie le portage des activités péri et extra scolaires. Ces activités étaient parfois exercées en tout ou partie jusqu'au 31/12/16 par les précédentes intercommunalités. Néanmoins, la loi accorde aux nouvelles intercommunalités un délai de 2 ans pour préciser les intérêts communautaires éventuels quant à l'exercice partiel ou total des compétences péri et extra scolaires. Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour accompagner les territoires dans une démarche globale et pro active afin de s'assurer d'un service de qualité sur l'ensemble du département.</p> <p>La présente action vise ainsi à permettre aux territoires de dégager des lignes stratégiques à court et moyen terme concernant les évolutions des offres péri scolaire suite notamment à la réforme nationale des Temps d'Activités Péri Scolaires (TAP) à l'échelle des bassins de vie intercommunaux.</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Adapter les offres péri et extra scolaires en articulation avec l'offre scolaire à l'échelle des bassins de vie intercommunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée du parcours éducatif ; - État des lieux et diagnostic des offres péri et extra scolaires à l'échelle des bassins de vie ; - Définition d'une stratégie concertée du bloc communal (communes et intercommunalité) en impliquant l'ensemble des opérateurs locaux ; - Prise de compétences communautaires éventuelles ou évolution des intérêts communautaires des compétences transférées ; - Développement d'axes de mutualisation intercommunale ; - Programme d'actions pluriannuelles et contractualisation éventuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
Publics cibles	<p>→ Cette action concerne les publics scolaires des écoles maternelles et primaires.</p>
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Ciblage territorial : A priori, l'ensemble du département est concerné. Pour autant, une attention particulière sera portée sur la seconde couronne périurbaine du Mans et les secteurs ruraux faiblement polarisés.</p>
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Caisse d'Allocations Familiale (CAF) / MSA/Association des Maires de France de la Sarthe et Association des Maires Ruraux de la Sarthe</p>

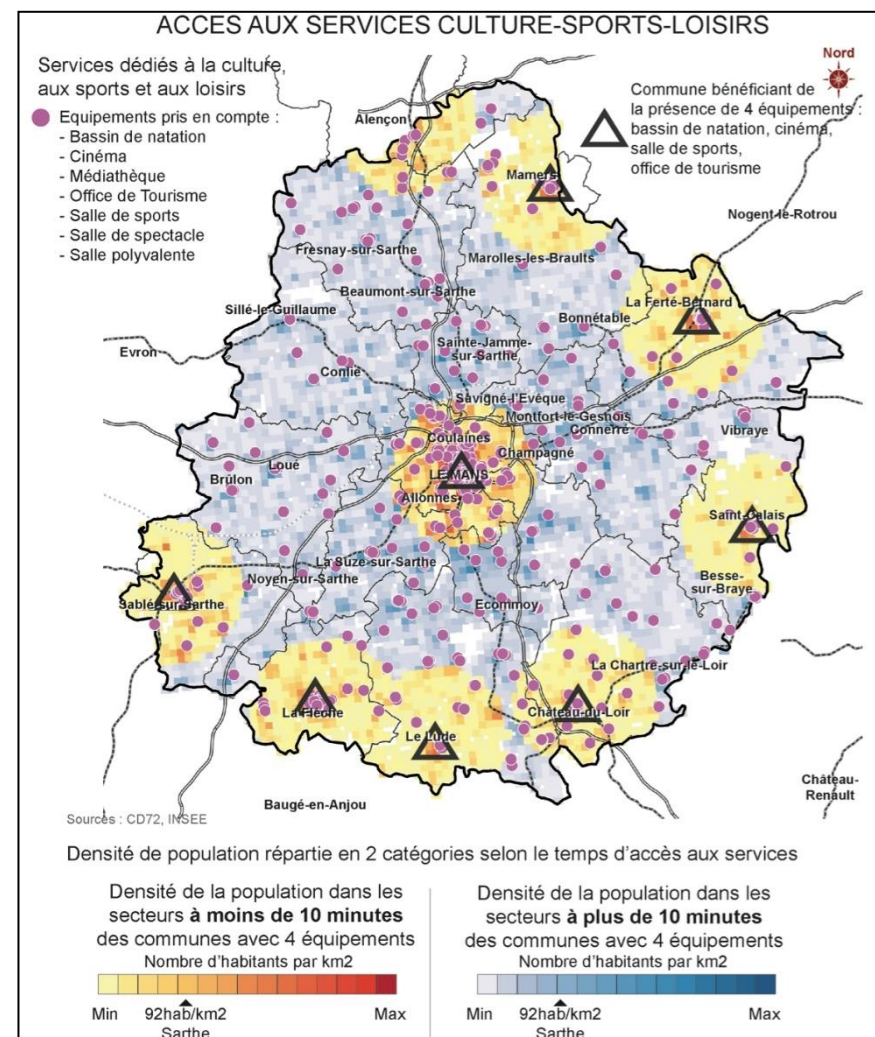
	<p>→ Les acteurs impliqués : communes, intercommunalités</p> <p>→ Seront également mobilisés : DDCS 72, Département de la Sarthe, Éducation nationale (IA – DASEN 72), opérateurs locaux des activités péri et extra scolaires, représentation syndicale des enseignants, associations des parents d'élèves</p>																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Dispositif de l'Éducation nationale « Projets Éducatifs de Territoire » (PEDT)</p> <p>→ Dispositif contractuel de la CAF : « Convention territoriale globale » avec les collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités)</p>																																
Actions pour mise en œuvre	<p>1 - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée du parcours éducatif</p> <p>2 – Appels à projets auprès de « territoires pilotes » : Diagnostics, définition de stratégies locales et programmations pluriannuelles aux échelles de bassins de vie</p> <p>3 - Mise en œuvre des stratégies locales et premiers retours d'expériences à l'échelle du réseau d'acteurs départemental</p>																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 625 1803 829"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation à destination des territoires : nombre d'actions / an</p> <p>→ Indicateur de réalisation de stratégies locales : nombre de stratégies locales engagées / an</p>																																

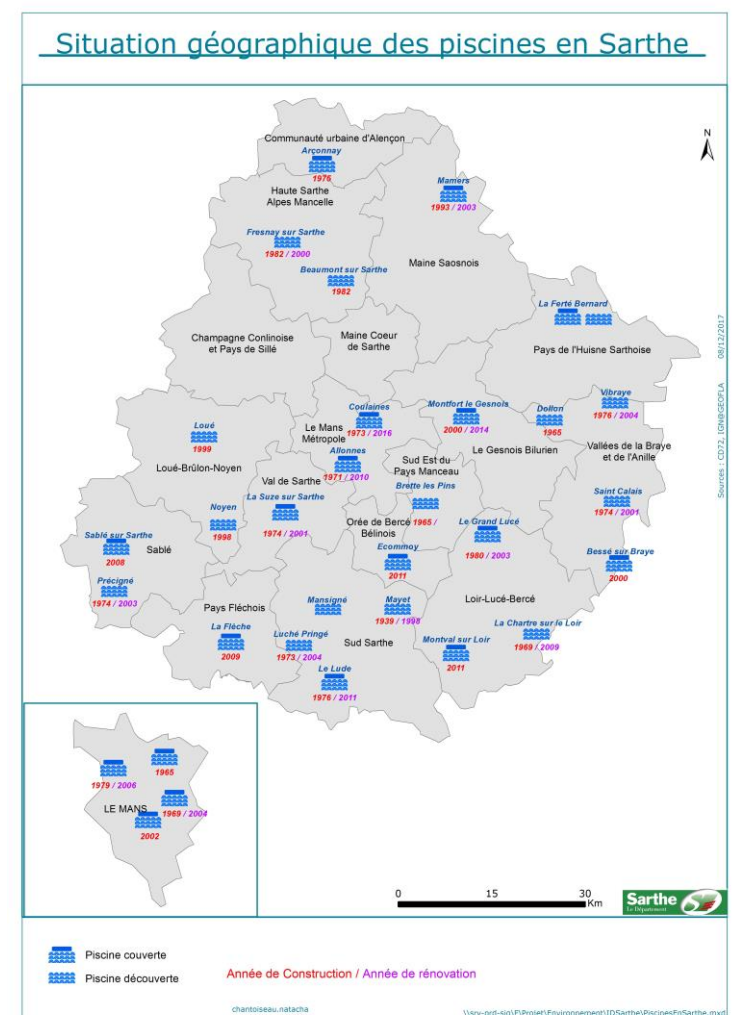
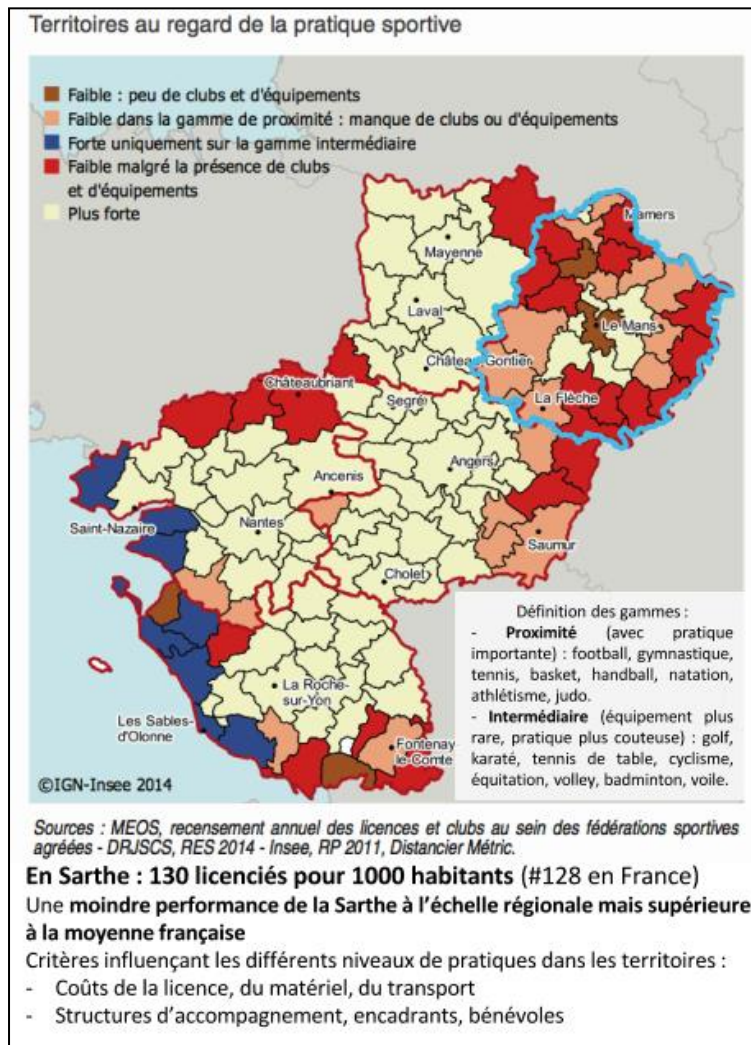
Accès aux pratiques et services de proximité : commerce, loisirs-sport-culture

Éléments de contexte et de diagnostic

➤ Un niveau global exceptionnel d'équipements sportifs en Sarthe qui doit néanmoins être relativisé

- Le niveau moyen d'équipements sportifs en Sarthe est relativement élevé puisqu'on compte 8,4 équipements sportifs pour 1 000 habitants en 2014 pour une moyenne nationale de 4,9 et régionale de 6,3.
- Au cours des deux dernières décennies, la Sarthe est le département qui a le plus investi pour la création d'équipements sportifs en Pays de Loire.
- Pour autant, ce bon niveau global est à relativiser au regard de fortes disparités spatiales dans l'implantation de ces équipements. Les équipements sont fortement concentrés dans les pôles urbains du département, et en particulier sur l'agglomération mancelle et le sud du département. Leurs implantations sont d'ailleurs fréquemment liées à la proximité des collèges puisque 240 équipements sportifs sont à ce jour utilisés par les collèges publics et privés pour la pratique de l'EPS.





- Le maillage territorial des centres aquatiques est très hétérogène dans le département (cf. carte ci-contre¹).
- Par ailleurs, le parc d'équipements sportifs est vieillissant malgré des politiques de rénovation fortement engagées : près de 40 % des équipements sportifs en Sarthe ont plus de 30 années de service, près de 900 équipements sportifs ont été concernés par une rénovation /réhabilitation depuis 1990.

également très hétérogène dans le département (cf.

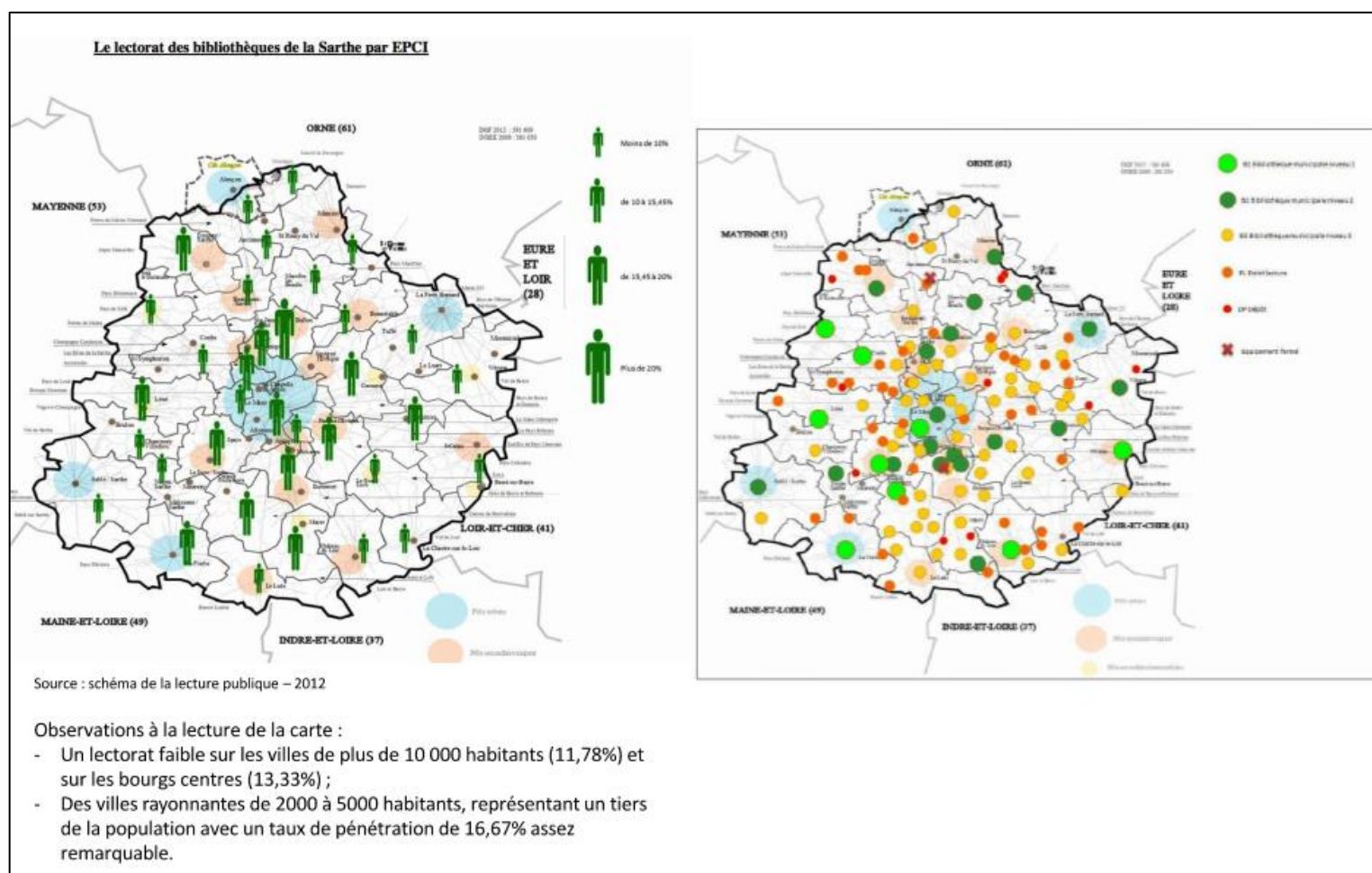
¹ Existence d'une piscine à Mansigné non figurée sur la carte ci-dessus

➤ Des pratiques sportives exceptionnelles en Sarthe

- On constate une progression continue des clubs sportifs toutes disciplines confondues : +4% entre 2004 et 2012 (1 613 clubs en 2012).
- A noter que malgré une couverture hétérogène en équipements sportifs selon les secteurs géographiques, les taux de licenciation sportive ne sont pas toujours corrélés avec les densités de population. En d'autres termes, certains secteurs faiblement équipés, connaissent de forts taux de licenciation.

➤ Une politique départementale volontariste en faveur de l'enseignement artistique et de la lecture publique

- Le Conseil départemental de la Sarthe met en œuvre son Schéma départemental de la lecture publique 2014-2020, qui s'inscrit dans le prolongement du Plan départemental « lecture publique » adopté en 2005. La Sarthe comprend à ce jour 130 bibliothèques fréquentées par plus de 59 000 usagers inscrits actifs, dont la moitié ont moins de 14 ans. Pour autant, là encore, l'importance de la couverture territoriale ne doit pas occulter les enjeux de montée en gamme des équipements : 70 % des équipements de taille réduite (cf. Carte ci-contre).
- Depuis 2000, le Conseil départemental développe une politique en faveur de l'enseignement musical. Le Schéma départemental des



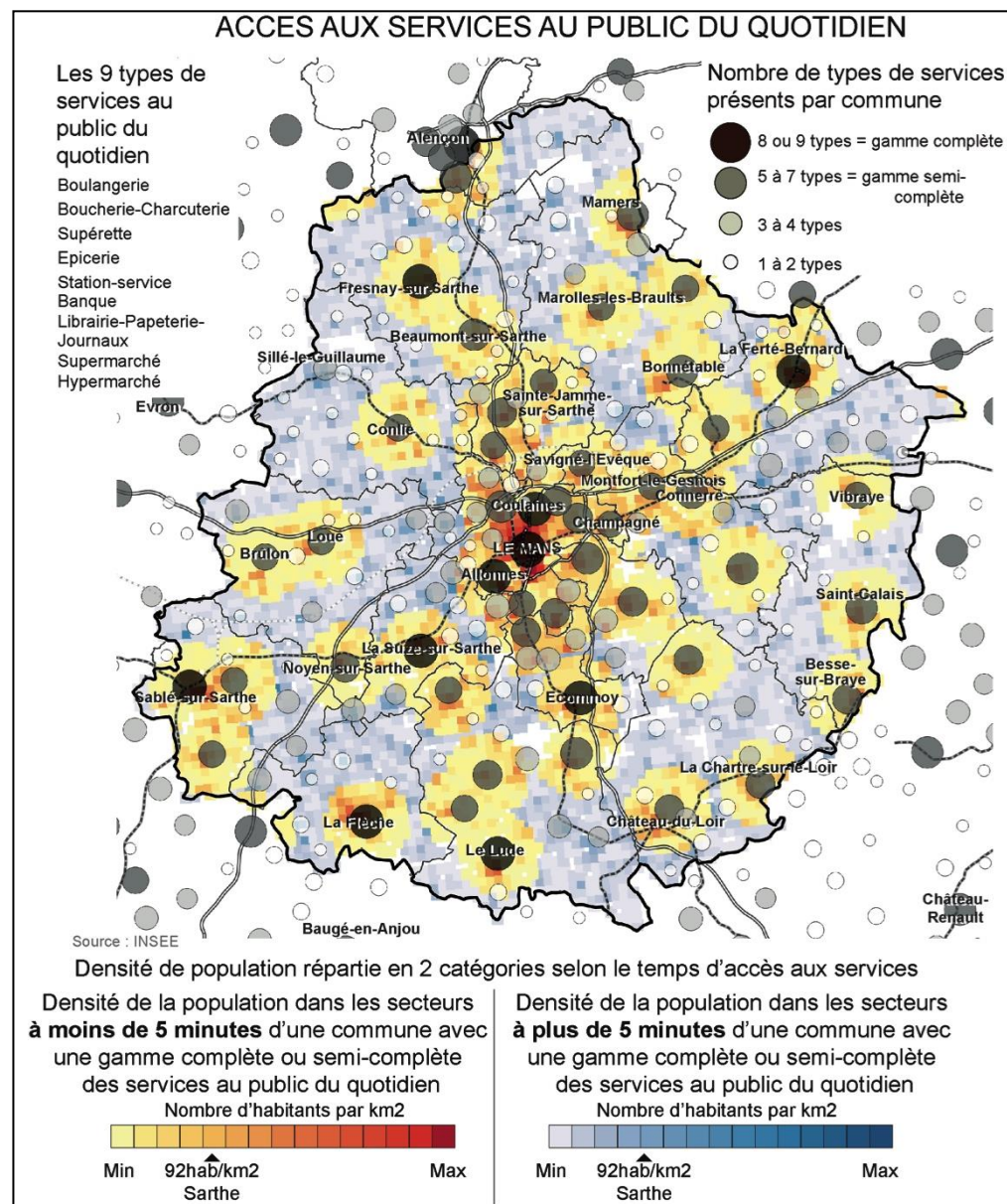
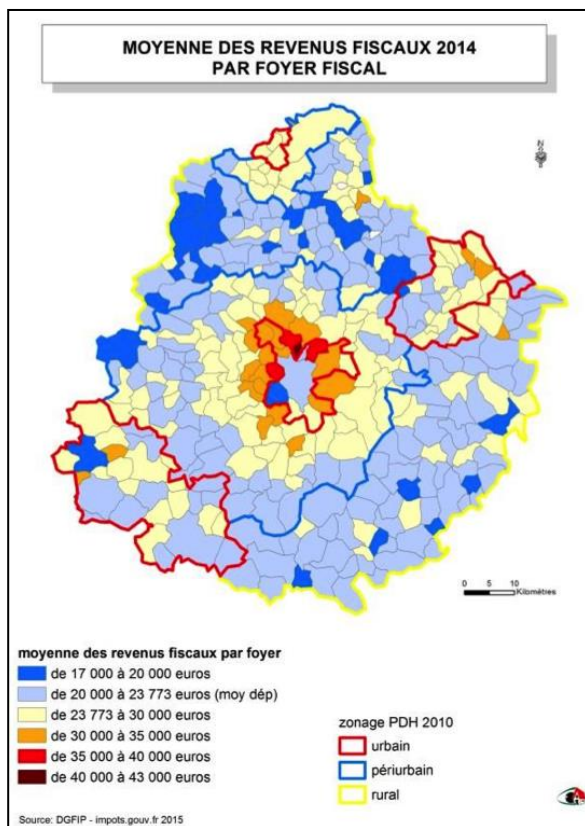
enseignements artistiques adopté en 2007 privilégie notamment les portages intercommunaux des écoles de musique et des coopérations interdépartementales avec les territoires voisins : la Mayenne, l'Orne, la Manche et le Calvados.

➤ **Des portages communautaires des équipements sportifs et culturels à ce jour limités :**

- A ce jour, 6 territoires intercommunaux exercent de manière partielle ou intégrale la compétence « lecture publique ».
- Des implications intercommunales récentes notamment sur le portage des centres aquatiques.

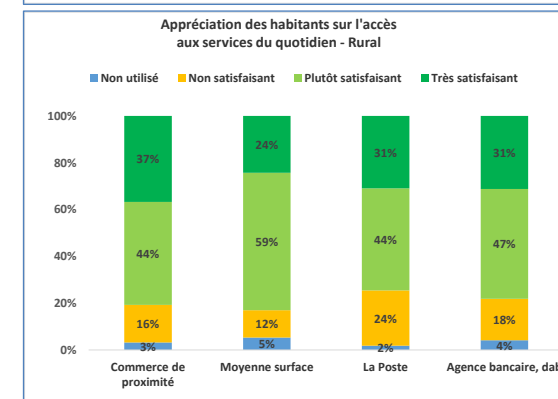
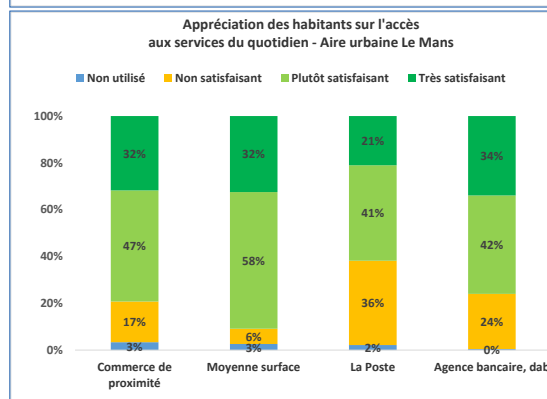
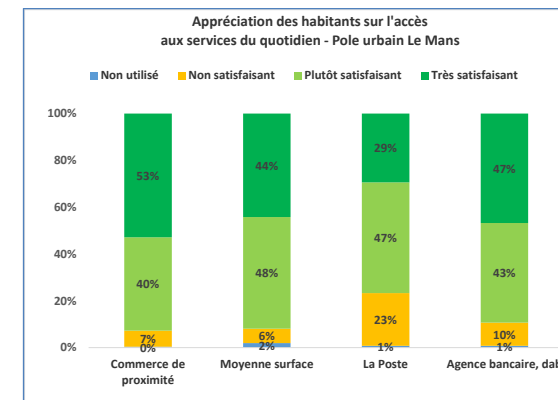
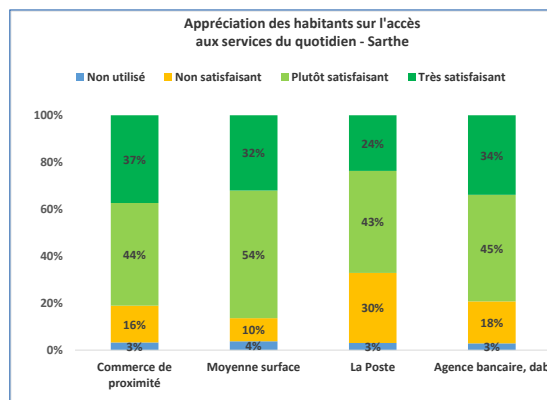
➤ **Une offre de services marchands du quotidien, révélatrice de la hiérarchie des pôles urbains de la Sarthe**

- Une polarisation des services au public du quotidien dans les pôles urbains principaux et secondaires du département : pôles présentant une gamme complète de services (cf. carte ci-contre).
- De nombreux secteurs avec une offre non complète apparaissent comme marqués par une diminution de leur population sur la période récente et par une part élevée de personnes disposant des revenus de moins de 1000 € / mois.



➤ Un niveau d'accès aux services du quotidien jugé plutôt satisfaisant

- A l'échelle de la Sarthe, 79 % à 86% des répondants estiment que l'accès aux services au public du quotidien est plutôt satisfaisant ou très satisfaisant.
- A l'échelle de la Sarthe, l'accès au service de La Poste est toutefois jugé non satisfaisant par 30% des répondants.
- Les habitants du pôle urbain du Mans sont davantage satisfaits que les habitants du reste de la Sarthe.
- Les habitants du périurbain manceau apparaissent les moins satisfaits concernant les services de La Poste et la présence d'équipements bancaires.



Les principaux motifs de non utilisation ou non satisfaction mis en avant par les répondants sont :

- Tous services confondus, l'éloignement du service au domicile apparaît le principal motif de non utilisation ou non satisfaction.
- Toutefois, concernant le service de La Poste, les jours et horaires d'ouverture apparaissent le principal motif de non utilisation ou de non satisfaction.
- Concernant les commerces de proximité et de moyenne surface, l'insuffisante qualité et diversité de l'offre et plus marginalement leur coût sont également mises en avant.
- Les habitants du périurbain manceau mettent d'abord en avant l'éloignement du service au domicile pour justifier leur non utilisation ou non satisfaction. Cette problématique d'éloignement est également mise en exergue en secteur rural.

➤ Un niveau élevé de satisfaction pour l'accès aux services culturels et sportifs

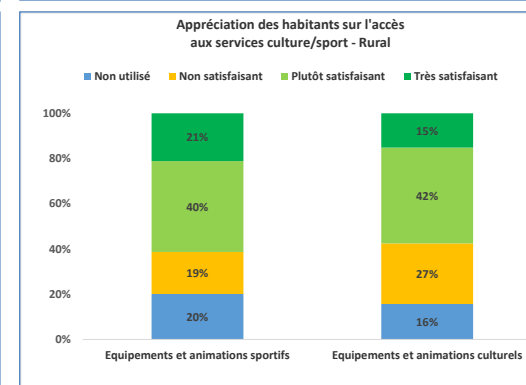
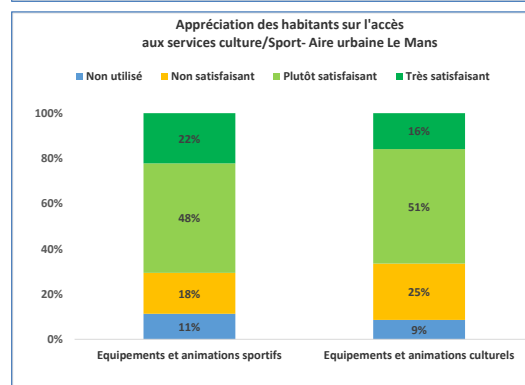
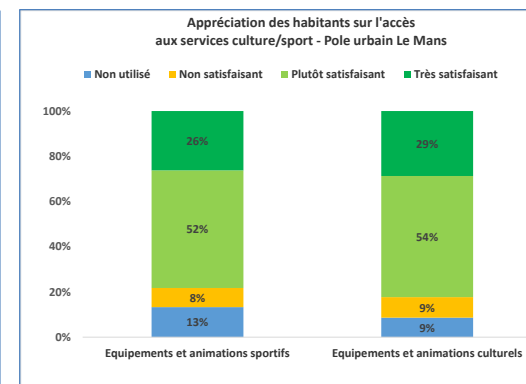
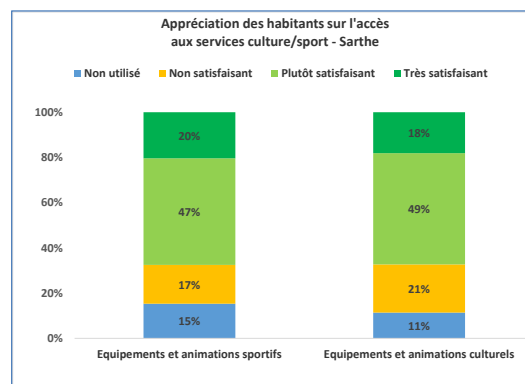
- A noter tout d'abord, une proportion significative de personnes (15% et 11%) qui n'utilisent pas de services culturels et sportifs. Cette proportion est à rapprocher des motifs de non utilisation ou de non satisfaction qui sont également très élevés. De fait, ce constat interpelle sur des motivations moins explicites : barrières sociales et psychologiques, barrières liées à l'âge, etc.
- Pour ceux qui utilisent ces services, le niveau de satisfaction est élevé, tout particulièrement dans le pôle urbain du Mans, constat davantage nuancé en secteur rural et dans une moindre mesure, dans le périurbain manceau.
- A noter que les services de la culture et les services du sport sont jugés de manière très proche par les habitants.

Les principales motivations de non utilisation ou de non satisfaction, sont d'abord liées à la qualité/diversité insuffisante puis à l'éloignement au domicile

- Seuls, les habitants du pôle urbain Sarthois ne mettent pas en avant l'éloignement de l'offre comme un motif de non satisfaction ou de non utilisation.
- De manière plus marginale, l'information semble également constituer un obstacle, notamment pour l'accès à la culture.

Les habitants du pôle urbain du Mans apparaissent davantage enclins à réaliser des temps de trajet plus longs que ceux des secteurs ruraux pour accéder aux équipements et services de la culture et du sport :

- Pour plus des 2/3 des répondants, le temps de trajet acceptable est jusque 15 minutes pour accéder à l'offre d'équipements et d'animations sportifs et culturels.
- C'est dans le pôle urbain du Mans que les habitants sont prêts à réaliser les trajets les plus longs (supérieurs à 15 mn) pour accéder à l'offre. A contrario, les habitants du secteur rural sont moins enclins à réaliser de longs déplacements (supérieurs 15 mn).



Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- L'enjeu de renouveler l'offre de service de premier niveau dans la majeure partie des communes du département en privilégiant une approche globale intégrant les sphères des services marchands, publics ou associatifs.
- L'enjeu de renforcer les politiques locales d'animation sportive, culturelle et de loisirs qui traitent tant le volet « infrastructures » que le volet « soutien à l'encadrement des activités ou aux démarches de démocratisation des pratiques ».

Action 10 : Renouveler l'offre de services de grande proximité

<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu de veiller au maintien d'un socle minimal de services de proximité en tous points du département. Au-delà du maillage territorial principal de services structuré selon des logiques de bassins de vie intercommunaux autour du pôle urbain du Mans, des pôles intermédiaires ou des principaux bourgs ruraux, il apparaît nécessaire de maintenir un tissu de services de première proximité, notamment au cœur des bourgs et des villages.</p> <p>Force est de constater des situations de forte fragilisation, voire de disparition progressive de ces services de premier niveau dans bon nombre de communes du département, et tout particulièrement en frange rurale mais aussi en seconde couronne périurbaine, voire au cœur de certains quartiers de l'agglomération mancelle.</p> <p>En parallèle, des formes nouvelles de services de proximité émergent, ici ou là, et notamment au niveau des secteurs de couronne périurbaine de l'agglomération mancelle : développement d'une offre commerciale à l'extérieur des bourgs et le long des axes routiers, afin notamment de capter les clientèles-navetteurs quotidiens entre l'agglomération mancelle et leur lieu périurbain ou rural de résidence, renouvellement des offres de commerce non sédentaire, développement des circuits courts alimentaires, renouvellement des pratiques associatives de proximité autour des loisirs, des sports et de la culture (communautés de voisinage et renforcement du lien social et intergénérationnel, etc.).</p> <p>La présente action vise ici à encourager les initiatives locales en matière de maintien et de renouvellement des services en portant l'attention sur deux axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La nécessité de lier la question du maintien des services de première proximité à la problématique plus large de l'aménagement et de la revitalisation des centres bourgs, qui englobe d'autres préoccupations, tels que l'adaptation/diversification du parc de logements, les enjeux de maîtrise de l'urbanisation et du foncier ou encore les problématiques de gestion optimale des circulations et du stationnement. → La nécessité d'encourager des pratiques et initiatives innovantes sur une problématique par définition complexe où bon nombre de politiques traditionnelles montrent aujourd'hui leurs limites. On citera pour illustration les limites des politiques locales en faveur du dernier commerce ou encore les enjeux de promotion de nouveaux services marchands et non marchands fonctionnant selon de nouveaux modèles économiques qu'il reste encore à définir et à éprouver.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Évaluer-et accompagner les initiatives locales de restructuration urbaine et de revitalisation des bourgs centres selon une approche intégrée : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse évaluative des politiques en vigueur en faveur des bourgs-centres ; - Conjuguer les approches en termes de politiques de requalification urbaine, de planification spatiale, de politique d'habitat, de politique de maintien du commerce et des services ; - Élaboration de diagnostics locaux multi thématiques et partagés avec les acteurs économiques et les populations sur les enjeux de restructuration urbaine et revitalisation socio-économique ; - Mieux intégrer les logiques de flux (domicile-travail, domicile-école, domicile-loisirs, etc.) et les centralités commerciales et de services périphériques par rapport aux centralités historiques : privilégier les rapports de complémentarités plutôt que de

	<p>concurrences frontales ;</p> <p>→ Accompagner les démarches innovantes de multi services de grande proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions mutualisées entre commerces et services locaux : promotion commune sur sites Internet dédiés ou sur sites Internet des collectivités, plateforme e-commerce locale, livraisons à domicile et tournées commerciales, adaptation coordonnée des créneaux et périodes d'ouverture, etc. ; - Développement de multi-services intégrant des services marchands, des missions de service public ou des activités associatives et de loisirs ; - Développement de lieux susceptibles de contribuer au lien social et au repérage des « publics éloignés » (accès aux droits) : articulation avec Action n°1 : accompagner les démarches locales de primo accueil et de primo information ; - Promouvoir des services innovants : conciergerie, points-livraisons de colis, activités associatives, offres de mobilité alternative du type autopartage, distribution automatique de pain, activités culturelles et de loisirs à partir de la vie associative locale et des bibliothèques, etc.).
Publics cibles	→ Cette action vise l'ensemble des publics qui fréquentent les services de première proximité
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Ciblage territorial : A priori, l'ensemble du département est concerné. Pour autant, une attention particulière sera portée sur la seconde couronne périurbaine du Mans et les secteurs ruraux faiblement polarisés.</p>
Acteurs impliqués	<p>→ Pilote pressenti : DDT 72</p> <p>→ Les acteurs impliqués : Département de la Sarthe, Région Pays de Loire, communes, intercommunalités, Instances consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture),</p> <p>→ Seront également mobilisés : Préfecture de la Sarthe, CAUE 72, Associations locales des commerçants et artisans, opérateurs des politiques de l'habitat, ARS</p>
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Dispositif « Pacte régional pour la ruralité » : Région Pays de Loire</p> <p>→ Dispositif « Politique de la ville » dans les quartiers éligibles, contrats de ruralité, DETR : Préfecture de la Sarthe</p> <p>→ Dispositif O.C.M.A.C.S (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services) et Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) : DIRECCTE</p> <p>→ Contrat de ruralité</p> <p>→ Réflexion sur la création éventuelle d'un Etablissement Public Foncier</p> <p>→ Bonnes pratiques illustratives : Asnières (coworking), Mont-St-Jean (résidence personnes âgées), Saint Jean des Bois (point multi-services – commerce, infirmière), etc.</p>
Actions pour mise en œuvre	<p>1 - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée de revitalisation des bourgs centres</p> <p>2 – Appels à projets auprès de « territoires pilotes » : Diagnostics, définition de stratégies locales et programmations pluriannuelles et multi thématiques (services marchands et non marchands, habitat, foncier, mobilité, aménagement urbain, énergies durables, etc.)</p>

	3 - Mise en œuvre des stratégies locales et premiers retours d'expériences à l'échelle du réseau d'acteurs départemental																																																												
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 245 1805 453"> <thead> <tr> <th data-bbox="609 245 763 293">Étapes</th> <th colspan="2" data-bbox="763 245 911 293">2017</th> <th colspan="2" data-bbox="911 245 1059 293">2018</th> <th colspan="2" data-bbox="1059 245 1207 293">2019</th> <th colspan="2" data-bbox="1207 245 1355 293">2020</th> <th colspan="2" data-bbox="1355 245 1503 293">2021</th> <th colspan="2" data-bbox="1503 245 1650 293">2022</th> <th colspan="2" data-bbox="1650 245 1805 293">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="609 293 763 341">1</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="609 341 763 389">2</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="609 389 763 453">3</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		1															2															3														
Étapes	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023																																																
1																																																													
2																																																													
3																																																													
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation à destination des territoires : nombre d'actions / an</p> <p>→ Indicateur de réalisation de stratégies locales : nombre de stratégies locales engagées / an</p>																																																												

Action 11 : Accompagner les politiques intercommunales d'animation, de médiation et d'équipement culturels, sportifs et de loisirs

<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu le développement d'initiatives favorisant le "aller vers" de pratiques culturelles, sportives et de loisirs en portant une attention particulière à destination des personnes qui en sont le plus éloignées. Cet éloignement peut être le fait de considérations sociales, culturelles, d'âge ou de moyens financiers.</p> <p>Il s'agit notamment de renforcer les initiatives locales de diverses natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le développement des lieux de culture et de pratiques sportives au plus près des besoins dans des situations ou des environnements inattendus : valorisation des espaces existants de lecture publique, de bâtiments ou des espaces publics pour présenter des productions artistiques ou culturelles (arts de la rue dont il est constaté qu'ils ont un effet extrêmement positif en matière de lien social) , mobilisation de locaux ou lieux « éphémères » dans les communes pour diffuser des animations, accueil d'artistes en résidences, organisations d'événements festifs récurrents et ouverts à tous, démarches itinérantes, etc. → Le développement de prestations adaptées à des situations ou à des publics contraints en partenariat avec les clubs sportifs ou les associations culturelles : activités sportives appropriées au vieillissement ou aux handicaps (nécessitant par exemple un encadrement spécialisé et qu'il convient donc de mutualiser entre différents clubs), activités culturelles permettant l'accès à des apprentissages de base ou de découverte pour une pratique culturelle donnée, etc. → Le renforcement et la coordination accrue des pratiques de primo accueil et de primo information en matière d'activités sportives et culturelles en les intégrant autant que faire se peut, dans les démarches du type MSAP, centre social, etc. (cf. Action n°1). → Le renforcement de démarches locales intégrées en matières sportives et culturelles prenant en compte à la fois la dimension des infrastructures (maintenance, mise aux normes et investissements des équipements) et la dimension d'encadrement et d'animation (mutualisation des offres d'enseignements et d'encadrement).
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Réalisation de stratégies locales partagées des pratiques et équipements locaux développés par le bloc communal (intercommunalité et communes) et le secteur associatif : <ul style="list-style-type: none"> - Déployer des politiques intercommunales d'animation culturelle et sportive : renforcement de l'encadrement des activités, soutien à la vie associative, politique de médiation culturelle et sportive. - Déploiement des initiatives locales de médiation culturelle et sportive et de développement des offres itinérantes dans un contexte de fracture sociale persistante dans l'accès aux sports et à la culture : ciblage prioritaire en direction des « publics empêchés » (application de critères sociaux et adaptation des politiques de tarification, etc.). - Définir les équipements rares et polarisant à l'échelle des bassins de vie et déployer des initiatives en faveur de l'itinérance des offres ; - Etudier, le cas échéant, les prises de compétences communautaires sur certains équipements et animations ou les axes de mutualisation intercommunale : animation, maintenance et entretiens des équipements, etc.

Publics cibles	<p>→ Cette action vise prioritairement les publics éloignés des pratiques culturelles et sportives, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées</p> <p>→ Cette action interpelle en premier lieu les collectivités du bloc communal : communes, intercommunalités</p>																																
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Ciblage territorial : A priori, l'ensemble du département est concerné. Pour autant, une attention particulière sera portée sur la seconde couronne périurbaine du Mans et les secteurs ruraux faiblement polarisés.</p>																																
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Direction Départementale de la Cohésion Sociale / Département de la Sarthe au titre d'un accompagnement en ingénierie aux collectivités et des politiques sportives et culturelles</p> <p>→ Les acteurs impliqués : DRAC, communes et intercommunalités, Associations départementales des Maires. Département : médiation lecture publique (cf action 3)</p> <p>→ Seront également mobilisés : opérateurs locaux et départementaux de la culture et des sports, acteurs du premier accueil et de la première information, associations sportives ou culturelles locales, Fédérations sportives, MDPH, etc.</p>																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Contrats de ruralité, DETR (Préfecture)</p>																																
Actions pour mise en œuvre	<p>1 - Actions de sensibilisation à destination des territoires sur les enjeux d'une approche intégrée de l'animation sportive et culturelle et des actions de médiation à destination des « publics empêchés »</p> <p>2 – Appels à projets auprès de « territoires pilotes » : Diagnostics, définition de stratégies locales et programmations pluriannuelles et multi thématiques (axes de mutualisation intercommunaux, prise de compétences communautaires, révision des intérêts communautaires de compétences communautaires existantes) ;</p> <p>3 - Mise en œuvre des stratégies locales et premiers retours d'expériences à l'échelle du réseau d'acteurs départemental</p>																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 1090 1805 1294"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'actions de sensibilisation à destination des territoires : nombre d'actions / an</p> <p>→ Indicateur de réalisation de stratégies locales : nombre de stratégies locales engagées / an</p>																																

Accès au numérique

Éléments de contexte et de diagnostic

➤ La couverture territoriale en téléphonie mobile et haut débit numérique : une priorité départementale majeure d'aménagement du territoire

Le **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** de la Sarthe (SDTAN) adopté en 2013 prévoit un déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental à l'horizon des 15 prochaines années. Le déploiement a été confié au syndicat mixte Sarthe Numérique. D'ici 2030, ce sont plus de 15 000 km de réseau de fibre optique qui seront à déployer afin de desservir 160 000 habitations.

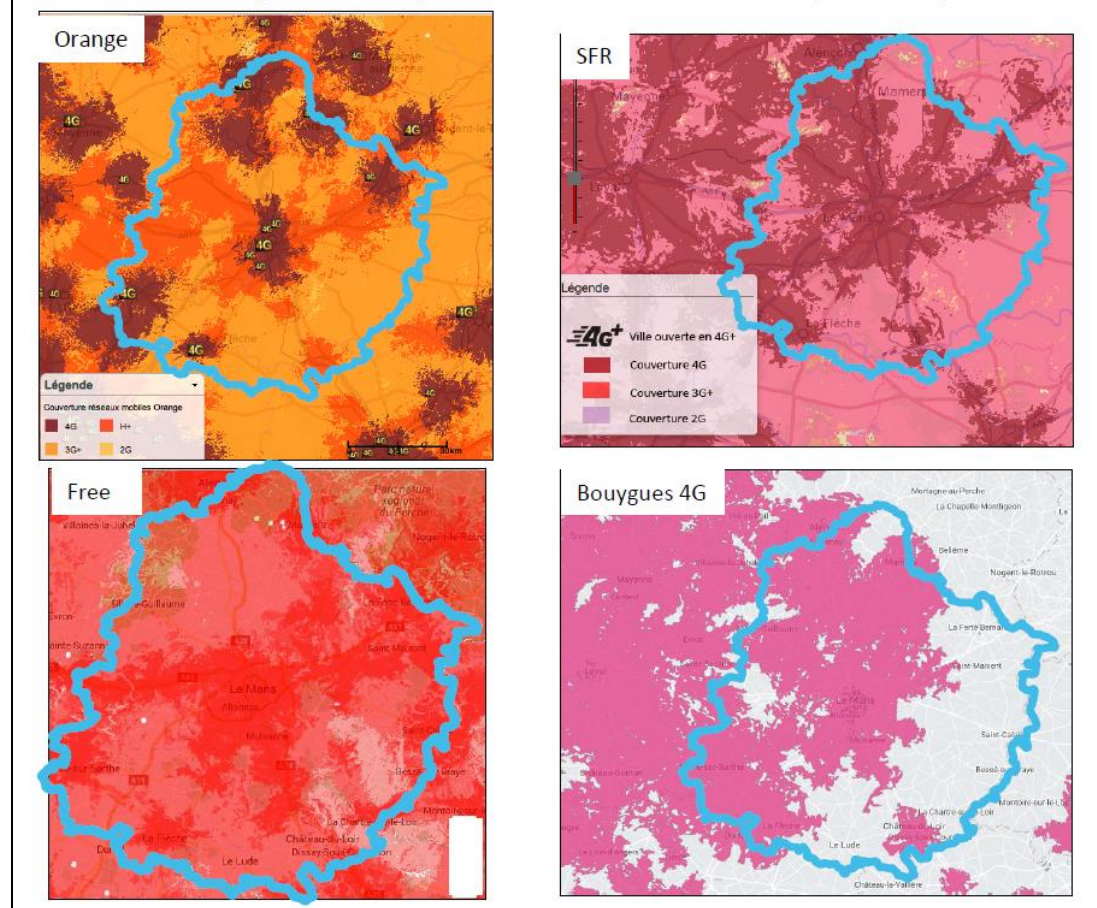
Les communes du Mans Métropole, de Sablé/Sarthe et les quatre communes sarthoises de la communauté urbaine d'Alençon ne sont pas concernées par le SDTAN puisque ces territoires ont fait l'objet d'une AMII (appel à manifestation d'Intention d'Investissement).

Le déploiement dans le temps de la FTTH (fibre chez l'abonné) a donné lieu aux priorisations suivantes :

- Couverture des secteurs les moins bien desservis en ADSL ;
- Ciblage des infrastructures suivantes : zones d'activités, collèges publics, Espaces Publics Numériques et Maisons de Santé pluridisciplinaires.

Si la **téléphonie mobile** couvre théoriquement toutes les communes du département en offre 3G, force est de constater que de nombreux hameaux ou habitats isolés au sein de communes rurales ne disposent pas de cette offre 3G. L'offre en réseau téléphonie 4G demeure quant à elle marginale sur un grand tiers Sud/Sud-Est du territoire départemental (à l'exception du pôle de Sablé-sur-Sarthe).

Desserte théorique en téléphonie et internet mobile par les opérateurs



La politique nationale engagée de résorption des « zones blanches » de téléphonie mobile par l'implantation de pylônes-relais est parfois mal vécue par les élus et acteurs locaux en raison des conditions très restrictives de définition de ces « zones blanches ». Afin de consolider leur identification, la plateforme régionale « Gigalis » propose une application sur smartphone permettant à tous les habitants de tester et faire remonter vers la plateforme, la qualité du réseau. Grâce à la contribution des usagers, il s'agit d'identifier les actions à mettre en œuvre avec les opérateurs pour pallier les déficiences constatées (couvrir les zones mal desservies par les réseaux mobiles) ou pour améliorer les performances. La plateforme gouvernementale France mobile permet quant à elle aux maires de renseigner les difficultés de couverture mobile en vue d'une prise en compte par les opérateurs.

➤ **Un fort développement de la relation e-usager par les services de l'État et les opérateurs nationaux de services mais le constat d'un certain retard des collectivités locales sarthoises**

L'ensemble des grands opérateurs nationaux de services sociaux et d'emploi (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, etc.) ont considérablement développé leurs offres de prestations dématérialisées « en ligne ». Dans la logique de réserver les rendez-vous physiques à des prestations à plus haute valeur ajoutée, ces opérateurs ont progressivement basculé un nombre croissant d'informations individuelles et de démarches sur Internet (constitution et suivi de son dossier individuel, prise de rendez-vous, création « obligatoire » d'une adresse mail, etc.). Dans cet objectif, ils accompagnent les publics (qui le peuvent) dans leur autonomisation vis-à-vis de ces outils avec des agents dédiés dans leurs sièges ou antennes. C'est également la logique qui prévaut au sein des MSAP.

De même, après une phase d'incitation, les services de l'État, à l'instar de la DDFIP, basculent progressivement sur une logique d'obligation d'utilisation d'Internet pour les particuliers (d'ici à 2019, la télédéclaration des revenus en ligne sera rendue progressivement obligatoire pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet).

A ce titre, il faut reconnaître que ces grands opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi et les services de l'État bénéficient de masses critiques permettant le développement technique d'outils performants.

En revanche, force est de constater que les communes et intercommunalités sarthoises accusent un certain retard dans le développement de leurs démarches et procédures en ligne en direction des habitants pour l'accès aux services publics locaux : écoles, services de la petite enfance-enfance-jeunesse, services environnementaux (ordures ménagères, eau-assainissement), accès aux équipements et animations sportifs et culturels, etc.

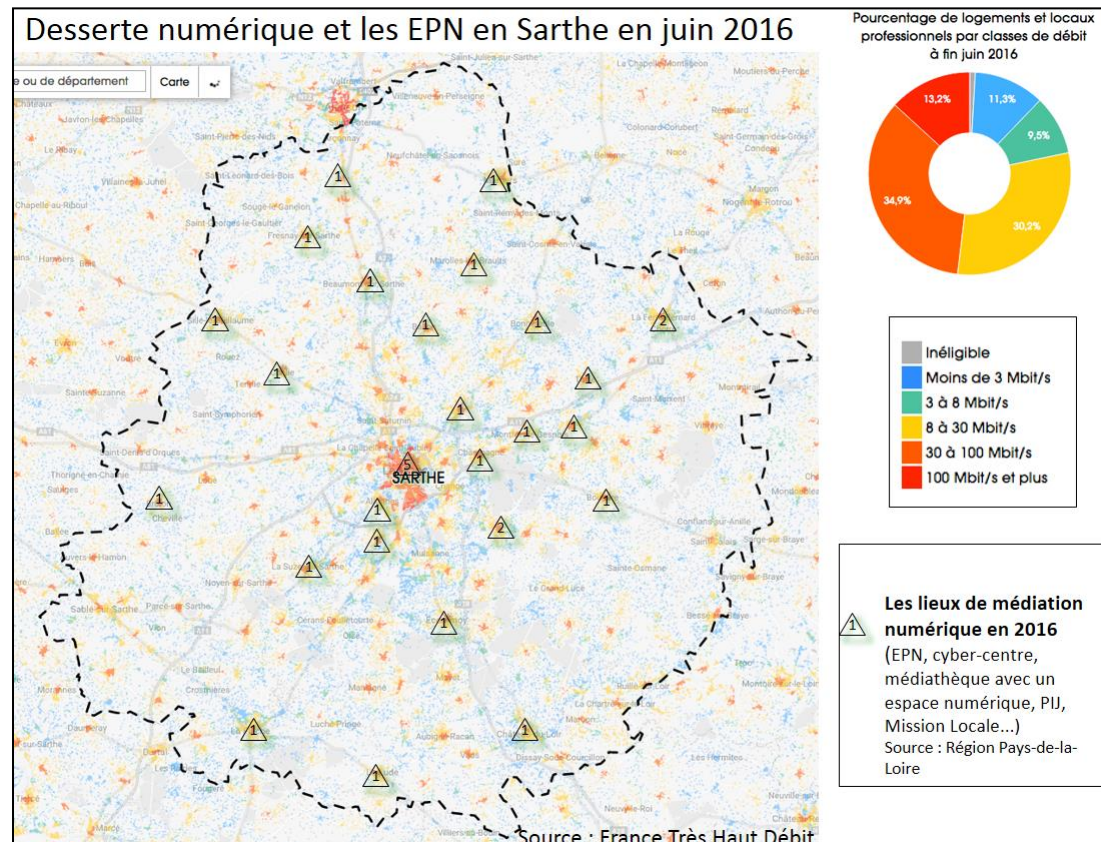
Si dans une logique de mutualisation entre l'ensemble des collectivités locales sarthoises, le Département a impulsé des efforts en matière de dématérialisation de la relation administration-administration ou administration-entreprise (« Sarthe marchés publics », « Sarthe Légalité », dématérialisation de la chaîne comptable), les initiatives demeurent encore modestes dans la relation avec les sarthois (inscription/paiement en ligne des transports scolaires par exemple). Néanmoins, des réflexions sont actuellement menées par le Département pour améliorer globalement les relations avec les usagers, et qui intègre un volet « dématérialisation des actes » avec inscription dans le dispositif national France Connect « Dites-le nous une fois ».

➤ Un bon maillage d'Espaces Publics Numériques mais la nécessité d'une réflexion nouvelle sur les contenus

Avec une trentaine d'Espaces Publics Numériques actifs sur son territoire, la Sarthe bénéficie d'un maillage globalement satisfaisant pour ces lieux dédiés à l'accès, la découverte, l'information, la formation du grand public aux outils numériques avec des prestations du type : libre consultation, médiations individuelles, rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, etc.

Pour autant, il faut constater un certain essoufflement de ces EPN avec la nécessité :

- De repreciser leurs missions de base quant à l'inclusion numérique du plus grand nombre ;
- De mieux répondre aux nouvelles demandes des populations au regard des évolutions des technologies numériques ;
- De faire de ces lieux des réelles plateformes au service du développement local : travail collaboratif, espaces de coworking, apprentissage des langues, etc.



Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- Le déploiement du **réseau numérique** haut débit et à terme la couverture intégrale du territoire départemental par le très haut débit constitue un enjeu majeur réaffirmé dans le cadre du SDAASAP 72. Pour autant, cette politique est stratégiquement actée, phasée et le déploiement opérationnel engagé. De fait, il n'est pas prévu d'actions spécifiques quant au développement de ce réseau numérique dans le cadre du SDAASAP 72 ;
- De même, la couverture intégrale du territoire départemental par le **réseau téléphonie** 3G et demain 4G constitue également un enjeu majeur en termes d'accessibilité pour les territoires ruraux sarthois. L'État et les grands opérateurs nationaux de téléphonie sont « maîtres » du calendrier de son déploiement. Par ailleurs, la Région Pays de la Loire, dans le cadre de son Pacte pour la ruralité, a engagé une politique volontariste via le fonds régional de soutien à la téléphonie mobile doté de 2,8 M€. Au regard de ces éléments, il n'est donc pas prévu au titre du SDAASAP 72 d'action spécifique en ce sens ;
- **La fracture numérique** déjà subie par certains publics mais également le risque de « décrochage » de nouveaux publics au regard de l'évolution rapide des technologies, nécessitent en revanche une politique volontariste qui a toute sa légitimité dans le cadre du SDAASAP 72. En capitalisant et en dépassant les politiques et initiatives diverses déjà engagées, le SDAASAP 72 ambitionne de réduire voire de supprimer, les freins financiers, techniques et/ou psychologiques dans l'accès et l'usage de ces outils ;
- Au regard des avancées majeures réalisées par l'État et les grands opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi en matière de relation e-usager, il convient également que les collectivités locales, dans le cadre de la gestion de leurs services publics locaux, développent des interfaces numériques en direction des usagers. Le SDAASAP 72 doit encourager et soutenir le développement de ces politiques locales.

Action 12 : Qualifier les lieux-ressources d'accès au numérique en Sarthe

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est prioritairement de permettre à l'ensemble des sarthois d'accéder aux usages du numérique et ainsi de réduire les « fractures » induites par le développement de ces outils :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fracture matérielle et financière avec des publics qui ne peuvent équiper leur domicile en offre Internet ou dont leur foyer n'est pas desservi ou bien desservi en haut débit ou très haut débit internet ;- Fracture dans les pratiques avec des publics qui ne sont pas aujourd'hui autonomes dans l'usage d'Internet mais également intérêt de se former tout au long de la vie au regard de la rapidité des mutations technologiques dans ce domaine. <p>Au-delà de l'enjeu majeur de l'accès au droit via ces infrastructures et applications numériques, il s'agit également de prendre en compte les nouveaux modes et formes de travail et de formations pour lesquels des offres locales dédiées méritent d'être développées.</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Soutenir les initiatives locales de renforcement et structuration des lieux d'accès libre et des lieux-ressources-« experts » d'accès au numérique</p> <ul style="list-style-type: none">- EPN avec un glissement progressif d'une logique d'accès libre et de sensibilisation-information au numérique vers des « lieux experts » d'éducation-formation en ciblant particulièrement les publics en « fracture numérique » ; réflexion sur des fonctions plus élaborées au sein de ces EPN en direction d'autres publics (chefs d'entreprises, travailleurs indépendants, TPE, etc.) : espaces de coworking, e-learning, Fab Lab, etc.- Réflexion sur le maillage des lieux d'accès libre aux usages numériques : ordinateurs avec connexion présents dans les mairies, MSAP voire autres lieux ouverts au grand public ;- Mise en réseau avec les initiatives privées du type « Réseau Village Factory » ou d'autres initiatives publiques locales (tiers-lieux, espaces de coworking, etc.) <p>→ Renforcer la mise en réseau à l'échelle départementale des « lieux-ressources-experts »</p> <ul style="list-style-type: none">- État des lieux des sites d'accès libre ou des lieux « experts » dans la Sarthe (EPN, cyberbases, bibliothèques, coworking, etc.) : établissement en cours d'une cartographie par le Département ;- Diagnostic/bilan des offres et pratiques développées dans les EPN à confronter aux besoins-demandes des publics ;- Consolidation du maillage des EPN avec une démarche d'information-promotion auprès des territoires non pourvus ;- Identification de thématiques communes de sensibilisation-information-formation : autonomisation des personnes dans l'usage d'Internet, formations expertes : sécurité des informations personnelles et respect de la vie privée, éducation au bon usage du numérique avec sensibilisation des parents et animateurs-éducateurs travaillant auprès des jeunes publics, etc.- Identification de ressources techniques (matériels, logiciels, etc. ou humaines mutualisables entre les EPN sarthois- Etc.

Publics cibles	→ Cette action vise prioritairement les publics « en fracture numérique » en raison de difficultés matérielles et financières et/ou les publics éloignés en termes de pratiques et d'usages.																								
Degré de priorisation et ciblage territorial	→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité concernant le soutien aux initiatives locales de renforcement et structuration des lieux d'accès libres et des lieux-ressources « experts » d'accès au numérique → Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe concernant le renforcement de la mise en réseau des lieux-ressources-experts à l'échelle départementale																								
Acteurs impliqués	→ Pilote pressenti : Département de la Sarthe → Les acteurs impliqués : Région Pays de la Loire, Préfecture → Seront également mobilisés :																								
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ Les dispositifs contractuels développés par l'État (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions. → Fonds départemental de soutien aux sites numériques de proximité → Les EPN présentant une offre importante d'animations et de mise en réseau de l'ensemble des initiatives locales d'accès au numérique pourront être mis en avant																								
Actions pour mise en œuvre	1 - Expérimenter les initiatives locales de renforcement et structuration des lieux d'accès libres et des lieux-ressources « experts » d'accès au numérique. Cette sous-action pourra donner lieu à un appel à projets annuel auprès de quelques collectivités avec un appui de l'ensemble des acteurs impliqués dans le financement, le fonctionnement et la mise en réseau des EPN 2 - Renforcer la mise en réseau à l'échelle départementale des lieux-ressources-experts. Cette sous-action pourra donner lieu à l'élaboration d'un diagnostic-stratégie partagée entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le financement, le fonctionnement et la mise en réseau des EPN.																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 1043 1805 1197"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																		
1																									
2																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Indicateur de réalisation de soutien aux initiatives locales : nombre de collectivités ayant répondu à l'appel à projet → Indicateur de réalisation de renforcement de la mise en réseau à l'échelle départementale : nombre de points numériques fonctionnant en réseau → Indicateur d'impact : nombre d'utilisateurs annuel , typologies et nombre des points d'accès publics																								

Action 13 : Développer les interfaces numériques entre collectivités sarthoises et usagers

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est d'encourager et accompagner les collectivités locales sarthoises et leurs intercommunalités dans le développement d'interfaces numériques en direction des citoyens sarthois afin de faciliter l'accès aux services publics locaux (MSAP, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agendas électroniques partagés pour des prises de rendez-vous avec les services ou élus, - Paiement en ligne des services publics locaux, - Inscription, constitution et suivi en ligne de son dossier / espace personnel - Inscription dans le dispositif national « Dites-le nous une fois » - Informations en temps réel adossé aux réseaux sociaux, - Création de cartes d'identification ou badges sécurisés, - Etc. <p>Cette action en faveur de la dématérialisation de certaines procédures d'accès aux services publics locaux doit s'envisager comme une offre complémentaire d'accès aux prestations physiques réalisées dans les communes et intercommunalités.</p>
Objectifs opérationnels	<p>→ Recenser et développer les services en ligne auprès des usagers → Cette action peut également être mise en rapport avec l'action n°8 « Renforcer l'environnement et les pratiques numériques dans les écoles et activités péri et extrascolaires ».</p>
Publics cibles	<p>→ L'ensemble des habitants sarthois est potentiellement intéressé par le développement d'interfaces numériques d'accès aux services publics locaux</p>
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe → L'ensemble des territoires sarthois est potentiellement intéressé par le développement de ces interfaces numériques</p>
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : DDFIP sur les aspects de la dématérialisation des paiements des services publics locaux, les Associations départementales des Maires (Recensement)n CD72 sur expérimentation APA, La Poste → Les acteurs impliqués : ensemble des communes et intercommunalités sarthoises → Seront également mobilisés : Agence des territoires</p>
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ A l'échelle de certains départements, des initiatives de mutualisations de moyens ont été développés, par exemple la Vendée avec le syndicat mixte e-collectivités Vendée</p>

Actions pour mise en œuvre	<p>1 – Recenser les services en ligne opérationnels et retour d'expériences,</p> <p>2- Informatiser les dossiers APA</p> <p>3 - Mise en place paiements en ligne DDFIP</p> <p>4 - Mettre en place la solution opérationnelle d'appui aux collectivités locales et leurs groupements.</p>																																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="611 323 763 368">Étapes</th> <th data-bbox="763 323 840 368">2017</th> <th data-bbox="840 323 913 368">2018</th> <th data-bbox="913 323 990 368">2019</th> <th data-bbox="990 323 1066 368">2020</th> <th data-bbox="1066 323 1142 368">2021</th> <th data-bbox="1142 323 1218 368">2022</th> <th data-bbox="1218 323 1294 368">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="611 368 763 422">1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 422 763 477">2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 477 763 531">3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 531 763 585">4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'une étude d'opportunité : oui / non</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'une étude de faisabilité d'un outil mutualisé à l'échelle sarthoise : nombre de collectivités qui ont développé des services en ligne</p> <p>→ Indicateur de mise en place d'un outil mutualisé à l'échelle de la Sarthe : nombre de collectivités locales et intercommunalités parties prenantes.</p>																																								

Accès à la mobilité locale

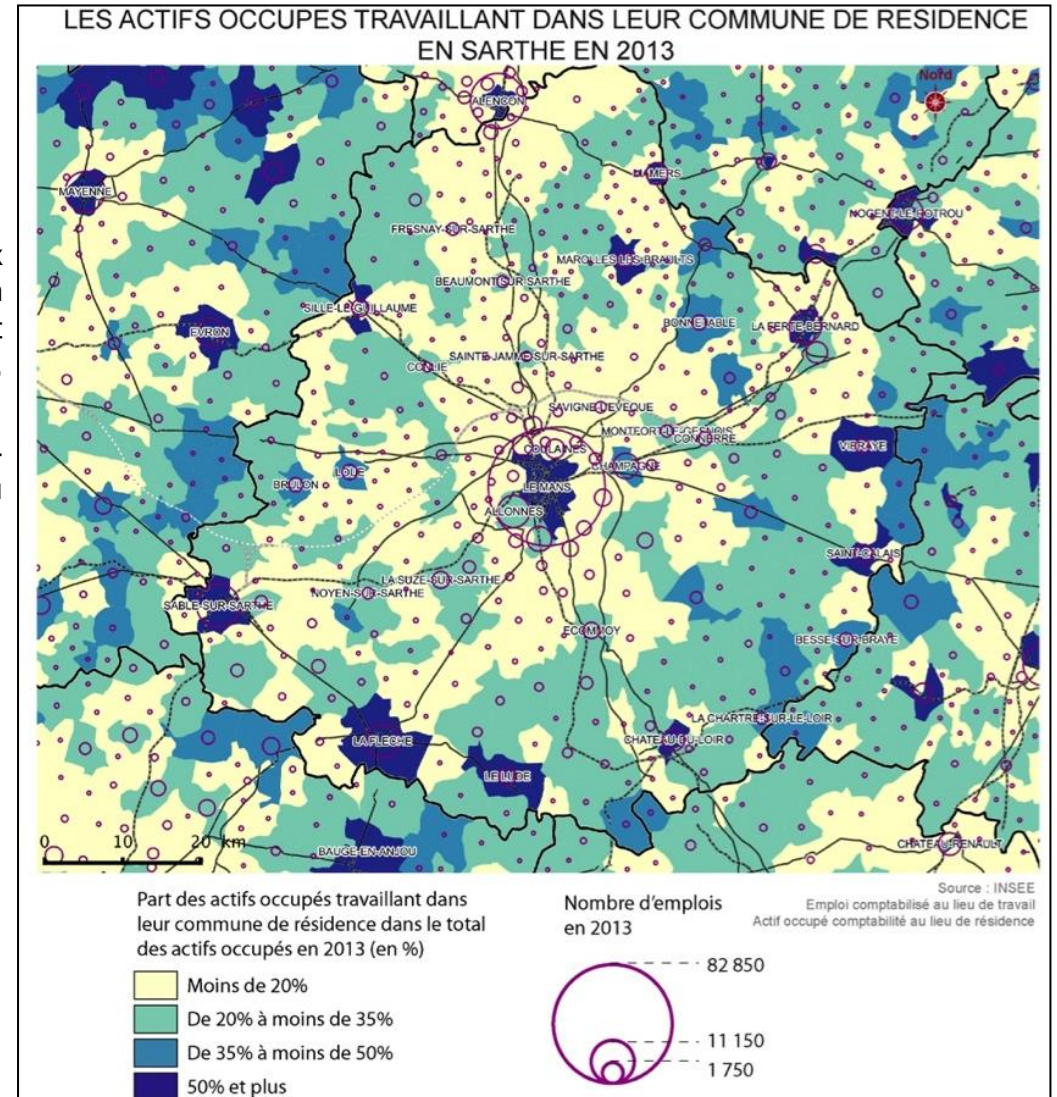
Éléments de contexte et de diagnostic

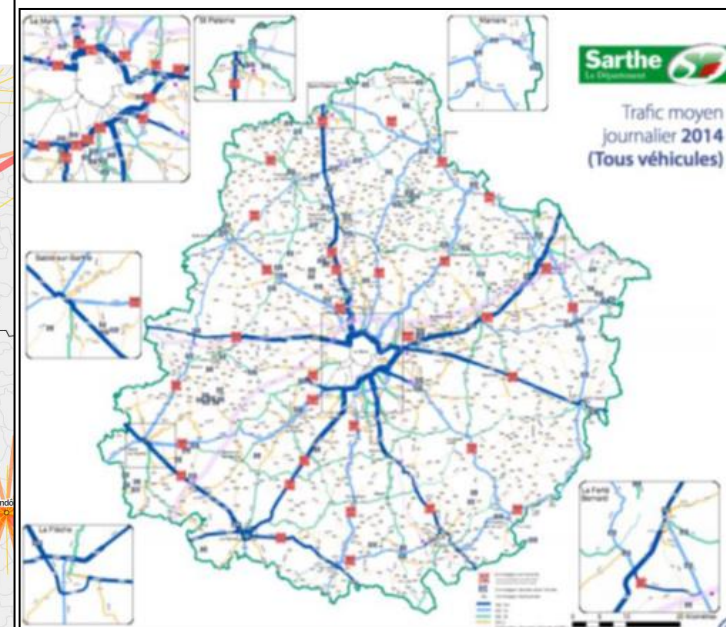
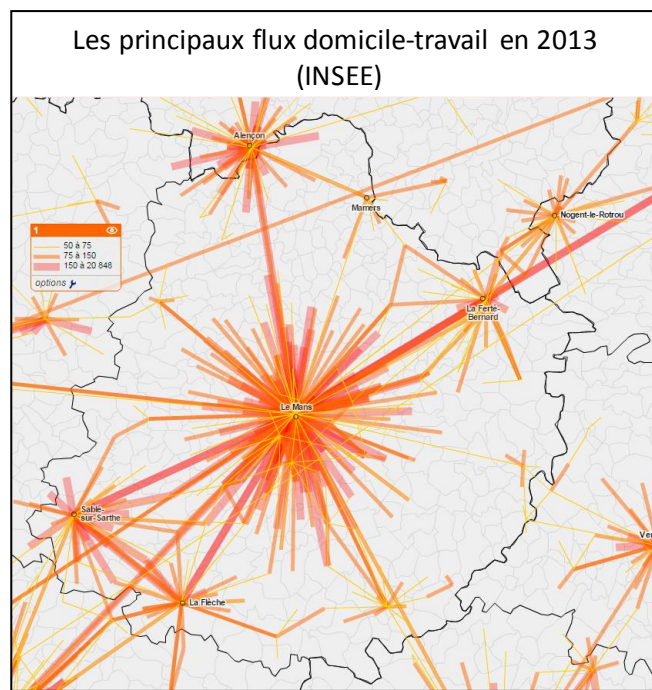
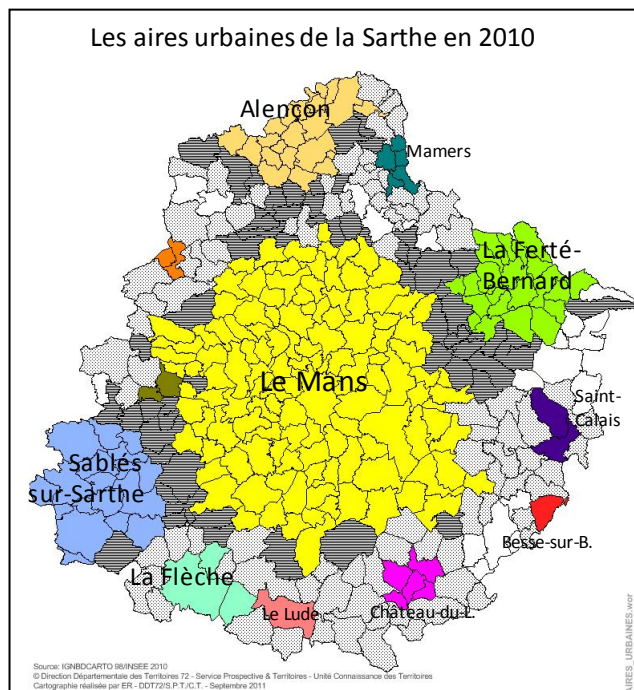
➤ Des besoins importants de mobilité en lien avec la structure urbaine du territoire sarthois

L'agglomération mancelle polarise de manière importante à l'échelle de la Sarthe l'emploi et les services supérieurs. De fait, les besoins de déplacements sont importants pour accéder à ce pôle : l'aire urbaine du Mans couvre près de la moitié du département, c'est-à-dire que plus de 40% des actifs de ces communes trouve un emploi dans le pôle urbain manceau.

La structure en étoile du réseau routier principal et le volume des flux routiers attestent également de la prééminence de l'agglomération mancelle dans la structuration de l'emploi départemental mais également dans l'accès à certains services intermédiaires et supérieurs (santé, enseignement supérieur, etc.).

Les polarités secondaires (Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La-Ferté-Bernard, Alençon) sont également efficacement raccordées à ce réseau routier principal.





➤ **Vers une évolution et mise en cohérence des offres de mobilité interurbaine à la faveur de la régionalisation de la compétence**

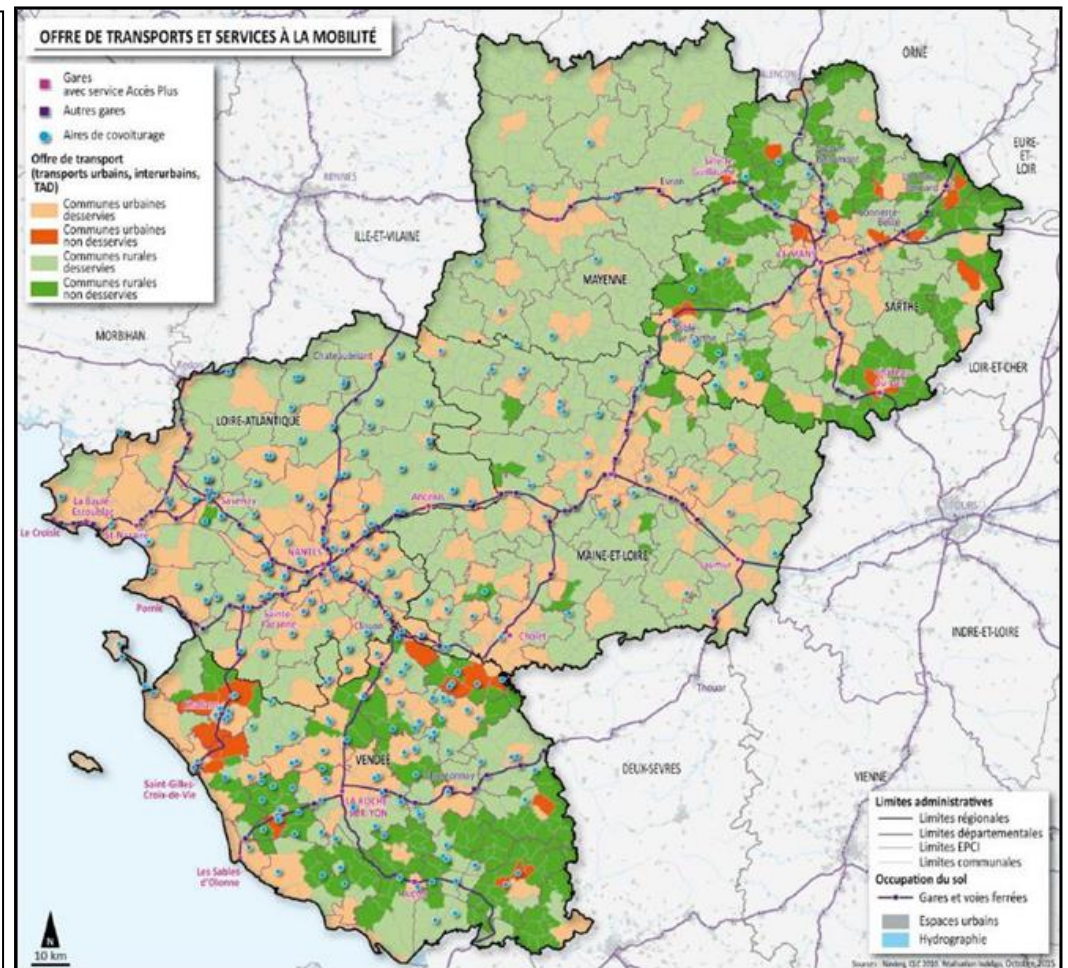
Avec la Loi NOTRe du 07 août 2015, les compétences régionales en matière de transports de personnes ont été élargies et s'étendent désormais à la gestion des services non urbains de transports (réguliers ou à la demande). Cette évolution peut être perçue comme une opportunité afin de conforter la cohérence et l'intégration des offres sur le territoire départemental mais également pour mieux prendre en compte des effets de frange. Pour autant, la polarité d'Alençon pour l'accès des populations du Nord de la Sarthe à certains services intermédiaires ou supérieurs nécessitera la poursuite du dialogue avec la région Normandie.

A ce jour, l'offre de transport co-pilotée par la Région et le Département s'organise à partir de :

- 14 lignes interurbaines TIS (Transport Interurbain de la Sarthe) essentiellement organisée en étoile à partir du Mans à l'exception de la ligne La Flèche – Sablé-sur-Sarthe. Ces lignes fonctionnent de manière régulière mais certaines d'entre elles, fonctionnent de manière ponctuelle, soit en rabattement vers les lignes régulières, soit en complément des services réguliers. Ce transport interurbain est à destination majoritairement des lycéens et collégiens (80% de la fréquentation) avec des horaires calés par rapport aux établissements scolaires.;
- Des lignes interurbaines TER-SNCF qui s'inscrivent en complémentarité du réseau départemental ;

On note par ailleurs, l'absence de billetterie commune entre les différentes offres de transport interurbain est à signaler.

L'ambition affichée par la Région Pays-de-la-Loire dans son Pacte pour la Ruralité, est de couvrir l'ensemble des communes par une offre de transports. Cette ambition souligne les marges de progrès qui sont encore à réaliser dans la Sarthe.



➤ **Des offres de mobilité locale en complément du réseau interurbain**

En complément du réseau interurbain de transports, deux offres de transport urbain maillent les principales agglomérations sarthoises : SETRAM sur le territoire de Le Mans Métropole et RESO sur le territoire de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Complémentairement à ces lignes urbaines et interurbaines, quatre Transports à la Demande « zonal » (TISSÉA) fonctionnent sur le territoire départemental dans une logique principale de desserte des pôles ruraux : L'Huisne, Lucé, Pays de Sillé-le-Guillaume, Saosnois. Ces TAD sont financés à hauteur de 40% par les EPCI et la centrale de réservation des TAD est gérée par le Département.

➤ **Des services de mobilité spécifique déployés par le CD72 au titre de sa compétence sociale**

Une offre de transport « à vocation sociale » développée par le Département complète l'offre de mobilité :

- Le service « MobiliTis » mis en place dans les années 2000 par le Département est à destination des personnes à mobilité réduite. Ce service en porte-à-porte est organisé selon cinq secteurs géographiques et calqué à partir des lignes interurbaines TIS ;
- Le service de transport scolaire en porte à porte à destination des jeunes handicapés organisé par le Département ;
- La Plateforme Sarthe WIMOOV initiée par le CD72 en 2016 et à destination exclusivement des publics bénéficiaires du RSA. Ce dispositif vise l'accès et/ou le maintien dans l'emploi ou la formation à la faveur d'un accompagnement personnalisé et d'une mise à disposition de véhicules. L'élargissement de ce service, au-delà des seuls publics bénéficiaires du RSA, vers l'ensemble des publics en insertion sociale et professionnelle voire même dans une logique de maintien dans l'emploi de publics en grande difficulté de mobilité, est aujourd'hui évoqué.

Par ailleurs, il faut souligner les initiatives de transports « solidaires » engagés par d'autres acteurs institutionnels que le Département :

- Le service « Réso'AP » organisé par la MSA pour des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- Le service « Carbone Emploi », service de location de véhicules « deux roues » et « quatre roues » subventionné par Pôle Emploi ;
- Des initiatives du type achats de minibus et/ou organisation du transport occasionnel et social à l'initiative des communes, de CCAS, de la MILO Sarthe Nord, etc.

En tout état de cause, ces initiatives diverses attestent bien d'un besoin important de mobilité pour des publics fragilisés.

Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASAP 72

Au regard des politiques engagées sur le territoire sarthois et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASAP 72, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

- **La mobilité de proximité, enjeu majeur dans le cadre du SDAASAP 72.** Les demandes de mobilité locale sont importantes et ne trouvent pas aujourd'hui de réponses complètement satisfaisantes sur l'ensemble du territoire sarthois : trajet domicile - services de proximité, trajet domicile - travail, trajet domicile -études et « obligent » les ménages à la motorisation, voire à la double motorisation (quand elles en ont les moyens financiers). Par ailleurs, une frange significative des habitants est fortement pénalisée du fait de l'absence d'offre de mobilité individuelle ou collective avec parfois, des conséquences très préjudiciables pour leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit dans le cadre du SDAASAP 72, de renforcer ces offres de mobilité de proximité et leur cohérence entre elles, à l'échelle des bassins de vie, en favorisant le rabattement vers les offres de transports interurbains. Au-delà de l'offre de services en tant que telle, d'autres freins limitent les mobilités pour certains publics fragilisés. Ils doivent être combattus (déficit réel ou supposé d'informations et de mise en relation offre/demande, réticences voire incapacités à utiliser l'offre de transports).
- **Les compétences régionales en matière de transports** ont été élargis dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 puisqu'elles s'étendent désormais à la gestion des services non urbains de transport (réguliers ou à la demande). De fait, il appartiendra à la Région de définir un nouveau cadre stratégique d'intervention. Le SDAASAP 72 apporte ici, sa contribution à la définition de cette politique régionale.

Action 14 : Développer des stratégies locales de mobilité-déplacements

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu de soutenir les territoires intercommunaux – bassin de vie dans leur réflexion stratégique en faveur de la mobilité pour tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, il s'agit de renforcer les offres aux échelles de bassins de vie de proximité dans une logique d'accès des habitants aux pôles d'emplois et de services locaux. - D'autre part, il convient également que les territoires intercommunaux, aux côtés notamment de la Région, accompagnent le développement de l'usage des offres ferrées et routières de transport interurbain. La concentration des emplois, des services intermédiaires et supérieurs dans le pôle manceau à l'échelle départemental, rend nécessaire et complémentaire cette approche intégrée et intermodale des offres locales et régionales. - Enfin, dans une logique de développement durable, il convient également que les territoires de proximité engagent des réflexions sur la réduction des motifs de déplacements ou l'optimisation de ces flux de déplacements afin d'en limiter les nuisances (engorgement des infrastructures à certaines heures de la journée particulièrement dans le pôle manceau, etc.).
Objectifs opérationnels	<p>→ Promouvoir et accompagner les territoires intercommunaux dans leurs démarches stratégiques « schéma local de mobilité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse prospective des besoins et motifs de déplacements couplés à une analyse des freins matériels, financiers ou « psychologiques » à la mobilité. Cette approche doit mobiliser et impliquer les habitants, les entreprises (échelle d'une zone d'activités par exemple) mais également l'ensemble des prescripteurs locaux de mobilité. - État des lieux des offres existantes et de leurs complémentarités au regard des besoins et freins précédemment identifiés : offres publiques/offres privées et/ou associatives, offres collectives ou individuelles, offres de transports et offres d'infrastructures, - Définition d'un plan d'actions global en faveur de la mobilité locale <p>→ Promouvoir des réflexions prospectives en faveur de la réduction des déplacements ou l'optimisation des flux de déplacements : réflexion sur les politiques d'urbanisme stratégique (PLU, PLUI, SCOT), réflexion sur les périodes et horaires d'activités de certains équipements/services/zones d'activités, réflexion sur la mobilité des services et non des usagers, réflexion sur l'évolution des modes et rythmes de travail (télétravail, coworking, etc.).</p>
Publics cibles	<p>→ Il s'agit prioritairement de renforcer les offres pour les publics à faible mobilité, notamment les publics en insertion sociale et professionnelle</p> <p>→ Au-delà de ces publics « prioritaires », c'est bien l'ensemble des habitants sarthois qui sont potentiellement intéressés par le développement d'offres alternatives à la voiture individuelle.</p>
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Ensemble des territoires intercommunaux sarthois à l'exception du Pôle Métropolitain Le Mans – Sarthe pour lequel les réflexions stratégiques et les solutions opérationnelles sont bien engagées</p>

Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Région (espace régional 72) et DDT 72</p> <p>→ Les acteurs impliqués : les intercommunalités de projets doivent porter ces réflexions stratégiques Pays, PETR, Seront également mobilisés : habitants, ensemble des prescripteurs locaux de mobilité, opérateurs de services locaux, départementaux ou nationaux de services notamment en matière d'action sociale-emploi</p>																																								
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Le Pôle Métropolitain Le Mans – Sarthe, le Pays de la Haute Sarthe, le Pays Vallée du Loir ont capitalisé expériences et/ou savoir-faire précieux en matière de réflexions stratégiques et/ou de déploiement opérationnel</p>																																								
Action pour mise en œuvre	<p>1 - Appel à projets auprès de territoires intercommunaux pour engager cette démarche</p> <p>2 - Réalisation de stratégies de mobilité auprès de territoires tests ayant répondu à l'appel à projet</p> <p>3 - Information-diffusion et retour d'expériences auprès de l'ensemble des territoires intercommunaux</p> <p>4 – Réflexion sur une ingénierie mutualisée intercommunautaire (échelle des SCOT voire du département) pour appuyer les territoires dans leur réflexion stratégique puis le déploiement de solutions opérationnelles</p>																																								
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 715 1805 970"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3								4							
Étapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation d'appels à projets :</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'opérations d'informations/diffusion de retours d'expériences : nombre d'opérations réalisées / méthode utilisée (réunions d'informations, diffusions d'informations via Internet ou autres supports, etc).</p>																																								

Action 15 : Expérimenter et faire partager les offres innovantes de mobilité locale

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est de partager l'information voire soutenir les territoires intercommunaux – bassins de vie afin qu'ils expérimentent la mise en place de solutions innovantes de mobilité.</p> <p>Ces offres innovantes doivent être comprises dans une double acception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, il s'agit de développer des offres alternatives à la voiture individuelle, même si bien évidemment et très spécifiquement en secteur rural, ce mode de déplacement demeurera incontournable pour de nombreux habitants ; - D'autre part, au regard des caractéristiques principalement rurales du territoire sarthois, l'offre publique de transports urbains ou l'offre de transports interurbain organisée par la collectivité régionale, ne pourront constituer des solutions crédibles sur l'ensemble du territoire départemental. <p>En ce sens, il s'agira d'appuyer les initiatives novatrices portées par les collectivités locales mais également par des acteurs associatifs voire privés en vue de favoriser le report modal et/ou l'intermodalité.</p>
Objectifs opérationnels	<p>Le soutien à ce partage d'informations voire expérimentation pourrait, entre autres, porter sur des initiatives du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autopartage public à l'instar de l'expérimentation engagée par le Pôle Métropolitain Le Mans – Sarthe mais qui connaît également des applications en secteur rural (Orne par exemple). Complémentairement à ces flottes de véhicules exclusivement réservées à l'autopartage, une réflexion des collectivités locales ou opérateurs locaux de services quant à la mise à disposition aux habitants de leurs flottes de véhicules (soirée, week-end, etc.) pourrait également être promue ; - Le Transport à la Demande (TAD), partant du constat qu'avec seulement quatre offres présentes dans la Sarthe, une réflexion sur l'élargissement des publics bénéficiaires et une politique de promotion méritent d'être développées ; - Le covoiturage, avec une politique d'information-promotion de ce mode de déplacement, d'information et de signalétique des aires, de soutien aux aménagements des aires pourraient être renforcées à l'échelle départementale ; - Le transport solidaire développée à l'initiative des communes/intercommunalités ou d'acteurs associatifs à l'instar du réseau « Coup'D Pouce » initiée dans quelques communes (Marigné-Laillé par exemple) ; - La mobilité des services en travaillant par exemple à la mutualisation de certains équipements (bus de services publics par exemple) - La mobilité douce, tant en termes d'infrastructures (voirie dédiée, etc.) que d'offres de transports (vélo, vélo électrique, etc.) mérite d'être mieux répertoriée et promue lorsque qu'elle existe et développée - Etc.
Publics cibles	<p>→ Il s'agit prioritairement de renforcer les offres pour les publics à faible mobilité, notamment les publics en insertion sociale et professionnelle</p> <p>→ Au-delà de ces publics « prioritaires », c'est bien l'ensemble des habitants sarthois qui sont potentiellement intéressés par le développement d'offres alternatives à la voiture individuelle.</p>

Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 2 : Implication accrue des territoires à la faveur notamment de l'intercommunalité</p> <p>→ Ensemble des territoires intercommunaux sarthois à l'exception du Pôle Métropolitain Le Mans – Sarthe pour lequel les réflexions stratégiques et les solutions opérationnelles sont bien engagées</p>																																
Acteurs impliqués	<p>→ Pilotes pressentis : Région (Espace régional 72) et DDT 72</p> <p>→ Les acteurs impliqués : communes/intercommunalités comme principaux porteurs de projets, Département sur les initiatives en matière de covoiturage, acteurs associatifs en matière de transport solidaire</p>																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	<p>→ Les dispositifs contractuels développés par l'Etat (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions.</p> <p>→ Le Pôle Métropolitain Le Mans – Sarthe a capitalisé des savoir-faire précieux en matière de déploiement de solutions innovantes de mobilité</p>																																
Actions pour mise en œuvre	<p>1 – Structuration à l'échelle de la Sarthe d'un réseau d'échanges d'informations et d'expertises sur les bonnes pratiques en faveur de l'innovation en matière de mobilité : diffusion de bonnes pratiques, appui technique et juridique auprès des porteurs de projets, etc.</p> <p>2 – Organisation éventuelle d'appels à projets innovants</p> <p>3 – Réflexion éventuelle sur une ingénierie mutualisée intercommunautaire (échelle des SCOT voire du département) pour appuyer les acteurs dans le déploiement de solutions innovantes</p>																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="609 863 1805 1066"> <thead> <tr> <th data-bbox="609 863 763 906">Etapas</th> <th data-bbox="763 863 842 906">2017</th> <th data-bbox="842 863 913 906">2018</th> <th data-bbox="913 863 987 906">2019</th> <th data-bbox="987 863 1059 906">2020</th> <th data-bbox="1059 863 1133 906">2021</th> <th data-bbox="1133 863 1205 906">2022</th> <th data-bbox="1205 863 1279 906">2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="609 906 763 959">1</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="609 959 763 1011">2</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="609 1011 763 1066">3</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Etapas	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>→ Indicateur de réalisation de structuration à l'échelle de la Sarthe d'un réseau d'échanges et expertises : nombre de structures adhérant au réseau</p> <p>→ Indicateur de réalisation d'appels à projets : nombre d'appels à projets réalisés</p> <p>→ Indicateur de réalisation de mutualisations d'ingénieries : nombre de mutualisations réalisées</p>																																

Action 16 : Informer et accompagner les Sarthois dans l'usage des offres de mobilité

Objectifs stratégiques	<p>L'objectif stratégique de cette action est en premier lieu, de mieux informer et accompagner les publics sarthois dans l'utilisation des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer une information consolidée sur l'ensemble des offres locales ; - D'accompagner des publics en insertion sociale et professionnelle dans l'usage des offres de mobilité.
Objectifs opérationnels	<p>Les objectifs opérationnels de cette stratégie renforcée d'information et d'accompagnement des publics dans les offres de mobilité, peuvent être portés par la plateforme Wimoov ou tout autre outil qu'il conviendrait de consolider ou créer.</p> <p>→ Élargissement de la plateforme Wimoov à de nouveaux publics bénéficiaires partant du constat que cette plateforme d'information et d'accompagnement à la mobilité est à ce jour, limitée aux seuls publics bénéficiaires du RSA : ensemble des publics en insertion sociale et professionnelle (demandeurs d'emplois, publics en formation professionnelle initiale ou continue, etc.), publics en emploi mais dont le maintien dans leur activité est fragilisé en raison de difficultés de mobilité.</p> <p>L'élargissement de la plateforme à de nouveaux publics bénéficiaires nécessitera un « tour de table » technique et financier avec l'ensemble des prescripteurs de mobilité auprès des publics en insertion sociale et professionnelle ainsi que les entreprises sarthoises.</p> <p>→ L'élargissement de la plateforme Wimoov à de nouveaux publics bénéficiaires ou toute autre initiative de plateforme d'information et d'accompagnement à la mobilité doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'informer sur l'ensemble des offres de mobilité et les aides à la mobilité. Cette information pourrait être ciblée à l'échelle du bassin de vie intercommunal sur la base d'un travail engagé sur le Pôle Métropolitain du Mans et mérite d'être articulée avec la plateforme régionale d'information Destineo ; - Proposer et réaliser un conseil personnalisé ; - Accompagner des publics les plus fragilisés dans l'usage des offres de mobilité ; - Développer progressivement une billettique commune entre les opérateurs de transports ; - Etc.
Publics cibles	<p>→ Ensemble des publics en insertion sociale et professionnelle ou fragilisé dans le maintien en emploi en raison de difficultés de mobilité</p> <p>→ Publics dans une problématique de mobilité pour l'accès aux services de l'action sociale (Département, opérateurs nationaux de l'action sociale), dans l'accès aux MSAP, dans l'accès à l'offre de santé</p>
Degré de priorisation et ciblage territorial	<p>→ Hypothèse 3 : Coordinations inter-territoires et inter-opérateurs renforcées à l'échelle de la Sarthe</p> <p>→ Ensemble du territoire Sarthois au regard de la localisation diffuse des publics fragilisés dans l'accès physique ou « psychologique » aux offres de mobilité</p>

Acteurs impliqués	→ Pilote pressenti : Département de la Sarthe → Les acteurs impliqués : ensemble des prescripteurs de mobilité auprès des publics en insertion sociale et professionnelle → Seront également mobilisés : les entreprises sarthoises (MEDEF, CGPME, etc.), Pole Emploi – UT-DIRECCTE, CAF																																
Ressources mobilisables / Bonnes pratiques illustratives	→ Les dispositifs contractuels développés par l'Etat (Contrat de ruralité) et la Région (Pacte pour la ruralité) pourront, le cas échéant, être mobilisés pour développer des réflexions-actions. → Projet de Pacte Territorial d'Insertion 72 (fiche-action I3a1 : « Favoriser la mobilité rurale et urbaine des personnes en insertion »)																																
Actions pour mise en œuvre	1 – Réalisation d'une étude d'opportunité avec l'ensemble des prescripteurs de mobilité auprès des publics en insertion sociale et professionnelle des pour étudier l'élargissement de la plateforme Wimoov 2 – Réalisation d'une étude technique et financière pour le nouveau déploiement de cette plateforme au regard des conclusions de l'étude d'opportunité / validation des engagements des différents acteurs pressentis de la plateforme 3 – Déploiement opérationnel de la « nouvelle » plateforme																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="683 699 1877 901"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1								2								3							
Etapes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023																										
1																																	
2																																	
3																																	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Indicateur de réalisation de réalisation de l'étude d'opportunité : Indicateur de réalisation d'une étude technique et financière : Nombre et nature des opérateurs parties prenantes → Déploiement opérationnel de la plateforme																																

Pilotage et suivi-animation du SDAASAP 72

Un copilotage général du SDAASAP 72 « Préfecture / Département »

Conformément au cadre législatif et réglementaire, le SDAASAP 72 est copiloté par la **Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe**. Deux instances pourront être ainsi structurées :

- Un **comité de pilotage (COFIL)** coanimé par la Préfecture et le Département de la Sarthe se réunira a minima 1 à 2 fois / an pour évaluer « au fil de l'eau » le degré et les modalités de mise en œuvre des chantiers prioritaires et des actions correspondantes prévus au titre du SDAASAP 72.
- Un **comité technique (COTECH)** s'assurera du suivi régulier de la mise en œuvre des chantiers prioritaires et actions au titre du SDAASAP 72. Il mobilisera les agents référents des différentes instances, membres du COFIL. Le COTECH pourra se réunir autant que de besoin.

La composition du COFIL et du COTECH pourra se faire pour chacune des instances, en distinguant une composition selon deux cercles :

- Un « **noyau dur** » d'une vingtaine de membres tant du COFIL que du COTECH mobilisant des représentants de l'État, du Département, des principaux opérateurs de services nationaux et des représentants des intercommunalités et des communes (Associations départementales des maires). Ces membres ont vocation à être systématiquement mobilisés lors des COFIL et COTECH du SDAASAP 72.
- Un « **second cercle** » de participants plus ponctuellement mobilisés selon les ordres du jour et les thématiques abordés lors des COFIL et COTECH du SDAASAP 72. Il s'agit ici de mobiliser notamment « les autres opérateurs de services » tant locaux que nationaux et l'ensemble des intercommunalités de la Sarthe.

Pour des raisons d'efficience dans la mobilisation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du SDAASAP 72, il sera **envisagé la nomination intuitu personae de « référents SDAASAP 72 » titulaires et suppléants** à la fois au sein du COFIL et du COTECH.

Des pilotages identifiés pour chaque action du SDAASAP 72

Conformément aux éléments indiqués ci avant pour chacune des 16 actions du SDAASAP 72, **des « pilotages pressentis » sont identifiés**. La mise en œuvre du SDAASAP 72 suppose une confirmation et/ou une identification précise des pilotes pour chacune des 16 actions du SDAASAP 72. Ces identifications/confirmations relèvent des prérogatives du COFIL du SDAASAP 72.

La fonction de « pilotage d'une action considérée du SDAASAP 72 » s'entend ici comme **un travail d'animation politique et technique** dans la mise en œuvre des objectifs attendus et précisés pour chacune des 16 actions du SDAASAP 72. Il s'agit bien de **clairement distinguer cette mission d'animation à la notion plus classique de maîtrise d'ouvrage de l'action considérée**. Ainsi, pour bon nombre d'actions du SDAASAP 72, la mission de pilotage visera par exemple à organiser des actions de sensibilisation à destination des territoires locaux ou de certains publics, à mettre en place des appels à projets expérimentaux dont très souvent les territoires locaux seront les maîtrises d'ouvrage, ou encore à organiser les « retours d'expériences » à l'échelle du réseau d'acteurs de la Sarthe.

6 CHANTIERS PRIORITAIRES	16 ACTIONS	PILOTAGES PRÉSENTIS	DATE D'ENGAGEMENT
Accès aux droits et accompagnement social	Action 1 : Accompagner les démarches locales de primo accueil et de primo information	Préfecture / Département de la Sarthe	2018
	Action 2 : Engager une démarche « qualité » du primo accueil et primo information à l'échelle de la Sarthe à la faveur de la mise en place d'un réseau départemental des MSAP	Préfecture de la Sarthe	2017
	Action 3 : Renforcer les actions de médiation en faveur de l'accès aux droits	Association départementale des maires de France Association départementale des maires ruraux	2018
Accès à la santé	Action 4 : Développer les politiques locales de santé en privilégiant les portages à l'échelle intercommunale	Agence Régionale de Santé (Unité Territoriale 72 APML et Ordre des médecins 72	2018
	Action 5 : Renforcer les politiques de prévention multi acteurs à l'échelle de la Sarthe	Agence Régionale de Santé (Unité territoriale 72) CPAM - MSA	2018
	Action 6 : Favoriser l'implantation des professionnels de santé en Sarthe	Département de la Sarthe, ARS (Unité territoriale 72), CPAM-MSA	2017
Accès au parcours éducatif	Action 7 : Anticiper et accompagner l'évolution du maillage scolaire	Éducation nationale (IA – DASEN 72)	2018
	Action 8 : Renforcer l'environnement et les pratiques numériques dans les écoles et activités péri et extra-scolaires	Association départementale des maires de France Association départementale des maires Ruraux CAF 72 (volet médiation numérique)	2018
	Action 9 : Améliorer les offres péri-scolaires et extra-scolaires	CAF, MSA Association départementale des maires de France Association départementale des maires Ruraux	2018
Accès aux pratiques et services de proximité : commerce, loisirs-sport-culture	Action 10 : Renouveler l'offre de services de grande proximité	Direction Départementale des Territoires 72	2018
	Action 11 : Accompagner les politiques intercommunales d'animation, de médiation et d'équipement culturels, sportifs et de loisirs	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Département de la Sarthe	2018
Accès au numérique	Action 12 : Qualifier les lieux-ressources d'accès au numérique en Sarthe	Département de la Sarthe	2018
	Action 13 : Développer les interfaces numériques entre collectivités sarthoises et usagers	Département de la Sarthe	2017
Accès à la mobilité locale	Action 14 : Développer des stratégies locales de mobilité-déplacements	Région (espace régional 72) et DDT 72	2019
	Action 15 : Expérimenter et faire partager les offres innovantes de mobilité locale	Région (espace régional 72) et DDT 72	2020
	Action 16 : Informer et accompagner les Sarthois dans l'usage des offres de mobilité	Département de la Sarthe	2018